



# Rapport financier

DE LA BANQUE FRANC-COMTOISE

2010



**CRÉDIT AGRICOLE  
FRANCHE-COMTÉ**  
BANQUE & ASSURANCES

# Sommaire

Rapport de gestion	2
Comptes individuels	22
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	63
Comptes consolidés	66
Notes annexes aux états financiers	80
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	149
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions réglementées	152
Résolutions de l'Assemblée Générale	154



# ■ Rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2010

## 1. L'environnement économique et financier en 2010

Malgré une année 2010 ponctuée par de nombreuses turbulences financières, la reprise s'est poursuivie. Toutefois, son rythme reste globalement mou dans les grands pays développés, notamment en France.

L'analyse des évolutions des marchés actions permet de dresser une rétrospective intéressante des principaux événements économiques qui ont rythmé l'année. Sur l'ensemble de l'année 2010, le rallye boursier aura en effet procédé par à-coups. L'orientation générale depuis le creux de mars 2009 reste à la hausse, mais le redressement vigoureux a été stoppé dans son élan. Les marchés ont de fait été éprouvés par différents chocs.

En premier lieu, la crise de la dette souveraine en Europe a gagné en intensité au cours du 1er semestre 2010, l'épicentre se situant alors en Grèce. Les mesures importantes prises, début mai, par l'Union Européenne, le FMI et la BCE ont permis d'apaiser pour quelques temps les tensions.

Les signes de ralentissement de la croissance américaine ont alors fait craindre, pendant l'été, une rechute en récession des Etats-Unis. Mais la réalité des chiffres et surtout l'anticipation, à partir du mois d'août, d'un nouvel assouplissement monétaire de la part de la Fed ont permis de rassurer les investisseurs.

L'embellie des marchés actions d'août à octobre a ensuite été mise à mal par le retour sur le devant de la scène, à la charnière d'octobre et novembre, du risque souverain. Cette fois, c'est l'Irlande qui est sous les projecteurs. Le pays est en effet confronté à une série de problèmes, tous imbriqués les uns aux autres : explosion de la bulle immobilière, pertes bancaires, répercutées sur les finances publiques, difficultés économiques (accentuées par l'austérité budgétaire), tensions sociales et politiques. L'Irlande a finalement sollicité l'aide européenne le 21 novembre.

Depuis début décembre 2010, les marchés actions sont de nouveau orientés à la hausse. Une normalisation des taux sans risque, américains comme allemands, est par ailleurs constatée. Elle est due à une remontée de l'appétit pour le risque

et à une augmentation des anticipations de croissance. Celles-ci ont de fait bénéficié d'un facteur favorable supplémentaire, avec l'accord budgétaire, annoncé le 7 décembre, entre l'administration Obama et le Congrès américain, qui contient de nouvelles mesures de stimulus.

L'environnement financier n'a donc pas brillé par sa stabilité en 2010. Toutefois, la reprise économique s'est poursuivie. La première phase d'accélération, liée au redémarrage mécanique et assez rapide de l'activité, lui-même aidé par l'action volontariste des pouvoirs publics, a laissé progressivement place à une phase de consolidation, caractérisée par une croissance ralentie, mais aussi plus autonome et donc plus solide. L'activité en France s'inscrit dans cette tendance.

La croissance française a progressé de 0,3% t/t au troisième trimestre, après 0,6% t/t au deuxième trimestre. Peu à peu, les facteurs qui ont permis à l'économie française de sortir de récession faiblissent (variations de stocks et commerce extérieur notamment). La demande domestique quant à elle se renforce. En particulier, l'investissement des entreprises se redresse, soutenu par le besoin manifeste de remplacement et de modernisation du capital devenu obsolète pendant la récession, mais également par des conditions de financement très avantageuses.

Néanmoins, ces facteurs autonomes de croissance resteront bridés par des freins structurels, avec en particulier la nécessité de purger l'excès d'endettement public passé. Au regard de ces éléments, la phase de consolidation de la croissance française devrait se poursuivre encore quelques trimestres. Ensuite seulement viendra le temps de l'après-crise. Dans ce contexte, la croissance française devrait atteindre 1,5% en moyenne en 2011 et 1,9% en 2012.

En Franche-Comté, malgré des signes de redémarrage, la tendance reste à la prudence. L'activité industrielle, même portée par la prime à la casse dans l'industrie automobile, reste dans l'expectative avec la disparition annoncée de cette prime en 2011. Le nombre d'autorisations de construire augmente sur 12 mois mais les mises en chantier reculent de 28% au premier semestre et l'activité hôtelière reprend grâce au tourisme d'affaire. Sur le front de l'emploi, le taux de chômage recule et a rejoint le niveau national à la

fin du premier semestre pour se situer légèrement en dessous à la fin du troisième trimestre. L'activité intérim a bénéficié de ce retour d'emploi avec 52% d'intérimaires supplémentaires sur 12 mois au premier semestre.

## 2. Les éléments caractéristiques de 2010

### 2.1. Le développement commercial

Ayant centré son projet d'entreprise « Franche Comté 2012 ; Aller plus haut » sur la qualité de la relation client, le Crédit Agricole Franche-Comté a encore démontré en 2010 sa dynamique commerciale dans un environnement démontrant des signes de reprise.

**L'encours des crédits** s'établit à 8.1 Mrd€ en forte progression. Cette évolution traduit la politique d'accompagnement des projets sur le territoire. Le montant total des réalisations de nouveaux prêts à moyen et long terme s'est établi à 1 366 M€, dont 771 M€ pour le seul secteur de l'habitat.

**La collecte client**, avec un encours de 9.6 Mrd€, a également augmenté de 4.9%. La production collecte s'est concentrée sur les comptes à terme (+38.2%), l'épargne logement (+6.9%), les livrets (+6.4%) et le compartiment des produits d'assurance-vie (+5.8%). La progression des parts de marché collecte « total dépôts » entre novembre 2010 (27.58%) et novembre 2009 (26.74%) matérialise cette très bonne performance. Un dispositif de formation visant à renforcer les compétences du réseau commercial dans le domaine de la collecte a été mis en place.

Dans le même temps, **l'équipement de la clientèle** en produits et services a fortement évolué avec un accroissement de plus de 49 552 produits.

Cette dynamique globale de succès n'a pu se faire que grâce à la forte mobilisation des équipiers autour de nos axes prioritaires de développement qui s'inscrivent dans le cadre d'une relation durable avec nos clients qui nous attribuent une note de satisfaction globale en hausse.

Une forte progression a pu être observée sur les

assurances dommages, notamment portée par le développement des assurances professionnelles et agricoles. Le lancement de notre nouveau produit d'assurance-vie réservé à la clientèle agricole, Floriagri, a également su se positionner avec succès.

Notre pack e-commerce propose désormais à nos clientèles professionnelles et agricoles la création et la gestion de leur site internet, ayant la possible vocation de devenir un site marchand avec l'option de paiement sécurisé.

L'année 2010 aura également vu se poursuivre le renforcement des nos équipes patrimoniales et la montée en puissance de nos activités sur ce segment, ainsi que l'élargissement de notre sociétariat.

Afin de mieux répondre aux besoins de nos clients en privilégiant la qualité de l'accueil et le conseil, 1 agence conseil ainsi que 3 points services auront été créés en 2010. Cette année fut également marquée par l'entrée dans le capital de Crédit Agricole Financements Suisse et l'intégration de nos trois bureaux de représentation au sein de son réseau.

La Caisse Régionale agit aujourd'hui pour préserver notre environnement de demain. Le lancement du projet de rénovation du site de Vesoul, ainsi que l'installation du système d'audioconférence sur nos 4 principaux sites afin de limiter les déplacements constituent quelques-unes de nos actions en ce sens.

Dans la continuité de son projet mutualiste, la Caisse Régionale a lancé en 2010 un nouveau site internet mutuel, ainsi qu'une carte bancaire sociétaire mettant en avant ses valeurs et versant 0.02 € à un fonds mutualiste de développement du territoire pour chaque transaction de retrait ou de paiement.

### 2.2. Gestion et résultats financiers

Le Produit Net Bancaire s'établit à 272.3 M€, stable par rapport à 2009. L'évolution du PNB d'activité de 8.8% a bénéficié de la progressive normalisation et de l'optimisation du refinan-

ment, ainsi que de la dynamique commerciale de vente des services.

Les revenus du portefeuille ont subi une baisse liée à l'externalisation totale des plus-values sur titres de placement lors de l'année 2009, dans le cadre de la politique d'optimisation de la gestion financière et suite à la crise de confiance des marchés financiers.

Dans le même temps, la maîtrise de l'évolution de tous les postes de dépenses a permis de limiter l'augmentation des **charges de fonctionnement nettes** à 6.2%, en raison des coûts liés à l'optimisation du Système d'Information dans le cadre du projet « NICE ». Au total, celles-ci s'établissent à 148.0 M€.

Le **résultat brut d'exploitation** est en baisse de 6.7% à 124.3 M€.

L'encours des CDL baisse de 1.0% à 244.0 M€. Le ratio CDL/Créances passe à 3.0% en 2010 contre 3.2% en 2009.

L'**incidence nette du risque crédit** atteint 14.9 M€ en 2010 pour 54.0 M€ en 2009. Cette évolution traduit un redressement des principaux secteurs d'activité industrielle en Franche Comté. Le **ratio de couverture des risques** s'établit à 68.4% en 2010 contre 66.2% en 2009.

Après prise en compte des dotations nettes de 7.3 M€ aux provisions pour risques et charges, le **résultat d'exploitation** ressort en hausse de 49.5% à 103.7 M€.

Après application de la charge fiscale, le **résultat net** s'inscrit en hausse de 29.9% à 60.6 M€.

Le **coefficient d'exploitation** est en hausse de 3.2 points pour atteindre 54.4% en 2010.

Le **ROE** s'élève à 8.0% en 2010.

### 3. Les comptes sociaux

Le total du bilan **10,5 Milliards d'€** est en hausse de 16 % par rapport à 2009.

#### 3.1. Actif (mouvements les plus significatifs)

##### Opérations interbancaires et assimilées à 71,16 M€,

Elles sont constituées pour l'essentiel des caisses agences et banques centrales pour 41.82 M€, pour 18.05 M€ de créances sur les établissements de crédit et 11.28 M€ d'effets publics.

##### Opérations internes au Crédit Agricole à 1 415,76 M€,

Elles augmentent de 1 055.12 M€, soit 292.6 % par rapport à 2009. Les comptes ordinaires augmentent de 74.06 M€ à 324.86 M€, et les comptes et avances à terme augmentent de 981.06 M€ à 1 090.9 M€ :

- Remplacement auprès de Crédit Agricole S.A. de 422 M€ CHF d'avances.
- Remplacement de 647 M€ d'avances spécifiques

##### Opérations avec la clientèle à 8 Milliards d'€,

L'encours des créances à la clientèle a augmenté de 5.2 %. Ce sont 1.3 M€ de crédits à moyen et long terme qui ont été distribués. Les réalisations se répartissent comme suit par objet et par type de clientèle :

Réalisations de prêts en K€	31.12.2009	31.12.2010
• Trésorerie et assimilés	193 067	210 174
• Équipement	317 336	384 812
• Habitat	513 890	770 831
- dont prêt à taux zéro	17 406	27 424
• Crédits export		
• Autres crédits		
<b>Total</b>	<b>1 024 293</b>	<b>1 365 817</b>

Réalisations de prêts en K€	31.12.2009	31.12.2010
• Agriculture	121 166	140 911
• Coopératives	6 349	13 857
• Promoteurs immobiliers	747	256
• Autres professionnels	118 438	152 271
• Entreprises	95 563	90 928
• Particuliers	616 944	855 948
• Collectivités publiques	52 192	77 905
• Collectivités privées	6 066	15 069
• Clientèle financière	6 828	18 672
<b>Total</b>	<b>1 024 293</b>	<b>1 365 817</b>

**Opérations sur titres** avec un encours de **384.38 M€**. ce poste augmente de 22.62 M€ (baisse de notre portefeuille de titres de dette de 16.78 M€ à 98.86 M€ compensée par une hausse de 39.4 M€ du portefeuille d'OPCVM à 285.52 M€).

**Valeurs immobilisées** avec **532.05 M€** se maintiennent. Ce poste est pour l'essentiel constitué de titres de participation et assimilés pour un montant de 466.4 M€, soit + 6.02 % (essentiellement dû au réinvestissement des dividendes de SAS RUE LA BOETIE et à la prise de participations dans Crédit Agricole Financements Suisse – 14.31 M€) des immobilisations à hauteur de 65.63 M€ en diminution de 6.53 %.

**Comptes de régularisation et actifs divers** avec **146.52 M€**. Ce poste enregistre une baisse de 22.01 M€, soit 13.1 %. Ses principales composantes sont :

- autres actifs pour 90.09 M€,
- comptes de régularisation et d'encaissement pour 56.43 M€.

### 3.2. Passif (principales évolutions)

#### Opérations interbancaires et assimilées :

**12,06 milliard d'€**, hausse de 413.5 % par rapport à 2009. Cette variation est due à une opération d'emprunt de 10 M€ réalisée auprès de SOFINCO.

**Opérations internes au Crédit Agricole : 7,32 milliards d'€** en progression de 18.5 %. Hormis les comptes de trésorerie internes d'un

montant global de 467.38 M€, les principales composantes de ce poste sont :

- les avances traditionnelles pour 0.34 Milliard d'€,
- les refinancements à taux de marché pour 1.7 Milliard d'€,
- les avances en devises pour 0,59 Milliard d'€,
- les avances miroir pour 1.70 Milliard d'€.
- l'avance spécifique (CRH,CACB,SFEF...) pour 0.76 Milliard d'€
- Les emprunts en blanc pour 0.8 Milliard d'€

#### Opérations avec la clientèle : **1,96 milliard d'euros.**

Ce poste, constitué essentiellement des DAV créditeurs de la clientèle, enregistre une hausse de 16 %, conséquence de la bonne tenue de l'épargne bilancielle.

#### Dettes représentées par un titre

ce poste baisse de 40.03 M€ à 30.60 M€ suite à l'exercice par une contrepartie financière d'une clause de remboursement d'un BMTN.

#### Comptes de régularisation et passifs divers

avec 202.54 M€ est en hausse de 39 % en raison d'une charge à payer au titre de l'IS en hausse et de charges à payer dans le cadre du projet NICE, ils comprennent :

- autres passifs pour 75.38 M€
- comptes de régularisation et d'encaissement pour 127.16 M€.

A noter : le solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élève à 0.469 M€ au 31/12/2010 contre 0.57 M€ au 31/12/2009. Notre politique de gestion des frais généraux nous amène à procéder au règlement au plus tard dans les 30 jours suivant la date de réception de la facture.

### Provisions et dettes subordonnées

avec 182.89 M€, elles diminuent de 17 M€, soit - 8.5 %.

Les provisions pour risques et charges fluctuent sur les postes suivants (augmentation globale de 9.7 M€):

- ▶ baisse de la provision sur les nouveaux risques sur épargne logement pour un stock de 7.42 M€,
- ▶ baisse de 11.12 M€ sur la provision collective Bâle 2 pour un stock final de 60.08 M€,
- ▶ dotation de 25 M€ au titre de la provision filières sur les créances saines à vocation contra-cyclique,

Les dettes subordonnées et titres participatifs baissent de 26.7 M€ soit 27 % en raison de la conversion de 22.0 M€ de disponibilités des Caisses Locales de comptes courants bloqués en DAT.

**Fonds pour risques bancaires généraux** sont inchangés à **15,9 M€**.

### Capitaux propres

ils sont composés du capital proprement dit, des réserves constituées et du résultat distribuable de l'année. Le montant fin 2010 s'élève à **820,09 M€** et enregistre une augmentation de 54.5 M€ soit 7.1 %. Cela est dû essentiellement à la mise en réserves de notre résultat 2010 (minoré des dividendes versés au titre de 2009).

## 3.3. Hors bilan

### Engagements donnés

- **Engagements de financement : 1 053 M€.**  
Ils augmentent de 22.7 M€ : les engagements sur OCCC de nos clients baissent de 44.1 M€ à 654 M€ alors que la part des prêts augmente de 66.8 M€ pour atteindre 396.4 M€.
- **Engagements de garantie : 175,30 M€**, en hausse de 19.53 M€ imputables aux cautions données à la clientèle.

### Engagements reçus

- **Engagements de financement : 500,66 M€** en forte augmentation de 117.01 M€. Ce sont

les accords de refinancement sur prêts donnés par Crédit Agricole S.A. et ce en raison de la réforme financière intervenue au 1er Janvier 2004.

- **Engagements de garantie** : poste le plus important du Hors Bilan, il s'élève à **3 158 M€** et augmente de 272 M€ soit 9.4 %. Les postes qui constituent ces engagements sont :
  - le cautionnement des Caisses Locales qui représente 826 M€ contre 794 M€ fin 2009,
  - les engagements reçus de la clientèle qui passent à 2 202 M€ contre 1 966 M€ fin 2009.

## 3.4. Comptes d'exploitation

**Le produit net bancaire** s'établit à **272,32 M€** un niveau équivalent à 2009 (moins de 0.1 % d'écart). Hors revenu du portefeuille et accessoire, le produit net bancaire « d'activité » se situe à 247.3 M€ contre 227.3 M€ en 2009, soit une progression de 8.8% sur l'année.

La **marge d'intermédiation globale** pour un montant de 137.15 M€ est en nette hausse sur l'exercice, les gains de transformation ainsi que la baisse du coût de la ressources de marché ont compensé la baisse des taux consentis aux clients. La marge d'intermédiation globale comprend principalement les produits des prêts, les charges financières concernant la collecte, dont l'évolution de la provision épargne logement, et le refinancement ainsi que les commissions de collecte.

La **marge sur total commissions** pour un montant de 110.18 M€ est en baisse de 7.2 % en raison notamment de la baisse des commissions perçues au titre de l'activité d'intermédiation sur l'assurance - décès invalidité. Elle regroupe le produit de la vente de produits d'assurance vie, de prévoyance et de gestion des comptes.

Les **revenus de portefeuille**, composés des dividendes, des plus-values sur titres et des revenus sur obligations, se chiffrent à 25.47 M€ en baisse de 43 % en raison notamment de la baisse des dividendes perçus de Crédit Agricole S.A. en 2010.

La **marge diverse** pour un montant de -0.85 M€ est en baisse de 1.2 M€. Elle est composée



## ■ Rapport de gestion ■

essentiellement de l'incidence des risques opérationnels sur le PNB.

### Les charges de fonctionnement nettes

Les charges de fonctionnement nettes s'établissent à **148,01 M€** en hausse de 6.2 % (+8.65 M€ dont 7 M€ liées au projet NICE) et se décomposent ainsi :

- Les **charges de personnel** en hausse de 6.3 % à 86.6 M€ contre 81.52 M€
- Les **charges générales d'exploitation** augmentent de 6 % à 61.38 M€ contre 57.84 M€ en 2009.

### 3.5. Le résultat brut d'exploitation

Au final, le résultat brut d'exploitation atteint **124.31 M€** en baisse de près de 6.7 %.

### 3.6. Le Coût du risque

il s'établit à **20,59 M€**, en baisse de 67.7 %.

Il est constitué essentiellement des provisions pour créances douteuses et irrécouvrables qui enregistrent les mouvements suivants :

- 61.6 M€ de dotations sur CDL,

- 56.2 M€ de reprises et utilisations sur CDL,
- 9.7 M€ de passages à perte,
- 1.1 M€ de récupération sur créances amorties.

Il s'y ajoute 6.6 M€ de dotations nettes aux autres provisions pour risques et charges. Ce montant incluent une dotation de 25 M€ au titre de la provision filière sur créances saines à vocation contra-cyclique.

### 3.7. Les autres postes concourant à la détermination du résultat net sont :

- le résultat net sur actifs immobilisés pour un montant de -5.09 M€,
- la charge fiscale s'alourdit nettement à **37.99 M€** (+102 %).

### 3.8. Le résultat net

La hausse de 30.4 % du résultat net à **60.648 M€** vient récompenser une année de pleine mobilisation du Crédit Agricole de Franche Comté dans son effort de poursuite du développement et de maîtrise des risques.

### 3.9. Distributions opérées au cours des trois exercices précédents

	<i>Intérêts aux parts sociales</i>	<i>Éligibles à l'abattement</i>	<i>Non éligibles à l'abattement</i>
• Versement en 2010 au titre 2009	2 160 372.57	11.09	2 160 361.48
• Versement en 2009 au titre 2008	2 388 072,51	12,90	2 388 059,61
• Versement en 2008 au titre 2007	2 526 913.94	14.33	2 526 899.60
• Versement en 2007 au titre 2006	2 249 231.09	12.15	2 249 218.94

	<i>Rémunération CCA</i>	<i>Donnant droit à l'abattement de droit commun</i>	<i>Non éligibles à l'abattement</i>
• Versement en 2010 au titre 2009	4 008 165.12	488 628.32	3 519 536.8
• Versement en 2009 au titre 2008	5 424 305,00	417 943,76	5 006 361,24
• Versement en 2008 au titre 2007	5 683 219.2	745 096.4	4 938 122.8
• Versement en 2007 au titre 2006	5 219 588.16	659 129.53	4 560 458.63

## 4. Les comptes consolidés

### 4.1. Principes et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés intégrant outre la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté, les 46 Caisses Locales, ainsi que deux de nos filiales : FRANCHE-COMTE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER et FRANCHE-COMTE DEVELOPPEMENT FONCIER, sont présentés en application des normes IFRS.

### 4.2. Modalités et incidences de la consolidation

#### 4.2.1. Le bilan

Les principaux retraitements portent sur :

**L'élimination des opérations réciproques** entre la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté, les Caisses Locales, Franche Comté Développement Immobilier et Franche Comté Développement Foncier, à savoir :

- DAV détenus par les Caisses Locales à la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté pour 102.8 M€, plus charges et comptes de régularisation y afférent
- DAV détenus par FRANCHE COMTÉ DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER à la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté pour 50 K€, plus charges et comptes de régularisation y afférent
- DAV et DAT détenus par FRANCHE COMTÉ DÉVELOPPEMENT FONCIER à la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté pour 9.2 M€ plus charges et comptes de régularisation y afférent
- Emprunt souscrit par FRANCHE COMTÉ DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER à la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté pour 0.57 M€, plus charges et comptes de régularisation y afférent
- DAT des Caisses Locales pour 26.3 M€, plus charges et comptes de régularisation y afférent,
- Comptes Courant d'associé de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté

chez FRANCHE-COMTÉ DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER pour 0.7 M€, plus charges et comptes de régularisation y afférent,

- Capital détenu par les Caisses Locales chez la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté soit 55.54 M€, remplacé par celui détenu par les sociétaires chez les Caisses Locales, soit 159.9 M€,
- Capital détenu par la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté chez FRANCHE COMTÉ DÉVELOPPEMENT FONCIER soit 9.4 M€,
- Capital détenu par la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté chez FRANCHE-COMTÉ DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER soit 4.07 M€.

#### L'intégration

- des ressources des Caisses Locales ainsi que celles liées au retraitement de consolidation (dividende intragroupe pour 2.2 M€, impôt différé pour 40.5 M€),
- du résultat de l'exercice des Caisses Locales et des filiales ainsi que le résultat lié aux différents retraitements,
- de l'impôt sur les sociétés dû par les Caisses Locales et l'impôt sur les sociétés résultant du retraitement des filiales.

#### Reclassement et retraitement IAS

En application de la norme IAS 39, il a été procédé à différents reclassements sur les postes de bilan conduisant à une diminution du total bilan de 18.9 M€ :

- la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté a choisi d'affecter ses BMTN indexés en Actifs financiers à la juste valeur par option pour un montant de 5 M€,
- la provision sur risque de crédit collective et la provision filières viennent en diminution des Prêts à la clientèle pour 85.6 M€,
- les Actifs disponibles à la vente composés de notre portefeuille d'OPCVM et de nos titres de participations ont été réévalués de 53.9 M€ par capitaux propres,
- la juste valeur de notre portefeuille d'instruments de macro-couverture est de -8.3 M€,

- Conjointement à ces retraitements, l'impôt différé actif est en hausse à 40.5 M€.

Ces opérations amènent à un bilan consolidé de 10.528 milliards d'euros, très légèrement inférieur au montant du bilan social de 10.547 milliards d'€, en progression de 16.2 % par rapport à l'exercice précédent.

Les capitaux propres consolidés augmentent de 89.8 M€ suite à la baisse de valorisation des actifs disponibles à la vente, à l'augmentation des parts sociales et au report à nouveau.

#### 4.2.2. Le hors bilan

Les engagements reçus sur crédits distribués sont retraités par élimination des garanties reçues des Caisses Locales sur certains financements.

#### 4.2.3. Le compte de résultat

Les flux financiers réciproques entre la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté, les Caisses Locales, FRANCHE-COMTÉ DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER et FRANCHE-COMTÉ DÉVELOPPEMENT FONCIER étant retraités (dividende, intérêts des CCB, des DAT, emprunts, commissions de caution, prestation de service) on constate :

- Un PNB de 276.3 M€ contre 272.3 M€ au bilan social,
- Des charges d'exploitation impactées par celles des Caisses Locales pour 0.7 M€ et par celles de FRANCHE COMTÉ DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER pour 3.7 M€,
- Un résultat brut d'exploitation de 124.1 M€ contre 124.3 M€ au bilan social,
- Une charge fiscale nette inférieure de 7.2 M€ en données consolidées, constituée de la variation de l'impôt différé (+ 5.5 M€),
- Un résultat net de 68.7 M€ contre 60.6 M€ au bilan social :
  - . intégration du résultat des Caisses Locales avec 4.3 M€,
  - . prise en compte de l'impôt différé précité (5.5 M€),
  - . prise en compte de l'impôt sur les OPCVM (0.7 M€),
  - . élimination des dividendes intra groupe (- 2.2 M€),
  - . élimination des provisions constituées par les Caisse locales (-0.4 M€),

- . la valorisation de nos actifs financiers (0.3 M€),
- . la perte FRANCHE COMTÉ DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER non provisionnée au niveau de la Caisse Régionale (-0.3 M€),
- . impact de la mise en place de l'IAS 19 avec l'utilisation de la méthode du Sorie dans les comptes consolidés (au lieu de la comptabilisation flat en résultat) pour la comptabilisation des écarts actuariels des régimes à prestation définies (+0.2 M€).

### 4.3. Perspectives 2011

Avec son Plan de Relation Client 2011, le Crédit Agricole de Franche-Comté s'inscrit dans une démarche commerciale orientée sur les besoins de ses clients. Apporter des conseils personnalisés au fil des étapes importantes de la vie des clients et de leurs projets en constitue un des axes principaux. En complément des dispositifs déjà mis en place comme les Points Passerelle ou les Mesures d'Aide en Réponse à la Crise (MARC) en faveur de la clientèle fragilisée, le Crédit Agricole de Franche-Comté sera attentif à l'application des mesures du rapport PAUGET-CONSTANT.

En 2011, le PNB devrait progresser, profitant de la poursuite de la dynamique en collecte, crédit et équipement. Les charges de fonctionnement nettes subiront encore en 2011 le coût lié à la migration du Système d'Information. Par conséquent, le coefficient d'exploitation ne devrait connaître une amélioration qu'en 2012.

Grâce à la poursuite des efforts collectifs, les risques devraient rester maîtrisés en 2011.

Par conséquent les perspectives commerciales et financières doivent permettre au Crédit Agricole de Franche-Comté de poursuivre son développement en s'appuyant sur de solides bases financières ainsi que des valeurs mutualistes plus que jamais d'actualité.

### 4.4. Facteurs de risques

#### 4.4.1. Risques de crédit

##### 4.4.1.1. Organisation de la fonction risque au sein du Crédit Agricole Franche-Comté

**La filière risque** du CAFC est organisée autour du Contrôle Permanent et des Risques (service Contrôle Central des Risques), dont la mission est d'assurer le suivi et la maîtrise du risque crédit, des Marchés et d'accompagner le réseau dans la gestion des dossiers risqués. Le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques est rattaché directement au Directeur Général, et celui-ci a été nommé courant Novembre responsable de la "filiales risques" conformément à l'arrêté du 19/01/2010 modifiant le règlement CRBF 97-02.

**Le Traitement du Risque** est réalisé par un service dédié, rattaché à la Direction Finances-Recouvrement-Communication-Mutualisme. Sa mission est d'assurer le recouvrement des créances impayées.

Ce dispositif a fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle II », Pilier 1 et Pilier 2.

Les principaux facteurs de risques auxquels est exposée la Caisse Régionale de FRANCHE-COMTE font l'objet d'un suivi particulier. En outre, les principales expositions en matière de risques de crédit bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe.

Pour les principaux facteurs de risque auxquels elle est exposée, la Caisse Régionale de FRANCHE-COMTE a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner à priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques ; et ce dans le cadre global d'une Politique Crédit révisée annuellement et validée par le Conseil d'Administration.

Ainsi, pour ces principaux facteurs de risque, il existe un dispositif de limites qui comporte :

– **des limites globales**, des règles de division des risques, d'engagements par filière, par pays, par facteur de risque de marché, etc., formalisées dans la Politique Crédit. Ces limites, établies en valeur absolue ou en référence aux fonds propres et/ou aux résultats de la Caisse Régionale de FRANCHE-COMTE, ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant ;

– **des limites opérationnelles** (contreparties / groupe de contreparties, tables, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant, etc.

La Caisse Régionale de FRANCHE-COMTE mesure ses risques de manière exhaustive et précise en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des « **scénarios catastrophes** », appliqués aux expositions réelles et aux limites.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

### 1 – Contrôle Permanent et des Risques (service Contrôle Central des Risques)

Le service Contrôle Central des Risques coordonne le suivi du risque crédit et le pilotage de cette activité.

L'année 2010 a d'abord été marquée par la volonté affirmée de déployer de nouveaux outils de suivi du **Risque crédit** et de déployer un processus de pilotage adapté à la crise.

Cela s'est d'abord concrétisé par une première étape de reconstruction de l'Unité CCR en charge de ces risques, et d'une seconde visant à fédérer autour d'un enjeu commun et de mobiliser tous les acteurs concernés dans les Réseaux et les Marchés.

Deux évolutions majeures sont à souligner :

► la mise à disposition au réseau d'agences d'un **outil dynamique "pilotage de risques"** sous Intranet permettant la saisie de commentaires et de la réalisation d'un

diagnostic risque, créant un fort levier d'action en CORISK hebdomadaire : traçabilité des décisions prises et suivi des actions menées. L'inter activité de cet outil, qui intègre les usages Bâle II, en fait le support privilégié du suivi des risques dans les réseaux.

- ▶ le déploiement à partir de juin 2010 d'un « **process de transfert à recouvrement** » : le délai de conservation en agence des comptes en anomalie a été ramené de 90 à 60 jours au-delà de ce délai le compte est transféré à une structure recouvrement : la finalité était de réduire le stock de comptes gérés en agence afin de consacrer la gestion des débiteurs aux risques naissants 15/30 jours où les actions se révèlent les plus efficaces.

Un tableau de bord hebdomadaire et un autre mensuel sont disponibles sous intranet. Ils permettent de suivre :

- la situation et l'évolution des retards sur l'ensemble des clients
- la classification risque des agences
- l'objectif risque du réseau de proximité
- les encours de prêts et réalisations du mois classés selon les classes de risque Bâle II : assure un suivi la qualité du portefeuille crédit par agences et par marchés

Le service Contrôle Central des Risques pilote en coordonnant et en animant les différentes instances et Comités de suivi des risques de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Franche-Comté, tels que :

- **Le Comité de Surveillance** (COSUR), à périodicité trimestrielle, où sont examinés le tableau de bord risques et évolutions des indicateurs, les dossiers présentant les encours risqués les plus importants avec prise de décisions au niveau de leur orientation ou provisionnement. Une action a été menée en 2010 visant à homogénéiser nos taux de provisionnement entre les créances en gestion agence et les créances gérées par le service recouvrement.
- **Le Comité Affaires Spéciales**, mensuel, il examine les dossiers les plus sensibles, décide des entrées/sorties défaut/CDL et tous les trimestres devient un comité de provisionnement sous la présidence des

directeurs concernés.

- **Le Comité risques hebdomadaire** (CORISK), créé au semestre 2008 qui examine l'évolution des différents indicateurs 15/30 - 30/60 – RAG – CDL Agences au travers d'une analyse macro, ainsi qu'une sélection de dossiers en anomalies examinés avec les Marchés.
- **Les Revues de portefeuilles**, concernant à la fois les marchés (PIM, associations, agriculture..) et les réseaux : chaque agence Entreprises fait l'objet d'une revue de portefeuille tous les 2 mois, une revue spécifique SCI a été organisée en novembre dans chacune des 14 secteurs d'agences (DAC). La Task Force créée début 2009 et intervenant plus spécifiquement sur les Professionnels mène également des revues de portefeuilles par secteurs.

Ce dispositif a été complété au dernier trimestre 2010 par le **Comité Animation Risques** qui se réunit par quinzaine sous l'égide de la Direction générale avec pour objectif de diffuser de l'information flash ou d'alerter si nécessaire.

## 2 – Les Marchés

En étroite collaboration avec le service Contrôle Central des Risques, le Marché des Professionnels et le Marché des Entreprises ont mis en place une cellule risque spécifique (Task Force) chargée d'accompagner les agences dans la gestion des dossiers les plus risqués. Il participe aux Comités Risques.

Ces marchés sont les interlocuteurs privilégiés lors de la préparation du CORISK hebdomadaire et des situations particulières traitées en séance, et du suivi à réaliser.

## 3 – Direction Finances, Risques, Communication, Mutualisme

Le service Traitement du Risque prend en gestion, sauf exceptions, tous les dossiers risqués présentant un retard de plus de 60 jours. Avant l'expiration de ce délai, l'agence peut décider à tout moment de transférer les dossiers pour lesquels elle n'escompte pas de régularisation par la voie commerciale.

L'unité T.D.R. se saisit d'office de tous les dossiers de procédures collectives (sauvegarde,

redressement et liquidation judiciaires pour la clientèle professionnelle et surendettement et rétablissement personnel pour la clientèle des particuliers).

Le dispositif de prise en charge du dossier prévoit une pré qualification du risque à l'entrée en recouvrement.

Cette phase est assurée par la « cellule diagnostic », dont la mission est de constituer le dossier puis d'en déterminer son orientation au vu d'une grille préétablie.

Les dossiers sans garantie inférieurs à 10 000 euros sont adressés à des sociétés de recouvrement externes après une mise en demeure infructueuse adressée au client.

Les dossiers supérieurs à 10 000 euros ou inférieurs à cette somme mais avec garantie, sont adressés à des chargés de recouvrement dépendant du service « Recouvrement amiable ».

Les dossiers de procédure collective concernant la clientèle des particuliers (surendettement et rétablissement personnel) sont gérés par une cellule dédiée dépendant du service « Recouvrement amiable ».

Les dossiers de procédure collective concernant la clientèle des professionnels (redressement judiciaire, liquidation judiciaire, rétablissement personnel) et ceux nécessitant la prise immédiate de titre exécutoire ou la réalisation de garantie, sont adressés à des chargés de recouvrement dépendant du service « Recouvrement judiciaire ».

Les dossiers dont les encours sont supérieurs à 300 000 euros, ceux rattachés à des réseaux dédiés (marché des entreprises, promotion immobilière...) et ceux considérés comme sensibles eu égard à la qualité du débiteur, sont adressés à des chargés de recouvrement dépendant du service « Affaires Spéciales ».

Le service Traitement du Risque communique en outre mensuellement à la Direction Générale un tableau de bord de suivi d'activité.

#### 4.4.1.2. Le dispositif de surveillance des risques

La surveillance des risques s'effectue par :

- le suivi des indicateurs accessibles sous Intranet dans applicatif "Pilotage de risques",

- le dossier présenté au Comité de Surveillance des Risques (COSUR) avec indicateurs bâlois,
- le suivi hebdomadaire en CORISK des indicateurs et d'une sélection de dossiers en anomalie,
- un tableau de bord mensuel classant les risques par compartiments, par marchés, et par DAC,
- un suivi trimestriel effectué sur la génération des crédits,
- la création de "filière risques" avec surveillance de l'évolution des taux de défaillances,
- l'intégration dans les revues de portefeuille de dossiers sains ou sensibles suite à dégradation de notation.

#### 4.4.1.3. Le dispositif de notation Balois

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ex Commission Bancaire) a autorisé le Groupe Crédit Agricole et le CA FRANCHE-COMTE à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de la banque de détail et de la banque des entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Ainsi, la Caisse Régionale de Franche-Comté dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque, basés sur des notions de groupe de risques et sur un processus de notation, et couvre les engagements de la banque de détail (BDD) et ceux de la banque des entreprises (BDE).

En termes de règle d'affectation de la clientèle, les contreparties jusqu'à 3 M€ de chiffre d'affaires sont affectées à la Banque de Détail ; à partir de ce seuil, la contrepartie (si isolée) ou son groupe relève du système de notation de la Banque des Entreprises, sauf exceptions justifiées.

L'usage Balois de la notation se concrétise dans l'ensemble des procédures de délégation, gestion des paiements hors délégation, d'octroi,

de reporting, de surveillance rapprochée des crédits sensibles, d'allocation de fonds propres économiques, de tarification.

Les créances en retard sont identifiées au travers d'une notion de "Défaut" qui donne lieu à un indicateur de risque (taux de défaut), et cette gestion du défaut est largement automatisée. Les demandes de mises en défaut à dire d'experts étant centralisées au service Contrôle Central des Risques. A horizon fin 2011, cette notion remplacera celle de la créance douteuse litigieuse (CDL).

La constitution d'une base "risque Filières" permet d'identifier les encours portés dans les branches d'activités sensibles et plus exposées aux aléas de la conjoncture économique et financière.

Cela permet de stresser nos encours en fonction de certaines hypothèses et d'anticiper une couverture au travers de provisions contra cycliques jouant le rôle de "coussin" afin de faire face à une éventuelle future dégradation conjoncturelle.

#### 4.4.1.4. La politique de provision et de couverture des risques

##### 1 - Méthodologie

Conformément à l'article 24 du règlement CRBF 97-02 qui indique que « la détermination du niveau approprié de provisionnement tient compte des garanties pour lesquelles les établissements de crédit doivent s'assurer des possibilités effectives de mise en œuvre et de l'existence d'une évaluation récente réalisée sur une base prudente », le CAFC constitue une provision dès lors qu'il existe une perte probable au titre du risque de crédit.

Les méthodes de constitution de ces dotations de provisions varient selon que le dossier est en gestion agence ou au recouvrement.

##### – CONCERNANT LES DOSSIERS EN GESTION EN AGENCES

Les C.D.L. agences qui relèvent du Marché des Particuliers font l'objet d'un provisionnement forfaitaire et automatisé par le logiciel de provisions P@tric, les taux de provisionnement ont été réévalués courant 2010 de façon à combler l'écart constatée avec le provisionnement à dire d'expert.

Pour les C.D.L. agences qui relèvent des Marchés des Professionnels, des Agriculteurs et du marché des Entreprises et des Collectivités Publiques : le provisionnement individualisé prévaut.

Ces dotations font l'objet d'un imprimé intitulé « F.A.R.F. » (Fiche d'Appréciation du Risque Final) qui est transmis au service Contrôle Central des Risques pour contrôle et visa, puis adressé par ce dernier au service Traitement du Risque pour saisie de la dotation ou de la reprise dans l'applicatif provision.

##### – CONCERNANT LES DOSSIERS EN GESTION AU RECOUVREMENT

Les dossiers transférés au service Traitement du Risque font l'objet, dès leur entrée, d'un provisionnement individualisé selon des règles communes à tous les chargés de recouvrement.

Les chargés de recouvrement complètent la fiche « provision », l'accompagnent des justificatifs de valeur des garanties, puis saisissent la dotation ou la reprise dans l'applicatif provisions.

Le service Traitement du Risque n'intervient que sur le composant capital, les intérêts et accessoires étant provisionnés par défaut à 100 % par l'applicatif provision.

Les provisions sont ajustées et actualisées au fil de l'eau au fur et à mesure des événements (règlements, réalisation des garanties, prise de garanties complémentaires, expertises...). La vérification de l'adéquation Valeur de garantie / Créance provisions s'effectue à chacun de ces événements.

Tout bien immobilier d'une valeur supposée supérieure à 200 000 euros fait l'objet d'une expertise avec descriptif et estimation de sa valeur (fourchettes basse et haute). La valeur des biens immobiliers professionnels telle qu'elle ressort de l'expertise fait l'objet d'une décote de 10 % chaque année lorsque le bien est inoccupé.

Cette expertise est engagée sans limite de montant lorsque la Caisse Régionale est amenée à fixer un montant de mise à prix dans le cadre d'une procédure de saisie immobilière.

##### 2 – Prise de décision et suivi

En accord avec les règles de délégations internes, la décision de procéder à une

dotations ou une reprise de provision sur créance est du ressort du gestionnaire (chargé d'affaires du Marché concerné, ou Chargé de recouvrement).

Toute décision prise par le marché concerné doit être dûment motivée et justifiée au moyen d'une Fiche d'Appréciation du Risque Final « FARF » complétée par le gestionnaire, puis transmise au service Contrôle Central des Risques pour contrôle et visa, puis adressée au service Traitement du Risque pour saisie.

Toute décision prise par le recouvrement est motivée au travers de la fiche de suivi des provisions et accompagnée des éventuels justificatifs (expertises, attestations...). Elle est saisie dans l'application provisions par son Chargé de recouvrement.

Le Comité de surveillance peut être amené à prendre la décision de procéder à une dotation ou une reprise de provision sur proposition du gestionnaire du dossier (Chargés d'affaires du Marché concerné ou du recouvrement). Cette décision fait l'objet de l'établissement d'une FARF ou de l'actualisation de la fiche de suivi des provisions, selon que le gestionnaire est un Chargé d'affaires ou un Chargé de recouvrement.

La saisie des reprises ou dotations de provisions de classe V est effectuée par la Comptabilité sur présentation de la décision du Comité de surveillance.

Le tableau récapitulatif des provisions individuelles de classe V est tenu par le responsable du secteur Traitement du Risque, qui actualise ce dernier chaque mois et l'adresse au service Comptabilité et au Contrôle Central des Risques.

Le suivi et le contrôle du niveau de couverture sont assurés par le service Contrôle Central des Risques. Le Comité Affaires Spéciales de la fin du trimestre civile est plus spécialement dédié à l'analyse des niveaux de provisionnement.

Le suivi et le contrôle des provisions des dossiers en recouvrement sont assurés de la façon suivante :

- Les dossiers non provisionnés identifiés par requête infocentre sont examinés deux fois par mois par le service recouvrement :

. Après le traitement des CDL, vers le 25 du mois,

. Après le feu vert de reprise des provisions, vers le 08 du mois.

Le contrôle du provisionnement est intégré dans les contrôles au premier degré du recouvrement.

- Les dossiers provisionnés font mensuellement l'objet d'édition de requête infocentre par taux de couverture et chargé de recouvrement. Ils font également l'objet chaque mois de revues de portefeuilles ciblées.

Les tableaux dans les notes annexes présentent l'exposition des prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle ainsi que les dettes clientèle selon les concentrations de risques par agents économiques.

#### 4.4.2. Risques de marché (données non auditées)

Le risque de marché correspond au risque de variation défavorable de valeur de l'actif. Ce risque est susceptible de se matérialiser en cas d'évolution défavorable d'un ou plusieurs paramètres de marché (taux, action, etc).

La limite de risque de marché globale est exprimé en fonction de la VAR du portefeuille (perte possible sur un mois) :

Pour mettre en œuvre cette méthode, la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté utilise l'application e-VaRisk commune au groupe Crédit Agricole élaborée par CAAM.

La limite est fixée à 5 M€ sur 2010, soit 10% du résultat net prévisionnel.

Le Comité Financier actualise l'encadrement des limites et les propose au Conseil d'administration.

Il est encadré par des limites d'allocation et de perte maximale potentielle.

En cas de dépassement ponctuel, une alerte pour décision est effectuée auprès du comité financier.

Les limites individuelles de risque de marché sont ventilées par types de support d'investissement :



La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté détient un portefeuille de placement investi en OPCVM.

Ce portefeuille s'élève au 31/12/2010 à 301.6 Millions d'euros en valeur de marché.

L'application du scénario de stress habituellement utilisé :

- baisse de 20% du marché action
- hausse de taux de 2% sur l'obligataire
- baisse de 10% de la valeur des placements dits alternatifs
- baisse de 2.5% de la valeur des fonds monétaires dynamiques

Dans ce cadre, la Caisse Régionale s'est doté de règles de " stop loss " qui conduisent à sortir des lignes du portefeuille enregistrant des baisses significatives.

#### RISQUES DE TAUX

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté est exposée aux décalages résiduels entre les taux des actifs et des passifs de l'activité clientèle ainsi que du compartiment fonds propres.

Le risque de taux d'intérêt global est mesuré trimestriellement par l'application du logiciel

groupe Cristaux 2; les paramètres retenus tels que les lois d'écoulement sont également ceux définis au niveau national.

La politique de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté vise à maîtriser le risque de taux tout en exploitant au mieux les conditions de marché pour optimiser la marge d'intermédiation.

L'exposition maximum une évolution adverse de 2% des taux est encadrée par trois ratios :

Deux ratios limitant l'impact sur le revenu de l'exercice rapporté au Produit Net Bancaire budgété et au résultat brut d'exploitation.

Un ratio limitant la baisse de valeur des flux futurs actualisés sur 30 ans au montant des Fonds Propres.

Au cours de l'année 2010, l'évolution du Gap de taux du à l'activité a fait l'objet de couvertures par un programme de swaps emprunteurs.

L'impact sur le produit net bancaire de l'exercice 2010 d'une variation adverse de 100 point de base des taux est de 5.1 M€.

La mesure réalisée sur le 31/12/2009 avec Cristaux 2 montre que l'impact d'un choc adverse de taux de 2% sur la valeur actuelle nette est de 37 M€ pour la Caisse Régionale.

31.12.2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
GAP en M€	499	214	212	89	83	52

#### RISQUE DE CHANGE

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Franche-Comté exerce une activité de crédit en Franc Suisse pour le financement de biens situés sur le territoire français.

L'encours des financements mis en place est refinancé en totalité auprès de Crédit Agricole S.A.

Les soldes résultants sont systématiquement convertis en euro.

La Caisse Régionale est exposée au risque de change sur le PNB futur des crédits en CHF.

Sur la base d'un scénario de stress de baisse de

30% du CHF, le montant maximum de perte est fixé à 0.25% du PNB.

La Caisse Régionale calcule trimestriellement le risque de change et met en place des couvertures pour maintenir le risque en deçà du seuil fixé.

#### RISQUE DE PRIX

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté détient en portefeuille d'investissement un montant limité de 5 M€ de BMTN à capital garanti dont la rémunération est indexée sur des indices boursiers.

#### 4.4.3. Risque de liquidité et de financement

La politique de gestion de liquidité et de financement de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté repose sur l'adossement global en capitaux et en durée des ressources aux actifs à financer.

Elle se concrétise d'une part par une politique de collecte clientèle et d'autre part par une politique de refinancement auprès de Crédit Agricole S.A. (compte courant de trésorerie, emprunts en blanc, avances globales de 50% des crédits éligibles accordés) ou sur les marchés soit interbancaire, via la mise en place d'un programme d'émission de TCN soit au travers de la participation aux émissions de type CA Covered Bond ou SFEF.

S'agissant du risque de liquidité, la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté respecte strictement le ratio réglementaire mensuel.

Le calcul du ratio est issu des données comptables, il est conforme aux textes du CRBF et n'a pas connu de modification sur l'exercice 2010

Le ratio de liquidité s'est établi à 204% au 31/12/2010. Ce ratio est conforme à notre politique de prudence dans un contexte où les conditions de refinancement sur les marchés de capitaux restent compliquées.

La Caisse Régionale a renforcé le suivi et la gestion de l'échéancier de refinancements en déployant le dispositif de pilotage de la liquidité du groupe Crédit Agricole.

#### Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>en milliers d'euros</i>		<b>31.12.2010</b>				
		<i>≤ 3 mois</i>	<i>&gt; 3 mois à ≤ 1 an</i>	<i>&gt; 1 an à ≤ 5 ans</i>	<i>&gt; 5 ans</i>	<i>Total</i>
• Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)		695 950	376 104	276 865	79 707	1 428 626
• Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)		523 882	842 235	2 709 014	4 137 561	8 212 692
<b>Total</b>		<b>1 219 832</b>	<b>1 218 339</b>	<b>2 985 879</b>	<b>4 217 268</b>	<b>9 641 318</b>
<b>Créances rattachées</b>						<b>50 016</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>-256 223</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>						<b>9 435 111</b>

<i>en milliers d'euros</i>		<b>31.12.2009</b>				
		<i>≤ 3 mois</i>	<i>&gt; 3 mois à ≤ 1 an</i>	<i>&gt; 1 an à ≤ 5 ans</i>	<i>&gt; 5 ans</i>	<i>Total</i>
• Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)		298 309	7 581	24 797	39 083	369 770
• Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)		503 619	820 905	2 592 850	3 889 965	7 807 339
<b>Total</b>		<b>801 928</b>	<b>828 486</b>	<b>2 617 647</b>	<b>3 929 048</b>	<b>8 177 109</b>
<b>Créances rattachées</b>						<b>50 432</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>-237 829</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>						<b>7 989 712</b>

## ■ Rapport de gestion ■

### Dettes des établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	
• Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 698 553	1 342 165	2 178 469	1 956 630	7 175 817	
• Dettes envers la clientèle	1 542 949	46 080	274 162	74 161	1 937 352	
<b>Total</b>	<b>3 241 502</b>	<b>1 388 245</b>	<b>2 452 631</b>	<b>2 030 791</b>	<b>9 113 169</b>	
<b>Dettes Rattachées</b>					<b>41 862</b>	
<b>Valeur au bilan</b>					<b>9 155 031</b>	

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	
• Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	784 689	868 982	2 481 418	1 938 860	6 073 949	
• Dettes envers la clientèle	1 377 724	74 471	203 481	16 738	1 672 414	
<b>Total</b>	<b>2 162 413</b>	<b>943 453</b>	<b>2 684 899</b>	<b>1 955 598</b>	<b>7 746 363</b>	
<b>Dettes Rattachées</b>					<b>38 968</b>	
<b>Valeur au bilan</b>					<b>7 785 331</b>	

### Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
• Bons de caisse	245				245	
• Titres de créances négociables :		23 100	5 877	977	29 954	
<b>Total</b>	<b>245</b>	<b>23 100</b>	<b>5 877</b>	<b>977</b>	<b>30 199</b>	
<b>Dettes rattachées</b>					<b>0</b>	
<b>Valeur au bilan</b>					<b>30 199</b>	
<b>Dettes subordonnées</b>						
• Dettes subordonnées à durée déterminée		4 000	6 099	60 059	70 158	
• Dépôt de garantie à caractère mutuel					0	
<b>Total</b>			<b>200</b>		<b>200</b>	
<b>Dettes rattachées</b>					<b>1 227</b>	
<b>Valeur au bilan</b>					<b>71 585</b>	

## ■ Rapport de gestion ■

### Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>en milliers d'euros</i>		<b>31.12.2009</b>				
	<b>≤ 3 mois</b>	<b>&gt; 3 mois à ≤ 1 an</b>	<b>&gt; 1 an à ≤ 5 ans</b>	<b>&gt; 5 ans</b>	<b>Total</b>	
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
• Bons de caisse	248				248	
• Titres de créances négociables :	50	1 221	67 849	900	70 020	
- Émis en France	50	1 221	67 849	900	70 020	
<b>Total</b>	<b>298</b>	<b>1 221</b>	<b>67 849</b>	<b>900</b>	<b>70 268</b>	
<b>Dettes rattachées</b>					<b>365</b>	
<b>Valeur au bilan</b>					<b>70 633</b>	
<b>Dettes subordonnées</b>						
• Dettes subordonnées à durée déterminée			73 366		73 366	
• Dépôt de garantie à caractère mutuel			611		611	
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>73 977</b>	<b>0</b>	<b>73 977</b>	
<b>Dettes rattachées</b>					<b>1 221</b>	
<b>Valeur au bilan</b>					<b>75 198</b>	

#### 4.4.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté utilise des instruments dérivés dans le cadre exclusif de sa politique de gestion actif/passif.

Les opérations de swap mises en place ont pour objet de gérer le risque de taux de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté dans une optique de macro couverture. Quelques opérations spécifiques sont couvertes par des swaps de micro couverture.

Les financements réalisés en franc suisse comportent à la demande des clients un CAP qui plafonne les effets de la hausse des taux de marché du CHF sur le taux appliqué.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche Comté couvre elle-même le risque associé en achetant des CAP CHF à différents niveaux de prix d'exercice.

Qu'ils s'appliquent à l'activité en euro ou en franc suisse, ces instruments sont justifiés trimestriellement en tant que couvertures de juste valeur.

## ■ Rapport de gestion ■

<i>(en milliers d'euros)</i>			
<b>31.12.2010</b>			
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montant notionel
<b>COUVERTURE DE JUSTE VALEUR</b>	<b>11 444</b>	<b>19 250</b>	<b>1 458 580</b>
• Taux d'intérêt	11 444	19 250	1 458 580
• Change			
• Autres			
<b>COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE</b>	<b>0</b>	<b>438</b>	<b>6 411</b>
• Taux d'intérêt			
• Change		438	6 411
<b>COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITÉ À L'ETRANGER</b>			
<b>TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE</b>	<b>11 444</b>	<b>19 688</b>	<b>1 464 991</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>			
<b>31.12.2009</b>			
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montant notionel
<b>COUVERTURE JUSTE VALEUR</b>	<b>6 314</b>	<b>22 558</b>	<b>883 038</b>
• Taux d'intérêt	4 694	22 558	883 038
• Change	1 620		
<b>COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>3 542</b>
• Taux d'intérêt	16	16	3 542
<b>COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITÉ À L'ETRANGER</b>			
<b>TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE</b>	<b>6 330</b>	<b>22 574</b>	<b>886 580</b>

## ■ Rapport de gestion ■

Sur option, la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté comptabilise par ailleurs en juste valeur les BMTN placés en titre

d'investissement lorsqu'ils comportent une indexation de leur rémunération sur des indices boursiers.

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
• Dividendes reçus		
• Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	32	-74
• Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	-253	541
• Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	2 257	3 356
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>2 036</b>	<b>3 823</b>

### 4.4.5. Autres Risques

La gestion et le dispositif de couverture des autres risques notamment les risques opérationnels et les assurances de couvertures souscrites sont présentés dans la note annexe aux comptes consolidés.



# Comptes individuels

au 31 décembre 2010

Arrêtés par le Conseil d'administration  
du Crédit Agricole de Franche-Comté

en date du 7 février 2011

## Sommaire

Bilan au 31 décembre 2010	24
Hors-bilan au 31 décembre 2010	25
Compte de résultat au 31 décembre 2010	25
Note 1 Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice	26
Note 2 Principes et méthodes comptables	28
Note 3 Créances sur les établissements de crédit – analyse par durée résiduelle	38
Note 4 Opérations avec la clientèle	39
Note 5 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille	40
Note 6 Titres de participation et de filiales	42
note 7 Variation de l'actif immobilisé	44
Note 8 Comptes de régularisation et actifs divers	45
Note 9 Dépréciations inscrites en déduction de l'actif	46
Note 10 Dettes envers les établissements de crédit - analyse par durée résiduelle	47
Note 11 Comptes créditeurs de la clientèle	47
Note 12 Dettes représentées par un titre	48
Note 13 Comptes de régularisation et passifs divers	48
Note 14 Provisions	49
Note 15 Épargne Logement	49
Note 16 Engagements sociaux : avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	51
Note 17 Fonds pour risques bancaires généraux	52
Note 18 Dettes subordonnées : analyse par durée résiduelle	52
Note 19 Variation des capitaux propres (avant répartition)	53
Note 20 Composition des fonds propres	53
Note 21 Opérations effectuées en devises	54
Note 22 Opérations de change, emprunts et prêts en devises	54
Note 23 Opérations sur instruments financiers a terme	54
Note 24 Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés	55
Note 25 Actifs donnés et reçus en garantie	55
Note 26 Engagements donnés aux entreprises liées	56
Note 27 Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	56
Note 28 Revenus des titres	56
Note 29 Produit net des commissions	57
Note 30 Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation	57
Note 31 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	57
Note 32 Autres produits et charges d'exploitation bancaire	58
Note 33 Charges générales d'exploitation	58
Note 34 Coût du risque	59
Note 35 Résultat net sur actifs immobilisés	60
Note 36 Charges et produits exceptionnels	61
Note 37 Impôt sur les bénéfices	61
Note 38 Événements postérieurs à la clôture susceptibles de remettre en cause la continuité de l'exploitation	61
Note 39 Affectation des résultats	61
Note 40 Publicité des honoraires de commissaires aux comptes Attestation des commissaires aux comptes et publicité	62



## 1. Bilan au 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)

ACTIF	Notes	31.12.2010	31.12.2009
<b>OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES</b>		<b>71 160</b>	<b>66 735</b>
• Caisse, banques centrales		41 825	54 484
• Effets publics et valeurs assimilées	5	11 281	
• Créances sur les établissements de crédit	3	18 054	12 252
<b>OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE</b>	<b>3</b>	<b>1 415 761</b>	<b>360 644</b>
<b>OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE</b>	<b>4</b>	<b>7 996 900</b>	<b>7 599 760</b>
<b>OPÉRATIONS SUR TITRES</b>		<b>384 381</b>	<b>361 762</b>
• Obligations et autres titres à revenu fixe	5	98 856	115 633
• Actions et autres titres à revenu variable	5	285 525	246 129
<b>VALEURS IMMOBILISÉES</b>		<b>532 047</b>	<b>510 239</b>
• Participations et autres titres détenus à long terme	7	448 876	421 507
• Parts dans les entreprises liées	7	17 538	18 515
• Immobilisations incorporelles	7	9	9
• Immobilisations corporelles	7	65 624	70 208
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</b>		<b>146 524</b>	<b>168 533</b>
• Autres actifs	8	90 099	119 261
• Comptes de régularisation	8	56 425	49 272
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>10 546 773</b>	<b>9 067 674</b>

(en milliers d'euros)

PASSIF	Notes	31.12.2010	31.12.2009
<b>OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES</b>		<b>12 058</b>	<b>2 348</b>
• Dettes envers les établissements de crédit	10	12 058	2 348
<b>OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE</b>	<b>10</b>	<b>7 322 677</b>	<b>6 178 550</b>
<b>COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE</b>	<b>11</b>	<b>1 960 016</b>	<b>1 689 023</b>
<b>DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>	<b>12</b>	<b>30 603</b>	<b>70 634</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</b>		<b>202 538</b>	<b>145 720</b>
• Autres passifs	13	75 378	34 096
• Comptes de régularisation	13	127 160	111 624
<b>PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNÉES</b>		<b>182 894</b>	<b>199 891</b>
• Provisions	14/15/16	111 329	101 592
• Dettes subordonnées	18	71 565	98 299
<b>FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)</b>	<b>17</b>	<b>15 899</b>	<b>15 899</b>
<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>	<b>19</b>	<b>820 088</b>	<b>765 609</b>
• Capital souscrit		77 970	77 970
• Primes d'émission		119 047	119 047
• Réserves		562 423	522 099
• Résultat de l'exercice		60 648	46 493
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>10 546 773</b>	<b>9 067 674</b>

## 2. Hors bilan au 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)

	31.12.2010	31.12.2009
<b>A. ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>1 228 019</b>	<b>1 185 829</b>
Engagements de financement	1 052 685	1 030 023
Engagements de garantie	175 334	155 806
<b>B. ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>3 658 630</b>	<b>3 269 693</b>
Engagements de financement	500 657	383 643
Engagements de garantie	3 157 973	2 886 050

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 22
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 23

## 3. Compte de résultat au 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)

	Notes	31.12.2010	31.12.2009
• Intérêts et produits assimilés	27	313 420	324 620
• Intérêts et charges assimilées	27	-177 469	-213 334
• Revenus des titres à revenu variable	28	18 258	21 112
• Commissions ( produits)	29	139 251	143 499
• Commissions ( charges)	29	-24 913	-24 105
• Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	30	2 923	3 282
• Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	31	835	16 405
• Autres produits d'exploitation bancaire	32	1 291	1 068
• Autres charges d'exploitation bancaire	32	-1 272	-175
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>272 324</b>	<b>272 372</b>
• Charges générales d'exploitation	33	139 211	129 486
• Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		8 801	9 875
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>124 312</b>	<b>133 011</b>
• Coût du risque	34	-20 589	-63 818
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>103 723</b>	<b>69 193</b>
• Résultat net sur actifs immobilisés	35	-5 088	-3 884
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>		<b>98 635</b>	<b>65 309</b>
• Résultat exceptionnel	39		
• Impôt sur les bénéfices	37	37 987	18 816
• Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées			
<b>RESULTAT NET</b>		<b>60 648</b>	<b>46 493</b>

### **NOTE 1 : CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**

#### **1.1. Cadre juridique et financier**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Franche-Comté est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Franche-Comté, 46 Caisses Locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de la Caisse Régionale de Franche-Comté consolidante, intègrent également les comptes des Caisses Locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Franche-Comté est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2010, la Caisse Régionale de Franche-Comté fait partie, avec 38 autres Caisses Régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses Régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 55,86 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,75 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 9 324 639 actions propres au 31 décembre 2010, soit 0,39 % de son capital, contre 10 300 864 actions propres au 31 décembre 2009.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient des Certificats Coopératifs d'Associés émis par la

Caisse Régionale de Franche-Comté à hauteur de 25 % du capital, les Certificats Coopératifs d'Associés détenus par le public représentant 3,77 % du capital.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses Régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse Régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses Régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

#### **1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole**

L'appartenance de la Caisse Régionale de Franche-Comté au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

##### **Comptes ordinaires des Caisses Régionales**

Les Caisses Régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

##### **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (livret d'épargne populaire, livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses Régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

##### **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à

terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses Régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses Régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33,33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A..

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses Régionales par Crédit Agricole S.A.

### **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses Régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses Régionales (dépôts à vue, dépôts à

terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

### **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses Régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

### **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses Régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

### **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses Régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

### **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses Régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de

Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses Régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses Régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

### 1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2009

- La Caisse Régionale du Crédit Agricole Franche-Comté a participé à l'augmentation de capital de SAS LA BOETIE à hauteur de 10 688 milliers d'euros.
- La Caisse Régionale du Crédit Agricole Franche-Comté est entrée au capital de CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT SUISSE (CAFS) à hauteur de 14 307 milliers d'euros ; les 3 agences bancaires localisées en Suisse ont été cédées à CAFS.
- La Caisse Régionale du Crédit Agricole Franche-Comté a augmenté pour 1 400 milliers d'euros sa participation dans sa filiale FRANCHE-COMTE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER (FCDI).
- La Caisse Régionale du Crédit Agricole Franche-Comté a liquidé sa filiale CREDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTE AMORCAGE, dont elle était actionnaire à 99.99 % au capital de 1 000 milliers d'euros (libérés à hauteur de 50 %) pour absence d'activité.

Suite à la signature le 21 avril 2010 d'une convention avec Crédit Agricole S.A., la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Franche Comté fait partie à compter de l'exercice 2010, du groupe fiscal constitué par Crédit Agricole S.A.

Aux termes des accords conclus, la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Franche-Comté constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale déduction faite des éventuelles économies d'impôt qui seront rétrocédées par

Crédit Agricole S.A. selon les modalités prévues dans la convention.

### NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Franche-Comté sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses Locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse Régionale de Franche-Comté publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Franche-Comté est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

### 2.1. Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,

## ■ Comptes individuels ■

- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

L'analyse de l'application du CRC 2009 - 03 relatif à la « comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transactions supportés à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours », a conduit à constater que son impact est non significatif dans les comptes de la Caisse Régionale de Franche-Comté au 31 décembre 2010."

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit la Caisse Régionale de Franche-Comté à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

### **CRÉANCES RESTRUCTURÉES**

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse Régionale de Franche-Comté s'élève à 10 113 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 10 286 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse Régionale de Franche-Comté, le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

### **CRÉANCES DOUTEUSES**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite

fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale de Franche-Comté distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

### **Créances douteuses non compromises :**

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

### **Créances douteuses compromises :**

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

### **DÉPRÉCIATIONS AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT AVÉRÉ**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale de Franche-Comté par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

### **TRAITEMENT COMPTABLE DES DÉCOTES ET DÉPRÉCIATIONS :**

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

### **DÉPRÉCIATION AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT NON AFFECTÉ INDIVIDUELLEMENT**

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Franche-Comté a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

### **RISQUES PAYS**

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaisance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par la Commission Bancaire, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

### 2.2. Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

#### Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

##### Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

##### Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse Régionale de Franche-Comté dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2. Créances et engagements par signature – Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

#### Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.



Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale de Franche-Comté dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

### **Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme**

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

### **Prix de marché**

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale de Franche-Comté détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des

transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale de Franche-Comté utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

#### Dates d'enregistrement

La Caisse Régionale de Franche-Comté enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

#### Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale de Franche-Comté n'a pas opéré, en 2010, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

### 2.3. Immobilisations

La Caisse Régionale de Franche-Comté applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Franche-Comté applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux

dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale de Franche-Comté suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	35 ans
Second œuvre	20 ans
Installations techniques	12 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	5 ans (linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Franche-Comté sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

### 2.4. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### 2.5. Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse Régionale de Franche-Comté applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses Régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

### 2.6. Provisions

La Caisse Régionale de Franche-Comté applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La Caisse Régionale de Franche-Comté a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin

de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

### 2.7. Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV<sup>ème</sup> directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par la Caisse Régionale de Franche-Comté à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Le détail des FRBG est fourni dans la note 17.

### 2.8. Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur

des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

#### Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de la Caisse Régionale de Franche-Comté sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

#### Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de

gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

### 2.9. Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse Régionale de Franche-Comté a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

### 2.10. Engagements hors bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une

perte pour la Caisse Régionale de Franche-Comté.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 22 et 23.

### 2.11. Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 28 juin 2007, modifié par l'avenant du 26 juin 2009.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

### 2.12. Avantages au personnel postérieurs à l'emploi.

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Franche-Comté a souscrit un contrat d'assurance auprès de PREDICA qui couvre l'ensemble des engagements dans le domaine de la retraite chapeau des dirigeants et des indemnités de fin de carrière du personnel.

La Caisse Régionale de Franche-Comté applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, la Caisse Régionale de Franche-Comté provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

## ■ Comptes individuels ■

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

### Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Franche-Comté n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

### 2.13. Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse Régionale de Franche-Comté.

### 2.14. Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse Régionale de Franche-Comté a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

## ■ Comptes individuels ■

### NOTE 3 : CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT-ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

<i>en milliers d'euros</i>	<i>DURÉE RÉSIDUELLE</i>				<i>Total en principal</i>	<i>Créances rattachées</i>	<i>Total 2010</i>	<i>Total 2009</i>
	<i>≤ 3 mois</i>	<i>&gt; 3 mois ≤ 1 an</i>	<i>&gt; 1 an ≤ 5 ans</i>	<i>&gt; 5 ans</i>				
<b>CRÉANCES</b>								
<b>ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>								
• Comptes et prêts :								
- à vue	280				280		280	3 894
- à terme	141	399	11 714	4 020	16 274	28	16 302	4 262
• Valeurs reçues en pension								
• Titres reçus en pension livrée								
• Prêts subordonnés				1 464	1 464	8	1 472	4 096
<b>Total</b>	<b>421</b>	<b>399</b>	<b>11 714</b>	<b>5 484</b>	<b>18 018</b>	<b>36</b>	<b>18 054</b>	<b>12 252</b>
<b>Dépréciations</b>								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>18 054</b>	<b>12 252</b>
<b>OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE</b>								
• Comptes ordinaires	324 856				324 856		324 856	250 799
• Comptes et avances à terme	371 084	375 603	264 611	54 199	1 065 497	4 670	1 070 167	89 110
• Titres reçus en pension livrée								
• Prêts subordonnés				20 700	20 700	38	20 738	20 735
<b>Total</b>	<b>695 940</b>	<b>375 603</b>	<b>264 611</b>	<b>74 899</b>	<b>1 411 053</b>	<b>4 708</b>	<b>1 415 761</b>	<b>360 644</b>
<b>Dépréciations</b>								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>1 415 761</b>	<b>360 644</b>
<b>TOTAL</b>							<b>1 433 815</b>	<b>372 896</b>

Le solde des prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 22 210 milliers d'euros.  
Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 1 925 milliers d'euros.  
Parmi les créances sur les établissements de crédit, aucune n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse Régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

## ■ Comptes individuels ■

### NOTE 4 : OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

#### 4.1. Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

<i>en milliers d'euros</i>	<i>DURÉE RÉSIDUELLE</i>							
	<i>&gt; 3 mois</i>		<i>&gt; 1 an</i>		<i>Total</i>	<i>Créances</i>	<i>Total</i>	<i>Total</i>
<b>CREANCES</b>	<i>≤ 3 mois</i>	<i>≤ 1 an</i>	<i>≤ 5 ans</i>	<i>&gt; 5 ans</i>	<i>principal</i>	<i>rattachées</i>	<i>2010</i>	<i>2009</i>
• Créances commerciales	57 717	69			57 786	4	57 790	57 924
• Autres concours à la clientèle	397 914	770 715	2 710 803	4 115 300	7 994 732	44 191	8 038 923	7 640 272
• Valeurs reçues en pension livrée								
• Comptes ordinaires débiteurs	69 703				69 703	958	70 661	68 191
<b>Dépréciations</b>							<b>-170 473</b>	<b>-166 627</b>
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>							<b>7 996 900</b>	<b>7 599 760</b>

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 32 402 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 928 millions d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2010 contre 835 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Les encours restructurés au 31 décembre 2010 s'élèvent à 10 113 milliers d'euros contre 10 286 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

#### 4.2. Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

<i>en milliers d'euros</i>	<i>31.12.2010</i>					<i>31.12.2009</i>				
	<i>Encours brut</i>	<i>Dont encours douteux</i>	<i>Dont encours douteux compromis</i>	<i>Dépréciations des encours douteux</i>	<i>Dépréciations des encours douteux compromis</i>	<i>Encours bruts</i>	<i>Dont encours douteux</i>	<i>Dont encours douteux compromis</i>	<i>Dépréciations des encours douteux</i>	<i>Dépréciations des encours douteux compromis</i>
• Particuliers	4 304 272	71 756	41 070	39 977	28 028	4 008 698	60 557	31 894	31 774	21 400
• Agriculteurs	794 175	10 573	5 918	7 413	4 355	766 642	8 898	5 185	5 533	3 793
• Autres professionnels	600 539	44 161	35 662	32 654	28 092	594 722	43 295	31 681	27 706	22 141
• Société financières	113 409	1 604	681	1 053	620	83 965	790	610	762	595
• Entreprises	1 533 942	116 676	57 652	87 759	46 729	1 562 935	134 071	44 673	99 090	37 368
• Collectivités publiques	780 041	13	13	2	2	710 968	22	22	3	3
• Autres agents économiques	40 995	2 763	881	1 615	743	38 457	2 388	241	1 759	204
<b>Total</b>	<b>8 167 373</b>	<b>247 546</b>	<b>141 877</b>	<b>170 473</b>	<b>108 569</b>	<b>7 766 387</b>	<b>250 021</b>	<b>114 306</b>	<b>166 627</b>	<b>85 504</b>



## ■ Comptes individuels ■

### NOTE 5 : TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

<i>en milliers d'euros</i>	<i>31.12.2010</i>		<i>31.12.2009</i>	
	<i>Placement</i>	<i>Investissement</i>	<i>Total</i>	<i>Total</i>
Effets publics et valeurs assimilées :		11 209	11 209	
- dont surcote restant à amortir				
- dont décote restant à amortir				
Créances rattachées		72	72	
Dépréciations				
<b>Valeurs nettes au bilan</b>		<b>11 281</b>	<b>11 281</b>	
Obligations et autres titres à revenu fixe :				
Emis par organismes publics				
Autres émetteurs	12 971	84 986	97 957	116 296
- dont surcote restant à amortir				1 162
- dont décote restant à amortir				437
Créances rattachées	137	913	1 050	1 226
Dépréciations	-151		-151	-1 889
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>12 957</b>	<b>85 899</b>	<b>98 856</b>	<b>115 633</b>
Actions et autres titres à revenu variable	285 909		285 909	247 935
Créances rattachées				
Dépréciations	-384		-384	-1 806
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>285 525</b>		<b>285 525</b>	<b>246 129</b>
<b>TOTAL</b>	<b>298 482</b>	<b>97 180</b>	<b>395 662</b>	<b>361 762</b>
<b>Valeurs estimatives</b>	<b>301 613</b>	<b>97 035</b>	<b>398 648</b>	<b>365 106</b>

**Valeurs estimatives :**

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 2 733 milliers d'euros au 31/12/2010, contre 606 milliers au 31/12/2009.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 840 milliers d'euros au 31/12/2010, contre 270 milliers d'euros au 31/12/2009.

## ■ Comptes individuels ■

### 5.1. Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
Établissements de crédit	83 754	101 835
Sociétés financières	290 783	247 508
Entreprises, Assurances et autres clientèles	9 844	12 419
<b>Total en principal</b>	<b>384 381</b>	<b>361 762</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>384 381</b>	<b>361 762</b>

### 5.2. Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2010</b>				<b>31.12.2009</b>			
	<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	<i>Total</i>	<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	<i>Total</i>
Titres à revenu fixe ou variable	97 957	11 209	285 909	395 075	116 295		247 934	364 229
- dont titres cotés	66 232	11 209			77 571			77 571
- dont titres non cotés	31 725		285 909	317 634	38 724		247 934	286 658
Créances rattachées	1 049	72		1 121	1 227			1 227
Dépréciations	-151		-384	-534	-1 889		-1 805	-3 694
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>98 855</b>	<b>11 281</b>	<b>285 525</b>	<b>395 662</b>	<b>115 633</b>		<b>246 129</b>	<b>361 762</b>

L'encours d'OPCVM est constitué de parts de capitalisation française pour un montant total de 273 840 milliers d'euros et de 5 784 milliers d'euros de parts étrangères.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2010 :

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Valeur d'inventaire</i>	<i>Valeur liquidative</i>
• OPCVM monétaires	222 559	224 027
• OPCVM obligataires	42 208	42 578
• OPCVM actions		
• OPCVM autres	19 711	20 460
<b>TOTAL</b>	<b>284 479</b>	<b>287 065</b>

## ■ Comptes individuels ■

### 5.3. Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

<i>en milliers d'euros</i>	<b>DURÉE RÉSIDUELLE</b>							
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total principal	Créances rattachées	Total 2010	Total 2009
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>								
Valeur Brute	998	20 587	57 513	18 858	97 956	1 049	99 005	117 522
Dépréciations							-151	-1 889
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>					<b>97 956</b>	<b>1 049</b>	<b>98 854</b>	<b>115 633</b>
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>								
Valeur Brute				11 209	11 209	72	11 281	
Dépréciations								
<b>VALEURS NETTES AU BILAN</b>				<b>11 209</b>	<b>11 209</b>	<b>72</b>	<b>11 281</b>	

### NOTE 6 : TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

<i>Filiales participations</i> <i>en milliers d'euros</i>	<i>Capital</i>	<i>Quote-part du capital détenue (en pourcentage)</i>	<i>Valeurs comptables des titres détenus</i>		<i>Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés</i>	<i>Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice</i>
			<i>Brutes</i>	<i>Nettes</i>		

#### **PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1% DU CAPITAL DE LA CAISSE RÉGIONALE DE FRANCHE-COMTÉ**

• Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit						
• Participations dans des établissements de crédit						
- CAFS	120 544	10	14 307	14 307		
- SAS RUE LA BOETIE	2 394 380	1,86	304 881	304 881	69 631	10 300
• Autres parts dans les entreprises liées :						
- SAS CRÉDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTÉ INVESTISSEMENT	5 000	100	5 000	5 000		
- SAS FCDI	4 075	100	4 075	0	709	
- SAS FCDF	9 450	100	9 450	9 450		
- SAS CREDIT AGRICOLE F.C. DEVELOPPEMENT	3 000	100	3 000	3 000		34
• Autres titres de participations						
- SAS SACAM DEVELOPPEMENT	730 622	1,77	12 939	12 939	7 001	182
- SAS SACAM INTERNATIONAL	856 238	1,86	16 705	14 700		
- SAS SACAM FIRECA	22 510	1,91	851	445		
- SAS SACAM PARTICIPATIONS	62 558	2,27	1 642	1 642		
- SAS SACAM AVENIR	88 436	2,04	1 800	1 800		

#### **PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE À 1% DU CAPITAL DE LA CAISSE RÉGIONALE DE FRANCHE-COMTÉ**

• Participations dans des établissements de crédit			562	562		
• Autres parts dans les entreprises liées			15	15		
• Autres titres de participations			3 784	3 550	407	33

<b>TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS</b>			<b>379 011</b>	<b>372 291</b>	<b>77 798</b>	<b>10 549</b>
---	--	--	----------------	----------------	---------------	---------------

## ■ Comptes individuels ■

### Valeur estimative des titres de participation

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010		31.12.2009	
	<i>Valeur au bilan</i>	<i>Valeur estimative</i>	<i>Valeur au bilan</i>	<i>Valeur estimative</i>
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
• Titres non cotés	21 540	17 465	21 140	18 465
• Titres cotés				
• Avances consolidables	709	41	818	
• Créances rattachées	32		50	
• Dépréciations	-4 743		-3 493	
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>17 538</b>	<b>17 506</b>	<b>18 515</b>	<b>18 465</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>				
<b>Titres de participation</b>				
• Titres non cotés	360 038	368 765	332 472	343 923
• Titres cotés				
• Avances consolidables	89 125	89 125	81 304	81 304
• Créances rattachées	105		6 411	
• Dépréciations	-2 646		-934	
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>446 622</b>	<b>457 890</b>	<b>419 253</b>	<b>425 227</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
• Titres non cotés	2 254	2 254	2 254	2 254
• Titres cotés				
• Avances consolidables				
• Créances rattachées				
• Dépréciations				
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>2 254</b>	<b>2 254</b>	<b>2 254</b>	<b>2 254</b>
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>448 876</b>	<b>460 144</b>	<b>421 507</b>	<b>427 481</b>
<b>Total des titres de participation</b>	<b>466 414</b>	<b>477 650</b>	<b>440 022</b>	<b>445 946</b>
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>				
• Titres non cotés	383 832		355 865	
• Titres cotés				
<b>TOTAL</b>	<b>383 832</b>		<b>355 865</b>	

## ■ Comptes individuels ■

### NOTE 7 : VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

#### IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

<i>RUBRIQUES</i> <i>en milliers d'euros</i>	01.01.2010	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cession) (Échéances)	Autres mouvements	31.12.2010
<b>Parts dans les entreprises liées :</b>					
• Valeurs brutes	21 140	1 400	1 000		21 540
• Avances consolidables	818	41	150		709
• Créances rattachées	50		18		32
• Dépréciations	-3 493	-1 400	-150		-4 743
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>18 515</b>	<b>41</b>	<b>1 018</b>		<b>17 538</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>					
<b>Titres de participations</b>	<b>419 253</b>	<b>44 949</b>	<b>17 703</b>		<b>469 293</b>
• Valeurs brutes	412 611	35 396	11 336		459 343
• Avances consolidables	1 166	11 326			12 492
• Créances rattachées	6 411		6 306		105
• Dépréciations	-1 166	-3590	99	230	-2 647
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>419 253</b>	<b>44 949</b>	<b>17 703</b>		<b>469 293</b>
<b>Autres titres détenus</b>					
<b>à long terme :</b>	<b>2 254</b>				
• Valeurs brutes	2 254				
• Avances consolidables					
• Créances rattachées					
• Dépréciations					
<b>Sous-total autres titres détenus</b> <b>à long terme</b>	<b>2 254</b>				
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>421 507</b>	<b>44 949</b>	<b>17 703</b>		<b>469 293</b>
<b>TOTAL</b>	<b>440 022</b>	<b>44 990</b>	<b>18 721</b>		<b>486 831</b>

## ■ Comptes individuels ■

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<i>en milliers d'euros</i>	01.01.2010	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cession) (Échéances)	Autres mouvements	31.12.2010
<b>Immobilisations corporelles</b>					
• Valeurs brutes	158 785	4 176	-3 013	470	160 418
• Amortissements et dépréciations	88 577	8 796		-2 579	94 794
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>70 208</b>	<b>-4 620</b>	<b>-3 013</b>	<b>3 049</b>	<b>65 624</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
• Valeurs brutes	8 809	7			8 816
• Amortissements et dépréciations	8 800	7			8 807
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>9</b>				<b>9</b>
<b>TOTAL</b>	<b>70 217</b>	<b>-4 620</b>	<b>-3 013</b>	<b>3 049</b>	<b>65 633</b>

### NOTE 8 : COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>en milliers d'euros</i>	Montant 2010	Montant 2009
<b>AUTRES ACTIFS (1)</b>		
• Instruments conditionnels achetés	4 126	3 145
• Comptes de stocks et emplois divers	1 596	1 054
• Débiteurs divers	73 742	52 612
• Comptes de règlement	10 634	62 450
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>90 099</b>	<b>119 261</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>		
• Comptes d'encaissement et de transfert	19 060	328
• Charges constatées d'avance	512	560
• Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	1 958	2 019
• Autres produits à recevoir	33 553	45 531
• Autres comptes de régularisation	1 343	834
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>56 425</b>	<b>49 272</b>
<b>Total comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>146 524</b>	<b>168 533</b>

(1) Les montants incluent les créances rattachées

## ■ Comptes individuels ■

### NOTE 9 : DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

<i>en milliers d'euros</i>	Solde au 01.01.2010	Dotations	Reprises et utilisations	Désactua- lisation	Autres mouvements	Solde au 31.12.2010
• Sur opérations interbancaires et assimilées						
• Sur créances clientèle	166 627	66 466	60 909	1 711		170 473
• Opérations sur titres	8 122	417	3 577		-4 427	535
• Valeurs immobilisées	1 631	3 173	211		4 296	8 889
• Sur autres actifs			88		131	43
<b>Total</b>	<b>176 380</b>	<b>70 056</b>	<b>64 785</b>	<b>1 711</b>		<b>179 940</b>

### NOTE 10 : DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

<i>en milliers d'euros</i>	DURÉE RÉSIDUELLE				Total en principal	Dettes rattachées	Total 2010	Total 2009
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans				
<b>ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>								
• Comptes et emprunts :								
- à vue	585				585	1	586	4
- à terme			10 000	1 464	11 464	8	11 472	2 344
• Valeurs données en pension								
• Titres donnés en pension livrée								
<b>VALEURS AU BILAN</b>	<b>585</b>		<b>10 000</b>	<b>1 464</b>	<b>12 049</b>	<b>9</b>	<b>12 058</b>	<b>2 348</b>
<b>OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE</b>								
• Comptes ordinaires	467 232				467 232	145	467 377	245 755
• Comptes et avances à terme	1 359 270	1 343 082	2 168 468	1 955 189	6 826 009	29 291	6 855 300	5 932 795
• Titres donnés en pension livrée								
<b>VALEURS AU BILAN</b>	<b>1 826 502</b>	<b>1 343 082</b>	<b>2 168 468</b>	<b>1 955 189</b>	<b>7 293 241</b>	<b>29 436</b>	<b>7 322 677</b>	<b>6 178 550</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 827 087</b>	<b>1 343 082</b>	<b>2 178 468</b>	<b>1 956 653</b>	<b>7 305 290</b>	<b>29 445</b>	<b>7 334 735</b>	<b>6 180 898</b>

*Opérations internes au Crédit Agricole* : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse Régionale. (Cf. Cadre Juridique et Financier).

## ■ Comptes individuels ■

### NOTE 11 : COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

#### Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

<i>en milliers d'euros</i>		<b>DURÉE RÉSIDUELLE</b>						
	<b>≤ 3 mois</b>	<b>&gt; 3 mois ≤ 1 an</b>	<b>&gt; 1 an ≤ 5 ans</b>	<b>&gt; 5 ans</b>	<b>Total principal</b>	<b>Dettes rattachées</b>	<b>Total 2010</b>	<b>Total 2009</b>
<b>COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE</b>								
• Comptes ordinaires créditeurs	1 416 677				1 416 677	29	1 416 706	1 316 626
• Comptes d'épargne								
à régime spécial :	16 513				16 513		16 513	15 460
- à vue	16 513				16 513		16 513	15 460
- à terme								
• Autres dettes envers la clientèle	83 579	46 080	309 577	74 161	513 397	13 400	526 797	356 937
- à vue	25 617				25 617		25 617	
- à terme	57 962	46 080	309 577	74 161	487 780	13 400	501 180	356 937
• Valeurs données en pension livrée								
<b>VALEURS AU BILAN</b>	<b>1 516 769</b>	<b>46 080</b>	<b>309 577</b>	<b>74 161</b>	<b>1 946 587</b>	<b>13 429</b>	<b>1 960 016</b>	<b>1 689 023</b>

#### Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
• Particuliers	980 538	889 985
• Agriculteurs	155 073	103 381
• Autres professionnels	102 724	94 653
• Sociétés financières	26 777	10 225
• Entreprises	604 427	518 208
• Collectivités publiques	19 200	6 147
• Autres agents économiques	71 277	66 424
<b>Total en principal</b>	<b>1 960 015</b>	<b>1 689 023</b>
• Dettes rattachées		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 960 015</b>	<b>1 689 023</b>



## ■ Comptes individuels ■

### NOTE 12 : DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

#### Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

<i>en milliers d'euros</i>		<i>DURÉE RÉSIDUELLE</i>							
<i>DETTES</i>		<i>&gt; 3 mois ≤ 3 mois</i>	<i>&gt; 1 an ≤ 1 an</i>	<i>&gt; 5 ans ≤ 5 ans</i>	<i>&gt; 5 ans</i>	<i>Total principal</i>	<i>Dettes rattachées</i>	<i>Total 2010</i>	<i>Total 2009</i>
<b>DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>									
• Bons de caisse	245					245	14	259	263
• Titres du marché interbancaire									
• Titres de créances négociables		23 100	5 877	977	29 954	390	30 344	70 371	
<b>VALEURS AU BILAN</b>		<b>245</b>	<b>23 100</b>	<b>5 877</b>	<b>977</b>	<b>30 199</b>	<b>404</b>	<b>30 603</b>	<b>70 634</b>

### NOTE 13 : COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>en milliers d'euros</i>	<i>31.12.2010</i>	<i>31.12.2009</i>
<b>AUTRES PASSIFS (1)</b>		
• Comptes de règlement et de négociation	2	4
• Créiteurs divers (2)	71 292	29 016
• Versements restant à effectuer sur titres	4 084	5 076
<b>Valeur au bilan</b>	<b>75 378</b>	<b>34 096</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>		
• Comptes d'encaissement et de transfert	1 970	28 116
• Produits constatés d'avance	46 975	37 424
• Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	1 681	1 305
• Autres charges à payer	47 382	36 603
• Autres comptes de régularisation	29 152	8 176
<b>Valeur au bilan</b>	<b>127 160</b>	<b>111 624</b>
<b>TOTAL</b>	<b>202 538</b>	<b>145 720</b>

(1) les montants incluent les créances rattachées

(2) ce montant inclue pour 40 866 M€ de créances rattachées liées à la dette d'impôt vis-à-vis de Crédit Agricole S.A. résultant de l'intégration fiscale.

**NOTE 14 : PROVISIONS**

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Solde au 01.01.2010</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises utilisées</i>	<i>Reprises non utilisées</i>	<i>Autres mouvements</i>	<i>Solde au 31.12.2010</i>
• Provisions pour engagements de retraite et assimilés						
• Provisions pour autres engagements sociaux	670	132		45		758
• Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	3 418	338		1 115		2 641
• Provisions pour autres litiges	2 774	555	796	694	1	1 840
• Provisions pour risques de crédit (1)	71 200	26 600		12 717		85 082
• Provisions pour impôts (2)	485		44			441
• Provisions sur participations (3)	630					630
• Provisions pour risques opérationnels (4)	5 506	2 212	882	604		6 233
• Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (5)	8 430	2 633		3 645		7 418
• Autres provisions (6)	8 479	3 069	299	4 962		6 286
<b>Valeur au bilan</b>	<b>101 592</b>	<b>35 539</b>	<b>2 021</b>	<b>23 782</b>	<b>1</b>	<b>111 329</b>

(1) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(2) Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale

(3) Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations.

(4) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en

œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(5) Voir note 15 ci-après

(6) Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement

**NOTE 15 : ÉPARGNE-LOGEMENT**

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

## ■ Comptes individuels ■

Encours collectés au titre des comptes et plans d'Épargne-Logement sur la phase d'épargne.

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
• Ancienneté de moins de 4 ans	432 275	314 959
• Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	442 755	453 141
• Ancienneté de plus de 10 ans	361 383	368 626
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>1 236 413</b>	<b>1 136 726</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>228 369</b>	<b>228 584</b>
<b>Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>1 464 782</b>	<b>1 365 310</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.  
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'Épargne-Logement

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
<b>Plans d'épargne-logement</b>	<b>18 385</b>	<b>22 501</b>
<b>Comptes épargne-logement</b>	<b>68 838</b>	<b>75 942</b>
<b>Total encours de crédit en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>87 223</b>	<b>98 443</b>

Provision au titre des comptes et plans d'Épargne-Logement

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
• Ancienneté de moins de 4 ans		
• Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	792	910
• Ancienneté de plus de 10 ans	5 462	2 760
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>6 254</b>	<b>3 670</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>1 164</b>	<b>4 760</b>
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>7 418</b>	<b>8 430</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>en milliers d'euros</i>	01.01.2010	Dotations	Reprises	31.12.2010
<b>Plans d'épargne-logement</b>	<b>3 670</b>	<b>2 584</b>		<b>6 254</b>
<b>Comptes épargne-logement</b>	<b>4 760</b>	<b>49</b>	<b>3 645</b>	<b>1 164</b>
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>8 430</b>	<b>2 633</b>	<b>3 645</b>	<b>7 418</b>

## ■ Comptes individuels ■

### NOTE 16 : ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

#### Variation de la dette actuarielle

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
<b>Dette actuarielle au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>16 155</b>	<b>15 430</b>
• Coût des services rendus sur la période	1 132	875
• Effet de l'actualisation	797	780
• Cotisations de l'employé		
• Modification/Réduction/Liquidation de plan		245
• Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
• Indemnités de cessation d'activité		
• Prestations versées	-1 652	-1 366
• (Gains) / pertes actuariels	789	191
<b>Dette actuarielle au 31 décembre</b>	<b>17 222</b>	<b>16 155</b>

#### Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
• Coûts des services rendus sur la période	1 132	875
• Effet de l'actualisation	797	780
• Rendement attendu des actifs sur la période	-619	-621
• Amortissement du coût des services passés	21	21
• Autres gains ou pertes	1 000	315
<b>Charge nette comptabilisée au compte de résultat</b>	<b>2 331</b>	<b>1 370</b>

#### Variation de juste valeur des actifs des régimes

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
<b>Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>15 968</b>	<b>15 475</b>
• Rendement attendu des actifs	619	621
• Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	-337	-124
• Cotisation de l'employeur	2 420	1 362
• Cotisation de l'employé		
• Modification/réduction/liquidation de plan		
• Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
• Indemnités de cessation d'activité		
• Prestations versées	-1 652	-1 366
<b>Juste valeur des actifs / droit à remboursement au 31 décembre</b>	<b>17 018</b>	<b>15 968</b>

#### Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurance souscrites auprès de PREDICA.

## ■ Comptes individuels ■

### Variations de la provision

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
<b>(Provisions) / actifs au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>-189</b>	<b>45</b>
• Cotisation de l'employeur	2 420	1 362
• Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
• Paiements directs de l'employeur		
• Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-2 455	-1 372
<b>(Provisions) actifs au 31 décembre</b>	<b>- 224</b>	<b>45</b>

### Rendement des actifs des régimes

Le rendement effectif des actifs des régimes est de 4.5% pour l'année 2010.

### Hypothèses actuarielles utilisées

• Taux d'actualisation	3,89 %
• Taux de rendement attendu des actifs du régime	4,5 %
• Taux de rendement effectif des actifs du régime	4,5 %
• Taux attendu d'augmentation des salaires (ITP)	3,0 %

### NOTE 17 : FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
• Fonds pour risques bancaires généraux	15 899	15 899
<b>Valeur au bilan</b>	<b>15 899</b>	<b>15 899</b>

52

### NOTE 18 : DETTES SUBORDONNÉES : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

<i>en milliers d'euros</i>	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total principal	Dettes rattachées	Total 2010	Total 2009
<b>DETTES SUBORDONNÉES À TERME</b>	<b>4 000</b>	<b>6 099</b>	<b>60 059</b>	<b>70 158</b>	<b>1 207</b>	<b>71 365</b>	<b>74 588</b>
- Euros	4 000	6 099	60 059	70 158	1 207	71 365	74 588
• C/C bloqués des Caisses Locales							23 100
• Dépôts de Garantie à caractère mutuel			200	200		200	611
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>4 000</b>	<b>6 099</b>	<b>60 259</b>	<b>70 358</b>	<b>1 207</b>	<b>71 565</b>	<b>98 299</b>

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 3 912 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 4 691 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

## ■ Comptes individuels ■

### NOTE 19 : VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Capitaux propres</i>			
	<i>Capital</i>	<i>Primes réserves et report à nouveau</i>	<i>Résultat</i>	<i>Total des capitaux propres</i>
<b>Solde au 31 Décembre 2008</b>	<b>77 970</b>	<b>586 116</b>		<b>726 928</b>
• Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2008			-7 812	-7 812
• Variation de capital				
• Variation des primes et réserves		55 030		55 030
• Affectation du résultat social 2008			-55 030	-55 030
• Report à nouveau débiteur				
• Résultat de l'exercice 2009			46 493	46 493
• Autres variations				
<b>Solde au 31 Décembre 2009</b>	<b>77 970</b>	<b>641 146</b>	<b>46 493</b>	<b>765 609</b>
• Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2009			-6 169	-6 169
• Variation de capital				
• Variation des primes et réserves		40 324		40 324
• Affectation du résultat social 2009			-40 324	-40 324
• Report à nouveau débiteur				
• Résultat de l'exercice 2010			60 648	60 648
• Autres variations				
<b>Solde au 31 Décembre 2010</b>	<b>77 970</b>	<b>681 470</b>	<b>60 648</b>	<b>820 088</b>

Le capital social se compose de 3 702 438 parts de 15 euros et de 19 493 milliers d'euros d'émission de Certificats Coopératifs d'Associés souscrits par Crédit Agricole S.A., ainsi que de 2 941 milliers d'euros d'émission de Certificats Coopératifs d'Associés souscrits par le public en 2004. Au 31 décembre 2010, sur les 2 941 milliers d'euros, 2 809 milliers sont détenus par le public, et 132 milliers d'euros par la Caisse Locale des Cantons de Franche-Comté qui assure la liquidité.

53

### NOTE 20 : COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>en milliers d'euros</i>	<i>31.12.2010</i>	<i>31.12.2009</i>
<b>Capitaux propres</b>	<b>820 089</b>	<b>765 609</b>
Fonds pour risques bancaires généraux	15 899	15 899
Dettes subordonnées et titres participatifs	71 365	97 688
Dépôts de garantie à caractère mutuel	200	611
<b>Total des fonds propres</b>	<b>907 553</b>	<b>879 807</b>

## ■ Comptes individuels ■

### NOTE 21 : OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Les principales opérations effectuées en devises par le Crédit Agricole de Franche-Comté sont en franc Suisse, la Suisse étant un pays frontalier.

Le montant global de la contre valeur en euros de l'actif devises est de 1 516 518 milliers d'euros et de 1 509 967 milliers d'euros pour le passif.

### CONTRIBUTIONS PAR DEVISES AU BILAN

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010		31.12.2009	
	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
• Euro (EUR)	9 030 255	9 036 806	8 145 013	8 148 570
• Autres devises de l'Union europ.	5 009	3 022	1 052	1 026
• Franc Suisse (CHF)	1 503 315	1 496 764	916 382	911 959
• Dollar (USD)	6 914	6 914	5 144	6 076
• Yen (JPY)			49	43
• Autres devises	1 280	1 280	34	
<b>Valeur brute</b>	<b>10 546 773</b>	<b>10 546 773</b>	<b>9 067 674</b>	<b>9 067 674</b>
<b>Total</b>	<b>10 546 773</b>	<b>10 546 773</b>	<b>9 067 674</b>	<b>9 067 674</b>

### NOTE 22 : OPÉRATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRÊTS EN DEVISES

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010		31.12.2009	
	<i>à recevoir</i>	<i>à livrer</i>	<i>à recevoir</i>	<i>à livrer</i>
<b>Opérations de change à terme</b>	<b>123 255</b>	<b>122 937</b>	<b>32 317</b>	<b>32 259</b>
• Devises	63 528	63 528	16 153	16 153
• Euro	59 727	59 409	16 164	16 106
<b>Prêts et emprunts en devises</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>123 255</b>	<b>122 937</b>	<b>32 317</b>	<b>32 259</b>

### NOTE 23 : OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010			31.12.2009
	<i>Opérations de couverture</i>	<i>Opérations autres que de couverture</i>	<i>Total 31.12.2010</i>	<i>Total 31.12.2009</i>
<b>OPÉRATIONS FERMES</b>	<b>1 278 506</b>		<b>1 278 506</b>	<b>766 452</b>
<b>Opérations de gré à gré</b>	<b>1 278 506</b>		<b>1 278 506</b>	<b>766 452</b>
• Swaps de taux d'intérêt	1 278 506		1 278 506	766 452
<b>OPÉRATIONS CONDITIONNELLES</b>	<b>186 485</b>	<b>414 216</b>	<b>600 701</b>	<b>120 128</b>
<b>Opérations de gré à gré</b>	<b>186 485</b>	<b>414 216</b>	<b>600 701</b>	<b>120 128</b>
Achetés	186 485		186 485	120 128
Vendus				
• Instr. de taux de change à terme :				
Achetés		207 108	207 108	
Vendus		207 108	207 108	
<b>TOTAL</b>	<b>1 464 991</b>	<b>414 216</b>	<b>1 879 207</b>	<b>886 580</b>

## ■ Comptes individuels ■

### OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DURÉE RÉSIDUELLE

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Total au 31.12.2010</i>			<i>dont opérations effectuées de gré à gré</i>			<i>dont opérations sur marchés organisés et assimilés</i>		
	<i>≤ 1 an</i>	<i>de 1 à 5 ans</i>	<i>&gt; 5 ans</i>	<i>≤ 1 an</i>	<i>de 1 à 5 ans</i>	<i>&gt; 5 ans</i>	<i>≤ 1 an</i>	<i>de 1 à 5 ans</i>	<i>&gt; 5 ans</i>
• Swaps de taux d'intérêt	645 000	347 000	286 506	645 000	347 000	286 506			
• Swaps de devises									
• Caps, Floors, Collars		16 281	170 204		16 281	170 204			
• Forward taux									
• Opérations fermes sur actions et indices									
• Opérations conditionnelles sur actions et indices	117 305	296 912		117 305	296 912				
• Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
<b>Sous total</b>	<b>762 305</b>	<b>660 193</b>	<b>456 710</b>	<b>762 305</b>	<b>660 193</b>	<b>456 710</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
• Opérations de change à terme	246 192								
<b>Total</b>	<b>1 008 497</b>	<b>660 193</b>	<b>456 710</b>	<b>762 305</b>	<b>660 193</b>	<b>456 710</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : JUSTE VALEUR

<i>en milliers d'euros</i>	<i>31.12.2010</i>		<i>31.12.2009</i>	
	<i>Total juste valeur</i>	<i>Encours notionnel</i>	<i>Total juste valeur</i>	<i>Encours notionnel</i>
• Options de change	-638	414 216		
• Swaps de taux d'intérêt	-11 427	1 278 506	-17 533	766 452
• Caps, Floors, Collars	3 183	186 485	1 620	120 128
<b>Sous total</b>	<b>-8 882</b>	<b>1 879 207</b>	<b>-15 913</b>	<b>886 580</b>
• Opérations de change à terme				
<b>Total</b>	<b>-8 882</b>	<b>2 125 399</b>	<b>-15 913</b>	<b>951 155</b>

### INFORMATION SUR LES SWAPS

#### VENTILATION DES CONTRATS D'ÉCHANGE DE TAUX D'INTERET

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Position ouverte isolée</i>	<i>Micro- couverture</i>	<i>Macro- couverture</i>	<i>Swaps de transaction</i>
• Contrats d'échange de taux		8 911	1 269 595	

### NOTE 24 : INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS

La majeure partie des contreparties bancaires appartient au Groupe (CREDIT AGRICOLE S.A., CA.CIB et BFT).

L'application des techniques du Crédit Agricole SA de mesure du risque de contrepartie sur les produits dérivés nous amène à un risque de crédit potentiel de 8 897 milliers d'euros.



## ■ Comptes individuels ■

### NOTE 25 : ACTIFS DONNÉES ET REÇUS EN GARANTIE

Le Groupe Crédit Agricole participe aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française et aussi par Crédit Agricole Covered Bond. Dans le cadre de ces opérations, la Caisse Régionale a apporté des créances en garantie à Crédit Agricole S.A. respectivement à hauteur de 860 292 milliers d'euros et 242 887 milliers d'euros.

Figure également dans cette rubrique la garantie

reçue des Caisses Locales concernant certains prêts accordés par la Caisse régionale à leurs sociétaires, pour un montant de 826 071 milliers d'euros.

### NOTE 26 : ENGAGEMENTS DONNÉS AUX ENTREPRISES LIÉES

Une convention de garantie est signée avec Crédit Agricole S.A. Le montant nominal de cette garantie donnée correspond au capital et réserves, soit 759 441 milliers d'euros.

### NOTE 27 : PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
• sur opérations avec les établissements de crédit	728	1 061
• sur opérations internes au Crédit Agricole	16 623	15 309
• sur opérations avec la clientèle	291 526	302 620
• sur obligations et autres titres à revenu fixe	4 543	5 340
• Produit net sur opérations de macro-couverture		
• Sur dettes représentées par un titre		
• Autres intérêts et produits assimilés		290
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>313 420</b>	<b>324 620</b>
• Sur opérations avec les établissements de crédit	38	50
• Sur opérations internes au Crédit Agricole	135 255	181 242
• Sur opérations avec la clientèle	22 268	18 064
• Charge nette sur opérations de macro-couverture	16 215	10 211
• Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
• Sur dettes représentées par un titre	3 407	3 423
• Autres intérêts et charges assimilées	286	344
<b>Intérêts et charges assimilés</b>	<b>177 469</b>	<b>213 334</b>
<b>Total Produits nets d'intérêts et revenus assimilés</b>	<b>135 951</b>	<b>111 286</b>

### NOTE 28 : REVENUS DES TITRES

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
• Titres de placement	408	902
• Livret développement durable		
• Titres d'investissement	4 135	4 438
• Opérations diverses sur titres		
<b>Revenus des titres à revenus fixes</b>	<b>4 543</b>	<b>5 340</b>
• Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	18 258	20 966
• Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		146
• Opérations diverses sur titres		
<b>Revenus des titres à revenus variables</b>	<b>18 258</b>	<b>21 112</b>
<b>TOTAL DES REVENUS SUR TITRES</b>	<b>22 801</b>	<b>26 452</b>

## ■ Comptes individuels ■

### NOTE 29 : PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010			31.12.2009		
	<i>Produits</i>	<i>Charges</i>	<i>Net</i>	<i>Produits</i>	<i>Charges</i>	<i>Net</i>
• sur opérations avec les établissements de crédit	408	20	388	275	29	246
• sur opérations internes au Crédit Agricole	19 238	14 847	4 391	17 472	18 045	-573
• sur opérations avec la clientèle	33 885	1 054	32 831	35 156	59	35 097
• sur opérations sur titres						
• sur opérations de change	373		373	101		101
• sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	359		359	530		530
• sur prestations de services financiers	83 352	7 543	75 807	86 392	5 499	80 893
• provision pour risques sur commissions	1 638	1 449	189	3 573	473	3 100
<b>TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS</b>	<b>139 251</b>	<b>24 913</b>	<b>114 338</b>	<b>143 499</b>	<b>24 105</b>	<b>119 394</b>

### NOTE 30 : GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
• Solde des opérations sur titres de transaction		
• Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	2 905	3 364
• Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	18	-82
<b>GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION</b>	<b>2 923</b>	<b>3 282</b>

### NOTE 31 : GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

<i>Titres de placement</i>	31.12.2010	31.12.2009
• Dotations aux dépréciations	417	897
• Reprises de dépréciations	1 732	2 938
<b>DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>1 315</b>	<b>2 041</b>
• Plus-values de cession réalisées	416	16 576
• Moins-values de cession réalisées	891	2 147
<b>SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION RÉALISÉES</b>	<b>-475</b>	<b>14 429</b>
• Frais d'acquisition	4	65
<b>SOLDE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT</b>	<b>835</b>	<b>16 405</b>
<i>Titres de l'activité de portefeuille</i>		
• Dotations aux dépréciations		
• Reprises de dépréciations		
<b>DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DÉPRÉCIATIONS</b>		
• Plus-values de cession réalisées		
• Moins-values de cession réalisées		
<b>SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION RÉALISÉES</b>		
<b>SOLDE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE</b>		
<b>GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS</b>	<b>835</b>	<b>16 405</b>

## ■ Comptes individuels ■

### NOTE 32 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
• Produits divers	1 187	945
• Quote part des opérations faites en commun		
• Refacturation et transfert de charges		
• Reprises provisions	104	123
• Opérations de Crédit bail et assimilés		
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>1 291</b>	<b>1 068</b>
• Charges diverses	568	120
• Quote part des opérations faites en commun	28	55
• Refacturation et transfert de charges		
• Dotations provisions	676	
• Opérations de Crédit bail et assimilés		
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>1 272</b>	<b>175</b>
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>19</b>	<b>893</b>

### NOTE 33 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

	<i>en milliers d'euros</i>	<i>en milliers d'euros</i>
	31.12.2010	31.12.2009
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>		
<b>Salaires et traitements</b>	<b>51 112</b>	<b>48 915</b>
<b>Charges sociales :</b>	<b>26 084</b>	<b>24 552</b>
dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies		6 499
• Intéressement et participation	9 401	7 193
• Impôts et taxes sur rémunérations	7 207	6 580
<b>TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>93 804</b>	<b>87 240</b>
Refacturation et transferts de charges de personnel	- 7 106	- 5 722
<b>Frais de personnel nets</b>	<b>86 698</b>	<b>81 518</b>
<b>FRAIS ADMINISTRATIFS :</b>		
• Impôts et taxes	5 177	3 985
• Services extérieurs	49 075	44 514
• Autres frais administratifs	- 1 098	- 344
<b>TOTAL DES CHARGES ADMINISTRATIFS</b>	<b>53 154</b>	<b>48 155</b>
• Refacturation et transferts de charges administratives	- 641	- 187
<b>Frais administratifs nets :</b>	<b>52 513</b>	<b>47 968</b>
<b>CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>139 211</b>	<b>129 486</b>

## ■ Comptes individuels ■

### Effectif moyen par catégorie

<i>Catégories de personnel</i>	<i>31.12.2010</i>	<i>31.12.2009</i>
• Cadres	370	366
• Non cadres	1 127	1 128
<b>TOTAL</b>	<b>1 497</b>	<b>1 494</b>
DONT : France	1 497	1 484
Etranger		10
DONT PERSONNEL MIS A DISPOSITION	69	56

### Rémunération des Cadres de Direction

• Avantages à court terme	2 016 649
• Avantages à long terme	13 412
• Indemnités de fin de contrat	312 270

Les cadres de direction sont les membres permanents du Comité de Direction.

### NOTE 34 : COÛT DU RISQUE

<i>en milliers d'euros</i>	<i>31.12.2010</i>	<i>31.12.2009</i>
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>90 310</b>	<b>97 881</b>
• Dépréciations de créances douteuses	61 035	80 066
• Autres provisions et dépréciations	29 275	17 815
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>78 304</b>	<b>43 209</b>
• Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	57 460	34 897
• Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	20 844	8 312
<b>VARIATION DES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>12 006</b>	<b>54 672</b>
• Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	118	75
• Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	9 543	9 874
• Décote sur prêts restructurés		
• Pertes sur risque opérationnel	-1 078	-803
• Autres pertes		
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>20 589</b>	<b>63 818</b>

(1) Dont 8 043 milliers d'euros utilisés en couverture de pertes sur créances douteuses compromises ; Dont 719 milliers d'euros utilisés en couverture de perte sur créances douteuses non compromises :

(2) Dont 781milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) Dont 69 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) Dont 8 043 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

## ■ Comptes individuels ■

### NOTE 35 : RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>		
<b>DOTATIONS AUX DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>3 943</b>	<b>4 219</b>
• Sur titres d'investissement		
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	3 943	4 219
<b>REPRISES DE DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>211</b>	<b>99</b>
• Sur titres d'investissement		
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	211	99
<b>DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>-3 732</b>	<b>-4 120</b>
• Sur titres d'investissement		
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-3 732	-4 120
<b>PLUS-VALUES DE CESSION RÉALISÉES</b>	<b>30</b>	
• Sur titres d'investissement	23	
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	7	
<b>MOINS-VALUES DE CESSION RÉALISÉES</b>	<b>1 610</b>	<b>-155</b>
• Sur titres d'investissement	1 585	
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	25	-155
• Pertes sur créances liées à des titres de participation		
<b>SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION</b>	<b>-1 580</b>	<b>-155</b>
• Sur titres d'investissement	-1 562	
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-18	-155
<b>SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE</b>	<b>-5 312</b>	<b>-4 275</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>		
• Plus-values de cession	268	515
• Moins-values de cession	45	124
<b>SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE</b>	<b>223</b>	<b>391</b>
<b>RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	<b>-5 088</b>	<b>-3 884</b>

**NOTE 36 : PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS**

La Caisse Régionale n'a constaté aucun produit ou charge exceptionnelle.

**NOTE 37 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES**

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 38 032 milliers d'euros diminué d'une reprise de provision de 45 milliers d'euros pour impôt différé, soit un impôt global de 37 987 milliers d'euros.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche Comté, l'ensemble des Caisses locales ainsi que leurs filiales soumises au régime d'imposition de droit commun (FCDI, FCDF ainsi que les filiales de ces dernières) ont signé en date du 21/04/2010 une convention de régime de Groupe fiscal avec le Groupe Crédit Agricole. Conformément à l'article 223 A alinéa 1 du Code Général des Impôts, Crédit Agricole S.A. assure le rôle de tête de Groupe fiscal intitulé « Groupe Fiscal Crédit Agricole Elargi ».

Le montant des passifs d'impôts courants résulte de la dette fiscale contractée auprès

de Crédit Agricole S.A. dans son rôle de tête de Groupe de l'intégration fiscale du Groupe Crédit Agricole.

Si la Caisse régionale reste souveraine dans l'ensemble des ses choix fiscaux et reste indépendante dans ses relations avec l'administration fiscale, la convention établit le principe de partage entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales des économies d'impôts réalisées. Ainsi, un maximum de 50 % des économies d'impôts réalisées grâce à l'intégration fiscale de la Caisse régionale lui est redistribué.

Au titre de l'année 2010, la somme de 662 milliers d'euros a été allouée à la Caisse régionale de Franche Comté au titre des économies d'impôt générées par le nouveau régime.

**NOTE 38 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION**

Aucun évènement postérieur à la clôture et susceptible d'avoir un impact sur les comptes de l'exercice 2010 n'est intervenu.

**NOTE 39 : AFFECTATION DES RÉSULTATS**

*en milliers d'euros*

	Résultat à affecter	Affectation des excédents		TOTAL
		Conservés	Distribués	
<b>Résultat comptables après IS :</b>				
• Bénéfice	60 648			
<b>Affectations :</b>				
• Réserve spéciale de plus value à LT				
• Intérêts aux parts aux CL			1 877	1 877
• Rémunérations des C.C.A. détenus par CASA			4 548	4 548
• Rémunérations des C.C.A. des autres détenteurs			686	686
• Réserve légale		40 153		40 153
• Autres réserves		13 384		13 384
<b>TOTAUX</b>	<b>60 648</b>	<b>53 537</b>	<b>7 112</b>	<b>60 648</b>

## ■ Comptes individuels ■

### NOTE 40 : PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse Régionale de Franche-Comté.

*en milliers d'euros*

<i>Montant des fees versées en K€</i>	<i>Cabinet PRICE WATERHOUSE COOPERS</i>	<i>Cabinet SORECO</i>
<b>Audit :</b>		
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	108	55
<b>TOTAUX</b>	<b>108</b>	<b>55</b>

### ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITÉ

Le rapport de gestion concernant l'exercice 2010 est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement sis 11, avenue Elisée Cusenier – 25084 BESANCON CEDEX 9.



- **Rapport des  
Commissaires  
aux Comptes  
sur les comptes  
annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2010



**Aux Sociétaires**  
**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté**  
11, avenue Elisée Cusenier  
25084 Besançon Cedex 9

Mesdames, Messieurs les Sociétaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de

l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe qui expose un changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement CRC n°2009-03 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours.

### 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

Changement de méthode comptable

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 2 de l'annexe expose le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice résultant de l'application du règlement CRC n°2009-03 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Caisse Régionale, nous avons examiné la correcte application de ce changement de réglementation et la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables

- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 2.1, 9, 14 et 34 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques

de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et des provisions sur base individuelle et collective.

- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité (note 2.2 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité au 31 décembre 2010 pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes de l'annexe 2.2 et 2.8 exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et des informations fournies dans les notes annexes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Dole, le 10 mars 2011.

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Pierre Clavié

Soreco SA  
Jean-Pierre Jurietti





# Comptes consolidés

au 31 décembre 2010

Arrêtés par le Conseil d'administration du Crédit Agricole Mutuel  
de Franche-Comté en date du 7 février 2011 et soumis à l'approbation  
de l'Assemblée générale ordinaire

en date du 29 mars 2011

# Sommaire

## CADRE GÉNÉRAL

Présentation juridique de l'entité	69
Organigramme simplifié du Crédit Agricole	69
Relations internes au Crédit Agricole	69
Événements significatifs relatifs à 2010	72

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 73

Compte de résultat	73
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	74
Bilan actif	75
Bilan passif	76
Tableau de variation des capitaux propres	77
Tableau des flux de trésorerie	78

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS 81

### 1. PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS. 81

1.1. Normes applicables et comparabilité	81
1.2. Format de présentation des états financiers	84
1.3. Principes et méthodes comptables	84
1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)	101
1.5. Principaux effets du changement de méthode comptable relatif aux écarts actuariels (IAS 19)	105

### 2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION 106

2.1 Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice	106
2.2 Participations non consolidées	106
2.3 Ecarts d'acquisition	106

### 3. GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE 107

3.1. Risque de crédit	107
3.2. Risque de marché	111
3.3. Risque de liquidité et de financement	115
3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change	118
3.5. Risques opérationnels	119
3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires	119

### 4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT 120

4.1. Produits et Charges d'intérêts	120
4.2. Commissions nettes	121
4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	121
4.4. Gains ou perte nets sur Actifs financiers disponibles à la vente	123
4.5. Produits et charges nets des autres activités	123

4.6.	Charges générales d'exploitation	123
4.7.	Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	124
4.8.	Coût du risque	124
4.9.	Gains ou pertes nets sur autres actifs	125
4.10.	Impôts	125
4.11.	Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	126
<b>5.</b>	<b>INFORMATIONS SECTORIELLES</b>	<b>127</b>
5.1.	Information par secteur opérationnel	127
5.2	Information sectorielle par zone géographique	127
<b>6.</b>	<b>NOTES RELATIVES AU BILAN</b>	<b>127</b>
6.1.	Caisse, Banques centrales	127
6.2.	Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat	127
6.3.	Instruments dérivés de couverture	128
6.4.	Actifs financiers disponibles à la vente	129
6.5.	Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	129
6.6.	Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers	131
6.7.	Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	131
6.8.	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	132
6.9.	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	132
6.10.	Actifs et passifs d'impôts courants et différés	133
6.11.	Comptes de régularisation actif, passif et divers	133
6.12.	Immeubles de placement	134
6.13.	Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	135
6.14.	Provisions	136
6.15.	Capitaux propres	138
6.16.	Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance	139
<b>7.</b>	<b>AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS</b>	<b>141</b>
7.1.	Détail des charges de personnel	141
7.2.	Effectif fin de période	141
7.3.	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies	141
7.4.	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	141
7.5.	Autres engagements sociaux	143
7.6.	Rémunérations de dirigeants	143
<b>8.</b>	<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES</b>	<b>144</b>
<b>9.</b>	<b>JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>145</b>
9.1.	Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût	145
9.2.	Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	146
<b>10.</b>	<b>ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLOTURE</b>	<b>147</b>
<b>11.</b>	<b>PERIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2010</b>	<b>147</b>

## ■ Comptes consolidés ■

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers.

# CADRE GÉNÉRAL

## Présentation juridique de l'entité

Adresse du siège social de la société :

11, Avenue Elisée Cusenier 25084 BESANCON  
Cedex 9

Immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés de Besançon sous le numéro 384 899 399

Code NAF : 651 D

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté a été fondée le 24 juin 1991. Elle est inscrite, pour une durée illimitée, sur la liste des établissements de crédit agréés en qualité de banque mutualiste et coopérative avec l'ensemble des Caisses Locales qui lui sont affiliées, et ce depuis la décision du CECEI intervenue le 12 décembre 1991.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté est une société coopérative à capital et personnel variables. Elle a la qualité d'établissement de crédit et, à ce titre, réalise toutes opérations de crédit, de prise de participations, de finances, de courtage et d'assurances.

## Organigramme simplifié du Crédit Agricole

### Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,1 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 500 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein

exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

## Relations internes au Crédit Agricole

### Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

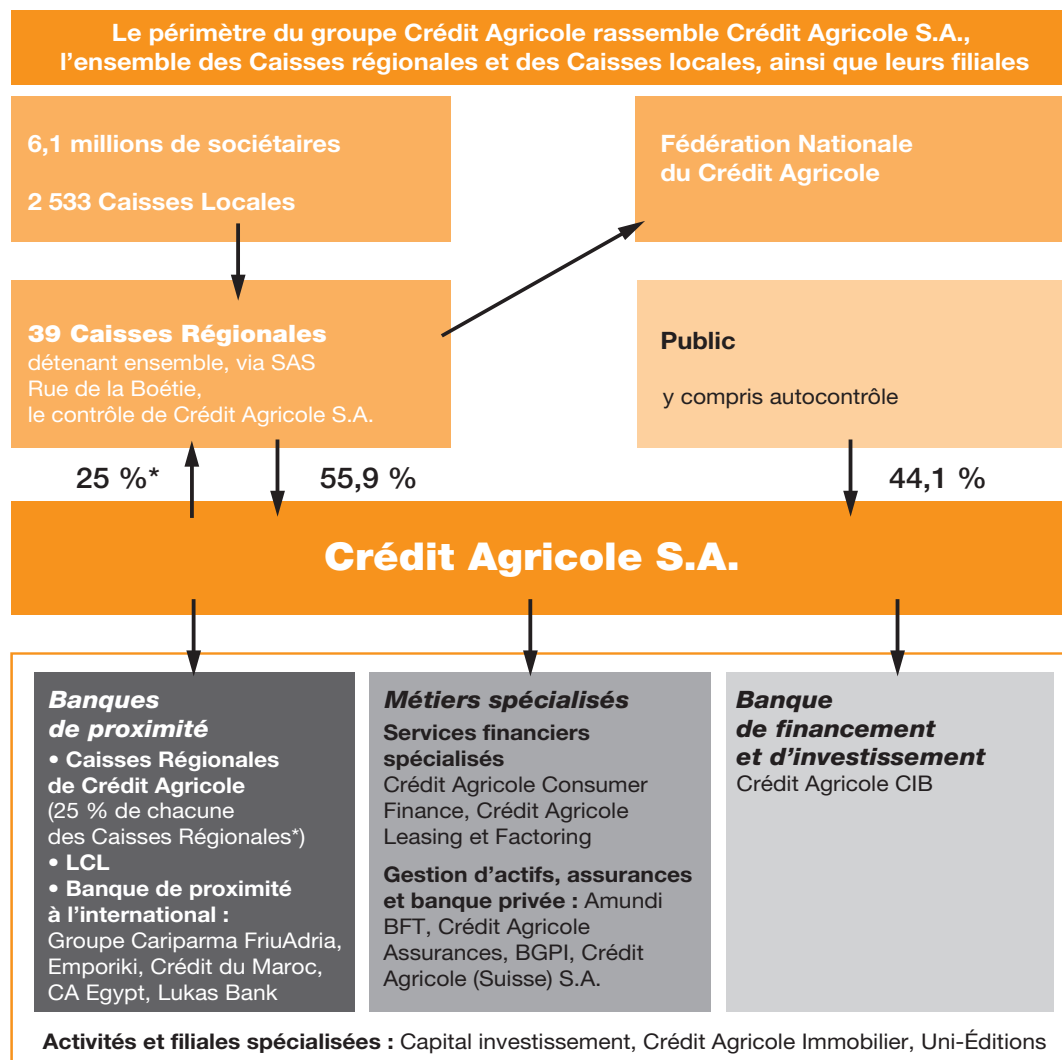
### COMPTES ORDINAIRES DES CAISSES RÉGIONALES

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit ou dettes envers les établissements de crédit ».

### COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Épargne Populaire, Livret de

## L'organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.



\*A l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.

Au 31/12/2010

Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

### COMPTES ET AVANCES À TERME

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de

Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources

d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

### **TRANSFERT DE L'EXCÉDENT DES RESSOURCES MONÉTAIRES DES CAISSES RÉGIONALES**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

### **PLACEMENT DES EXCÉDENTS DE FONDS PROPRES DES CAISSES RÉGIONALES AUPRÈS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de

placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

### **OPÉRATIONS EN DEVISES**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

### **TITRES À MOYEN ET LONG TERME ÉMIS PAR CRÉDIT AGRICOLE S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

### **COUVERTURE DES RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE SOLVABILITÉ**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.



### Informations relatives aux parties liées

Tout comme la Caisse Régionale, les Caisses Locales sont des sociétés coopératives, dont le capital est composé de parts sociales souscrites par des sociétaires. Les Caisses Locales détiennent à leur tour, au moyen de la détention de parts sociales, le capital de la Caisse Régionale à laquelle elles sont affiliées.

Outre les Caisses Locales, le sociétariat de la Caisse Régionale est aussi composé d'un certain nombre de sociétaires " directs ", administrateurs personnes physiques de la Caisse Régionale, mais les statuts permettent d'assurer la majorité des voix aux Caisses Locales par rapport à ces derniers dans les Assemblées Générales de la Caisse Régionale, conformément à la loi de 1947 sur la coopération.

Les Caisses Locales sont soumises à l'obligation statutaire de déposer leurs fonds propres au niveau de la Caisse Régionale à laquelle elles sont affiliées :

- soit au moyen de la souscription de parts sociales nouvelles émises par la Caisse Régionale,
- soit par l'alimentation d'un compte courant bloqué ouvert à la Caisse Régionale,
- soit par le versement de ces sommes sur un compte courant ouvert au nom de la Caisse Locale dans les livres de la Caisse Régionale.

### Informations relatives aux filiales

- La filiale CREDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTE INVESTISSEMENT a pour objet l'acquisition ou la gestion de participations dans des sociétés afin d'en faciliter la création ou le développement. Son capital, 5 000 K€, est détenu exclusivement par le Crédit Agricole de Franche-Comté.
- La filiale FRANCHE-COMTE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER a pour objet toutes prestations de location mobilière et immobilière, toutes

opérations mobilières, immobilières, financières et de gestion susceptibles de se rattacher directement ou indirectement à ces activités. Son capital, 4 075 K€, est détenu entièrement par le Crédit Agricole de Franche-Comté.

- La filiale CREDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTE DEVELOPPEMENT a pour objet l'acquisition ou la gestion de participations dans des sociétés non cotées afin d'en faciliter le développement la reprise ou la transmission. Son capital, 3 000 K€, est détenu exclusivement par le Crédit Agricole de Franche-Comté.
- La filiale FRANCHE-COMTE DEVELOPPEMENT FONCIER a pour objet l'acquisition ou la gestion de biens immobiliers. Son capital, 9 450 K€, est exclusivement détenu par le Crédit Agricole de Franche-Comté.

### Evénements significatifs relatifs à 2010

- La Caisse Régionale du Crédit Agricole de Franche-Comté a participé à l'augmentation de capital de SAS LA BOETIE à hauteur de 10 688 milliers d'euros,
- La Caisse Régionale du Crédit Agricole de Franche-Comté est entrée au capital de CREDIT AGRICOLE FINANCEMENT SUISSE (CAFS) à hauteur de 14 307 milliers d'euros ; les 3 agences bancaires localisées en Suisse ont été cédées à CAFS,
- La Caisse Régionale du Crédit Agricole de Franche-Comté a augmenté pour 1 400 milliers d'euros sa participation dans sa filiale FRANCHE-COMTE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER (FCDI),
- La Caisse Régionale du Crédit Agricole de Franche-Comté a liquidé sa filiale CREDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTE AMORCAGE, actionnaire à 99.99 % au capital de 1 000 milliers d'euros (libérés à hauteur de 50 %) pour absence d'activité,
- Les Caisses Locales ont augmenté leur capital de 30 913 milliers d'euros.

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts et produits assimilés	4.1	326 785	340 803
Intérêts et charges assimilées	4.1	-180 825	-222 117
Commissions (produits)	4.2	143 851	148 286
Commissions (charges)	4.2	-23 446	-24 282
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	2 036	3 823
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4	8 776	28 312
Produits des autres activités	4.5	2 838	7 041
Charges des autres activités	4.5	-3 675	-1 143
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>276 340</b>	<b>280 723</b>
Charges générales d'exploitation	4.6	-142 971	-133 368
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-9 247	-9 900
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>124 122</b>	<b>137 455</b>
Coût du risque	4.8	-22 735	-66 509
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>101 387</b>	<b>70 946</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	161	-1 301
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.3		-234
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>		<b>101 548</b>	<b>69 411</b>
Impôts sur les bénéfices	4.10	-32 790	-22 352
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>68 758</b>	<b>47 059</b>
Intérêts minoritaires			
<b>RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE</b>		<b>68 758</b>	<b>47 059</b>

## RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009
<b>RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE</b>		<b>68 758</b>	<b>47 059</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		10 895	12 560
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		(38)	
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		(201)	
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence</b>		<b>10 656</b>	<b>12 560</b>
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence		-	-
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe</b>	<b>4.11</b>	<b>10 656</b>	<b>12 560</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe</b>		<b>79 414</b>	<b>59 619</b>
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires			
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>79 414</b>	<b>59 619</b>

## BILAN ACTIF

<b>ACTIF</b> (en milliers d'euros)	<b>Notes</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Caisse, banques centrales	5.1	41 825	54 484
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.2	5 677	5 271
Instruments dérivés de couverture	5.3	11 444	6 330
Actifs financiers disponibles à la vente	5.4	679 166	625 234
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.5	1 433 372	372 389
Prêts et créances sur la clientèle	5.5	8 001 739	7 617 323
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		13 589	19 703
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.8	92 180	87 397
Actifs d'impôts courants et différés	5.10	65 666	41 595
Comptes de régularisation et actifs divers	5.11	116 563	157 434
Actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence		0	0
Immeubles de placement	5.12	2 660	2 517
Immobilisations corporelles	5.13	63 483	68 300
Immobilisations incorporelles	5.13	417	845
Ecart d'acquisition	2.3	0	0
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>10 527 781</b>	<b>9 058 822</b>

## BILAN PASSIF

<b>PASSIF</b> (en milliers d'euros)	<b>Notes</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009*</b>
Banques centrales	5.1	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.2	1 297	0
Instruments dérivés de couverture	5.3	19 688	22 574
Dettes envers les établissements de crédit	5.7	7 204 320	6 105 920
Dettes envers la clientèle	5.7	1 950 711	1 679 411
Dettes représentées par un titre	5.9	30 603	70 633
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		975	53
Passifs d'impôts courants et différés	5.10	40 866	
Comptes de régularisation et passifs divers	5.11	161 925	145 726
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance		0	0
Provisions	5.14	29 818	33 233
Dettes subordonnées	5.9	71 585	75 198
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>9 511 788</b>	<b>8 132 748</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>1 015 993</b>	<b>926 074</b>
Capitaux propres part du groupe		1 015 993	926 074
Capital et réserves liées		300 085	269 825
Réserves consolidées		636 494	596 630
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		10 656	12 560
Résultat de l'exercice		68 758	47 059
Intérêts minoritaires		0	0
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>10 527 781</b>	<b>9 058 822</b>

(\*) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros	Capital et réserves liées			Capital et réserves consolidées part du groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Élimination des titres auto-détenus				
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janv. 2009</b>	<b>130 054</b>	<b>119 048</b>	<b>-434</b>	<b>604 496</b>	<b>-76 898</b>		<b>776 266</b>
Augmentation de capital	21 453			21 453			21 453
Variation des titres auto détenus			-296	-296			-296
Dividendes versés en 2009				-8 749			-8 749
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>21 453</b>	<b>0</b>	<b>-296</b>	<b>12 408</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 408</b>
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1)	0	0	0	0	89 458	0	89 458
Résultat au 31.12.2009				0		47 059	47 059
Autres variations				883			883
<b>Capitaux propres au 31 déc. 2009</b>	<b>151 507</b>	<b>119 048</b>	<b>-730</b>	<b>617 787</b>	<b>12 560</b>	<b>47 059</b>	<b>926 074</b>
<b>Affectation du résultat 2009</b>				<b>47 059</b>		<b>-47 059</b>	<b>0</b>
<b>Capitaux propres au 1<sup>er</sup> janv. 2010</b>	<b>151 507</b>	<b>119 048</b>	<b>-730</b>	<b>664 846</b>	<b>12 560</b>	<b>0</b>	<b>926 074</b>
Augmentation de capital	30 913			30 913			30 913
Variation des titres auto détenus			-653	-653			-653
Dividendes versés en 2010				-7 314			-7 314
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>30 913</b>	<b>0</b>	<b>-653</b>	<b>22 946</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22 946</b>
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	-1 904	0	-1 904
Résultat au 31.12.2010				0		68 758	68 758
Autres variations				119			119
<b>Capitaux propres au 31 déc. 2010</b>	<b>182 420</b>	<b>119 048</b>	<b>-1 383</b>	<b>687 911</b>	<b>10 656</b>	<b>68 758</b>	<b>1 015 993</b>

(1) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale de Franche-Comté en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobi-

lisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment..

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (en milliers d'euros)	2010	2009 (4)
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>101 548</b>	<b>67 777</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	9 345	9 985
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		234
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	23 127	62 889
Résultat net des activités d'investissement	-143	-236
Résultat net des activités de financement	3 931	-11 248
Autres mouvements	177	2 165
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>50 827</b>	<b>63 789</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-62 688	-82 442
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-152 812	-205 816
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-70 980	-50 738
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	53 914	15 120
Impôts versés	-16 643	-14 276
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-235 531	-338 152
<b>TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)</b>	<b>-111 224</b>	<b>-206 586</b>
Flux liés aux participations (1)	-14 403	-21 138
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-3 646	-3 190
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>-18 049</b>	<b>-24 328</b>

## ■ Comptes consolidés ■

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (en milliers d'euros)	2010	2009 (4)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	23 642	22 154
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)	-7 133	-14 114
<b>Total flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)</b>	<b>16 509</b>	<b>8 040</b>
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	-112 764	-222 874
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	114 644	337 518
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	54 453	57 500
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	60 191	280 018
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 880	114 644
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	41 793	54 453
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-39 913	60 191
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>-112 764</b>	<b>-222 874</b>

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. L'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse de Franche-Comté s'élève à 14 403 K€, portant notamment sur l'acquisition d'actions Crédit Agricole Financement Suisse.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse de Franche-Comté à ses actionnaires, à hauteur de 7 271 K€.

(3) Dont échéance d'un TSR pour 3 208 K€.

(4) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

\* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

\*\* composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.7. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)



# ■ **Notes annexes aux états financiers**

au 31 décembre 2010

## 1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

### 1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2010 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2009 à l'exception du changement d'option relatif à la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi. En effet, selon la norme IAS 19, les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies peuvent être comptabilisés :

- Soit en contrepartie du résultat pour leur totalité ;
- Soit en contrepartie du résultat pour une fraction déterminée selon la méthode du corridor ;
- Soit en contrepartie des autres éléments du résultat global pour la totalité.

Jusqu'au 31 décembre 2009, la Caisse Régionale de Franche-Comté imputait les écarts actuariels dans le résultat de la période pendant laquelle ils étaient constatés.

Afin de fournir une information plus comparable avec les principes appliqués par les autres sociétés, la Caisse Régionale de Franche-Comté a décidé de les enregistrer intégralement en « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ». Cette méthode est appliquée de manière permanente et homogène à tous les régimes de retraite à compter du 1er janvier 2010.

Cette modification d'option comptable est traitée conformément aux dispositions de la norme IAS 8 avec application rétrospective. Les principaux effets chiffrés de ce changement sont présentés en note 1.5.

Les normes et interprétations utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2009 ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2010 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2010. Celles-ci portent sur :

■ Notes annexes aux états financiers ■

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 <sup>ère</sup> application : exercices ouverts à compter du
Amendement annuel visant à améliorer la norme IFRS 5, relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle ;	23 janvier 2009 (CE n° 70/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Révision de la norme IAS 27 relative aux états financiers consolidés et individuels ;	03 juin 2009 (CE n° 494/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Révision de la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises ;	03 juin 2009 (CE 495/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Amendement de la norme IAS 39, relatif aux éléments éligibles à la couverture et qui apporte notamment des clarifications quant à l'application de la comptabilité de couverture à la composante inflation des instruments financiers ;	15 septembre 2009 (CE n° 839/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Révision de la norme IFRS 1, relatifs à la première adoption des normes internationales ;	25 novembre 2009 (CE n° 1136/2009) et 23 juin 2010 (CE n°550/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Amendement annuels visant à améliorer et clarifier 9 normes et 2 interprétations et issus du règlement du 23 mars 2010 (UE n°243/2010) ;	23 mars 2009	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Amendement de la norme IFRS 2, relative aux paiements fondés sur des actions et qui incorpore en s'y substituant les interprétations IFRIC 8 et IFRIC 11 ;	23 mars 2009 (UE n° 244/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 12, relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe ;	25 mars 2009 (UE n° 254/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 16 relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;	04 juin 2009 (UE n° 460/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 15, relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS18, produits des activités ordinaires ;	22 juillet 2009 (CE n°636/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 17, relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires ;	26 novembre 2009 (CE n° 1142/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 18, relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du Groupe.	27 novembre 2009 (CE n° 1164/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010

## ■ Notes annexes aux états financiers ■

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période, à l'exception de la révision des normes IAS 27 et IFRS 3.

En effet, l'application prospective de la révision des normes IAS 27 et IFRS 3 aux opérations d'acquisitions effectives à compter du 1er janvier 2010 entraîne un changement de méthode comptable pour le Groupe. Les principaux points concernent :

- l'évaluation initiale des intérêts minoritaires : elle peut se faire, au choix de l'acquéreur, de deux manières :
  - . à la juste valeur à la date d'acquisition ;
  - . à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option est exercable acquisition par acquisition ; le Groupe a appliqué par anticipation l'amendement à la norme IFRS 3 révisée des améliorations annuelles 2010 qui précise que cette option ne s'applique pas à l'ensemble des instruments de capitaux propres détenus par les actionnaires mais à ceux qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation ;

- les frais d'acquisition : ils ne peuvent plus être

activés au sein de l'écart d'acquisition et doivent obligatoirement être comptabilisés en charges en totalité. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans le poste "Gains ou pertes nets sur autres actifs", sinon ils sont enregistrés dans le poste "Charges générales d'exploitation" ;

- certaines opérations doivent être désormais comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises ;
- les modalités de comptabilisation des prises de contrôle par étape ou des cessions partielles entraînant la perte de contrôle ;
- le rattachement des clauses d'ajustement de prix, lorsqu'elles sont des instruments financiers, aux dispositions de la norme IAS 39.

Au cours de l'année 2010, la Caisse Régionale de Franche-Comté n'a pas effectué d'opération susceptible d'être concernée par ce changement de méthode comptable.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 <sup>ère</sup> application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droit.	23 décembre 2009 (UE n° 1293/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Amendement des normes IFRS1, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants.	30 juin 2010 (UE n° 574/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'Etat.	19 juillet 2010 (UE 632/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies.	19 juillet 2010 (UE 633/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1er janvier 2011.	23 juillet 2010 (UE n° 662/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011

La Caisse Régionale de Franche-Comté n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2010.

## 1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale de Franche-Comté utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

## 1.3. Principes et méthodes comptables

### 1.3.1 Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-option ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôt différé.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

### 1.3.2 Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien

informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

### 1.3.2.1 TITRES À L'ACTIF

#### 1.3.2.1.1 Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale de Franche-Comté.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée

à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse Régionale de Franche-Comté a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

- BMTN SOFINCO EUROSTOX : 5 000 K€, valeur de marché : 5 018 K€.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

#### Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (éligible aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale de Franche-Comté a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale de Franche-Comté a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

### Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

### Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement

évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

### 1.3.2.1.2 Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale de Franche-Comté utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse Régionale de Franche-Comté prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme.

Au-delà de ces critères, la Caisse Régionale de Franche-Comté constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

#### 1.3.2.1.3 Date d'enregistrement des titres

La Caisse Régionale de Franche-Comté enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

#### 1.3.2.2 RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par la caisse Régionale de Franche-Comté en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9.

#### 1.3.2.3 ACTIVITÉ DE CRÉDITS

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### 1.3.2.3.1 Créances dépréciées :

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la



valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

Créances dépréciées sur base individuelle :

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse Régionale de Franche-Comté constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la

réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Créances dépréciées sur base collective :

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale de Franche-Comté a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

- Dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, la Caisse Régionale de Franche-Comté détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à

prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Franche-Comté a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

1.3.2.3.2 Intérêts pris en charge par l'État (IAS 20) :

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

**1.3.2.4 PASSIFS FINANCIERS**

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts

comptables ;

- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;

- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

#### 1.3.2.4.1 Titres au passif

##### Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses Régionales et des Caisses Locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes

consolidés du Groupe.

L'amendement IAS 32 adopté par l'Union européenne le 21 janvier 2009 permet, sous certaines conditions, la qualification en instrument de capitaux propres d'instruments financiers constituant auparavant des dettes. Ces instruments financiers sont :

- les instruments, émis par l'émetteur, remboursables au gré du porteur ;
- les instruments créant une obligation pour l'émetteur d'avoir à rembourser le porteur lors de la liquidation, sur la base de sa part dans l'actif net.

Ainsi, dès lors que ces conditions sont remplies, les parts d'OPCVM émises au passif doivent être classées en capitaux propres.

#### 1.3.2.5 PRODUITS DE LA COLLECTE

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses Régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.16.

#### 1.3.2.6 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans

le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

#### 1.3.2.6.1 La comptabilité de couverture :

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres AFS, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti

sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

#### 1.3.2.6.2 Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

#### 1.3.2.7 DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, l'entité retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à

savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et basées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

### 1.3.2.8 GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

1.3.2.8.1 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

1.3.2.8.2 Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus

jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

#### 1.3.2.9 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale de Franche-Comté compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

#### 1.3.2.10 GARANTIES FINANCIÈRES DONNÉES

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

#### 1.3.2.11 DÉCOMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de

trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,

- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

### 1.3.3 Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse Régionale de Franche-Comté identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, la Caisse Régionale de Franche-Comté a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences

défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêtés des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 5.15

### 1.3.4 Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :



- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

#### 1.3.4.1 AVANTAGES À LONG TERME

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondant ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.

#### 1.3.4.2 AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

1.3.4.2.1 Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Franche-Comté détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque

année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 6.3).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse Régionale de Franche-Comté n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute depuis le 01/01/2010 les écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non plus en résultat. Les principaux impacts de ce changement d'option comptable sur les états financiers au 31/12/2009 sont présentés en note 1.5.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police

correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale de Franche-Comté a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

#### 1.3.4.2.2 Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale de Franche-Comté n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

### 1.3.5 Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas. Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation. Les plus-

values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ;
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
  - a) soit sur la même entité imposable,
  - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de

régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

### 1.3.6 Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques

## ■ Notes annexes aux états financiers ■

futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	35 ans
Second œuvre	20 ans
Installations techniques	12 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	3 ou 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	5 ans (linéaire)

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Franche-Comté sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

### 1.3.7 Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement de la Caisse Régionale de Franche-Comté. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou

Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

### 1.3.8 Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;

- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;

b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

### 1.3.9 Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

### 1.3.10 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

## 1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31)

### 1.4.1 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de Franche-Comté et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse Régionale de Franche-Comté dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse Régionale de Franche-Comté détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

#### 1.4.1.1 CONSOLIDATION DES CAISSES RÉGIONALES

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses Locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses Locales en Caisses Régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses Régionales et les Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de Franche-Comté représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse Régionale de Franche-Comté et des Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

#### 1.4.1.2 NOTIONS DE CONTRÔLE

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse Régionale de Franche-Comté détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse Régionale de Franche-Comté détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une

entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale de Franche-Comté est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

#### 1.4.1.3 EXCLUSIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

#### 1.4.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse Régionale de Franche-Comté sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Franche-Comté ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Franche-Comté ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres de chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultats consolidés.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

#### 1.4.3 Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

#### 1.4.4 Regroupements d'entreprises – Ecarts d'acquisition (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun

(notamment les fusions de Caisses régionales) lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, en valeur nette comptable par référence aux normes françaises

A la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont, pour les opérations réalisées après le 1er janvier 2010, comptabilisés pour leur juste valeur (si celle-ci peut être déterminée de manière fiable) même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat.

Pour les opérations réalisées jusqu'au 31 décembre 2009, ces clauses n'étaient intégrées dans le coût d'acquisition de l'entité acquise que quand leur réalisation devenait probable même après la période d'affectation de douze mois.

Depuis le 1er janvier 2010, la part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évalué, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai

maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises.

Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquise et l'acquéreur ;
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquise pour des services futurs ;
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquise ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...)

Pour les opérations réalisées jusqu'au 31 décembre 2009, le coût d'acquisition contenait également les coûts directement attribuables au regroupement considéré.

Pour les opérations réalisées à partir du 1er janvier 2010, les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont dorénavant comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur autres actifs", sinon ils sont enregistrés dans le poste "Charges générales d'exploitation".

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « Ecart d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement et au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.



Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change de la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étape, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt de la Caisse Régionale de Franche-Comté dans une entité déjà contrôlée de

manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net lié à cette augmentation est constaté dans le poste « Réserves consolidées part du Groupe »; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt de la Caisse Régionale de Franche-Comté dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires cédés est également constaté directement en réserves consolidées part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

En cas de variation de pourcentage d'intérêt dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, la valeur de l'écart d'acquisition à l'actif reste inchangée mais il fait l'objet d'une réallocation entre les capitaux propres part du groupe et les participations ne donnant pas le contrôle.

En corollaire, le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

### 1.5. Principaux effets du changement de méthode comptable relatif aux écarts actuariels (IAS 19)

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.12.2009</b>		
	Publié	Effet option IAS 19	Retraité
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>			
• Résultat brut exploitation	137 455	182	137 637
- Dont charges de personnel			
• Impôts sur les bénéfices	-22 352	-63	-22 415
• Résultat net (PG + minoritaires)	47 059	119	47 178
• Intérêts minoritaires			
• Résultat net part du Groupe	47 059	119	47 178
• Résultat de base par action (en euros)			
• Résultat dilué par action (en euros)			
<b>ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ NÉCESSITÉ DE DISTINGUER LA PART GROUPE / LA PART MINORITAIRE</b>			
• Gains et pertes actuariels comptabilisés directement en capitaux propres (comptabilisation nette d'impôt) part groupe hors entités mises en équivalence	12 560	-119	12 441
• QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence			
• Résultat net part du groupe	47 059	119	47 178
• Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires			
<b>BILAN</b>			
• Passif			
• Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	12 560	-119	12 441
• Résultat de l'exercice	47 059	119	47 178
• Intérêts minoritaires			
<b>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES</b>			
• Total des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres (colonne) / variation des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	12 560	-119	12 441
<b>TFT</b>			
• Résultat avant impôts	67 777	182	67 959
• Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions (gestion interne - provision)	62 889		62 889
• Flux liés aux autres opérations affectant les actifs ou les passifs non financiers (gestion externe- cotisation)	15 120	182	15 302

## 2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2010 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

### 2.1. Évolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

Le périmètre a évolué au 31 décembre 2010, du fait de la scission de la Caisse locale de Besançon en 2 (Besançon Ouest et Besançon Ville)

Le périmètre de consolidation est constitué au 31 décembre 2010 de la Caisse Régionale de Franche-Comté, des 46 Caisses Locales qui lui sont affiliées, des filiales FRANCHE-COMTE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER (FCDI) et FRANCHE-COMTE DEVELOPPEMENT FONCIER (FCDF).

### 2.2. Les participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

	31.12.2010		31.12.2009	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
• SAS La Boétie	311 333	1,86	303 641	1,86
• SACAM International	14 700	1,86	16 438	1,86
• SAS SACAM Développement	15 354	1,77	14 169	1,77
• SAS SACAM Participations	1 700	2,27	1 643	2,27
• SAS SACAM Avenir	1 800	2,04	1 800	2,04
• Crédit Agricole Financement Suisse	14 307	10,00		
• Crédit Agricole FC Investissement	5 000	100,00	5 000	100,00
• Crédit Agricole FC Développement	3 000	100,00	3 000	100,00
• Crédit Agricole FC Amorçage	0	0	1 000	100,00
<b>Valeur au bilan des autres titres de participation non consolidés</b>	<b>9 302</b>		<b>5 108</b>	
<b>Valeur total au bilan des titres de participation non consolidés</b>	<b>376 496</b>		<b>351 799</b>	

### 2.3 Écarts d'acquisition

en milliers d'euros									
	31.12.2009	31.12.2009	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2010	31.12.2010
	BRUT	NET						BRUT	NET
• Filiale FCDI	234	0						234	0
<b>Total</b>	<b>234</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>234</b>	<b>0</b>

en milliers d'euros									
	31.12.2008	31.12.2008	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2009	31.12.2009
	BRUT	NET						BRUT	NET
• Filiale FCDI			234					234	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>234</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>234</b>	<b>0</b>

### 3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale de Franche-Comté est assurée par la direction des Risques qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

#### 3.1. Risque de crédit

Le **risque de crédit** se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres

de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

#### Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	5 677	5 271
Instruments dérivés de couverture	11 444	16 244
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	277 849	233 295
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	18 056	12 251
Prêts et créances sur la clientèle	8 001 739	7 617 323
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	92 180	87 397
<b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)</b>	<b>8 406 945</b>	<b>7 971 781</b>
Engagements de financement donnés (hors opérations internes) (1)	1 052 361	1 029 760
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes) (2)	175 155	155 807
Provisions - Engagements par signature	- 8 053	
<b>Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)</b>	<b>1 219 463</b>	<b>1 185 567</b>
<b>TOTAL Exposition nette</b>	<b>9 626 408</b>	<b>9 157 348</b>

(1) les montants publiés au 31/12/2009 comprenaient les opérations internes pour un montant de 0 milliers d'euros

(2) les montants publiés au 31/12/2009 comprenaient les opérations internes pour un montant de 23 752 milliers d'euros

## ■ Notes annexes aux états financiers ■

### Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique  
(hors opérations internes au Crédit Agricole) :

<i>en milliers d'euros</i>		<b>31.12.2010</b>			
	<i>Encours Bruts</i>	<i>dont encours bruts dépréciés sur base</i>	<i>Dépréciations individuelles</i>	<i>Dépréciations collectives</i>	<i>Total</i>
• Administrations centrales	10 000				10 000
• Etablissements de crédit	18 018				18 018
• Institutions non établissements de crédit	867 519	1 140	706		866 813
• Grandes entreprises	1 604 346	111 868	74 157	8 378	1 521 811
• Clientèle de détail	5 730 827	120 892	82 632	76 705	5 571 490
<b>Total *</b>	<b>8 230 710</b>	<b>233 900</b>	<b>157 495</b>	<b>85 083</b>	<b>7 988 132</b>
<b>Créances rattachées nettes</b>					<b>31 663</b>
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>8 019 795</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 11 935 milliers d'euros

<i>en milliers d'euros</i>		<b>31.12.2009</b>			
	<i>Encours Bruts</i>	<i>dont encours bruts dépréciés sur base individuelles</i>	<i>Dépréciations individuelles</i>	<i>Dépréciations collectives</i>	<i>Total</i>
• Administrations centrales	10 000				10 000
• Etablissements de crédit	369 770				369 770
• Institutions non établissements de crédit	842 943	72	213		842 730
• Grandes entreprises	1 550 935	129 077	90 036	7 011	1 453 888
• Clientèle de détail	5 403 461	107 205	62 914	64 189	5 276 358
<b>Total</b>	<b>8 177 109</b>	<b>236 354</b>	<b>153 163</b>	<b>71 200</b>	<b>7 952 746</b>
<b>Créances rattachées nettes</b>					<b>36 966</b>
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>7 989 712</b>

## ■ Notes annexes aux états financiers ■

### Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
• Administrations centrales		
• Institutions non établissements de crédit	99 111	132 156
• Grandes entreprises	234 957	276 227
• Clientèle de détail	715 994	618 866
<b>Total</b>	<b>1 050 062</b>	<b>1 027 249</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
• Administrations centrales		
• Institutions non établissements de crédit	7 852	5 969
• Grandes entreprises	149 732	134 099
• Clientèle de détail	17 749	15 739
<b>Total</b>	<b>175 333</b>	<b>155 807</b>

### Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
• Administrations centrales		
• Institutions non établissements de crédit	19 147	6 123
• Grandes entreprises	614 059	504 838
• Clientèle de détail	1 304 146	1 161 453
<b>Total</b>	<b>1 937 352</b>	<b>1 672 414</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>13 359</b>	<b>6 997</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 950 711</b>	<b>1 679 411</b>

## ■ Notes annexes aux états financiers ■

### Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2010				31.12.2010	31.12.2010		
		<i>Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance</i>							
		<i>≤ 90 jours</i>	<i>&gt; 90 jours ≤ 180 jours</i>	<i>&gt; 180 jours ≤ 1 an</i>	<i>&gt; 1 an</i>	<i>Valeur comptable des actifs financiers en souffrance</i>	<i>Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement</i>	<i>Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés</i>	<i>Garanties et autres réhausséments de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement</i>
• Instruments de capitaux propres						2 107	689		
• Instruments de dette		0	0	0	0	0	0	0	0
• Prêts et avances		166 432	2 593	42	1	169 068	76 405	256 223	124 201
- Institutions non établissements de crédit		2 894				2 894	434	742	
- Grandes entreprises		67 049	614			67 663	37 711	88 343	25 163
- Clientèle de détail		96 489	1 979	42	1	98 511	38 260	167 138	99 038
<b>Total</b>		<b>166 432</b>	<b>2 593</b>	<b>42</b>	<b>1</b>	<b>169 068</b>	<b>78 512</b>	<b>256 912</b>	<b>124 201</b>

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2009				31.12.2009	31.12.2009	
		<i>Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance</i>						
		<i>≤ 90 jours</i>	<i>&gt; 90 jours ≤ 180 jours</i>	<i>&gt; 180 jours ≤ 1 an</i>	<i>&gt; 1 an</i>	<i>Valeur comptable des actifs financiers en souffrance</i>	<i>Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement</i>	<i>Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés</i>
• Instruments de capitaux propres							3 807	-890
• Instruments de dette		0	0	0	0	0	185	1 845
- Etablissements de crédit						0	185	1 845
• Prêts et avances		185 808	2 609	1 048	0	189 465	83 391	237 829
- Institutions non établissements de crédit		12 473				12 473	59	8 166
- Grandes entreprises		63 694	393	906		64 993	39 051	107 981
- Clientèle de détail		109 641	2 216	142		111 999	44 281	121 682
<b>Total</b>		<b>185 808</b>	<b>2 609</b>	<b>1 048</b>	<b>0</b>	<b>189 465</b>	<b>87 383</b>	<b>238 784</b>

## ■ Notes annexes aux états financiers ■

### Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010			31.12.2009		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel*	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel*	Total risque de contrepartie
• Risques sur les autres contreparties	3 847	4 285	8 132	960	2 306	3 266
<b>Total</b>	<b>3 847</b>	<b>4 285</b>	<b>8 132</b>	<b>960</b>	<b>2 306</b>	<b>3 266</b>
• Risques sur contrats de :			0			0
- taux d'intérêt, change et matières premières	659	4 612	5 271			0
<b>Total</b>	<b>659</b>	<b>4 612</b>	<b>5 271</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Incidence des accords de compensation et de collatéralisation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation</b>	<b>4 506</b>	<b>8 897</b>	<b>13 403</b>	<b>960</b>	<b>2 306</b>	<b>3 266</b>

\* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

### 3.2. Risque de marchés

Le **risque de marché** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.



## ■ Notes annexes aux états financiers ■

### Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010						31.12.2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêts	0	0	0	916	2 479	8 049	11 444	4 710
• Swaps de taux d'intérêts				916	2 479	4 866	8 261	4 710
• Caps-floors-collars						3 183	3 183	
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>916</b>	<b>2 479</b>	<b>8 049</b>	<b>11 444</b>	<b>4 710</b>
• Opérations de change à terme								1 620
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>916</b>	<b>2 479</b>	<b>8 049</b>	<b>11 444</b>	<b>6 330</b>

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010						31.12.2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêts	0	0	0	2 986	10 739	5 963	19 688	22 574
• Swaps de taux d'intérêts				2 986	10 739	5 963	19 688	22 574
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 986</b>	<b>10 739</b>	<b>5 963</b>	<b>19 688</b>	<b>22 574</b>
• Opérations de change à terme								
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 986</b>	<b>10 739</b>	<b>5 963</b>	<b>19 688</b>	<b>22 574</b>

## ■ Notes annexes aux états financiers ■

### Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

31.12.2010							31.12.2009	
<i>en milliers d'euros</i>	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments de devises et or :	0	0	0	659	0	0	659	0
• Opérations fermes de change								
• Options de change				659			659	
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>659</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>659</b>	<b>0</b>
• Opérations de change à terme								
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>659</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>659</b>	<b>0</b>

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

31.12.2010							31.12.2009	
<i>en milliers d'euros</i>	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments de devises et or :	0	0	0	1 297	0	0	1 297	0
• Options de change				1 297			1 297	
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 297</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 297</b>	<b>0</b>
• Opérations de change à terme								0
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 297</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 297</b>	<b>0</b>

## ■ Notes annexes aux états financiers ■

### Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
	<i>Total encours notionnel</i>	<i>Total encours notionnel</i>
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	<b>1 464 991</b>	<b>886 580</b>
• Swaps de taux d'intérêts	1 278 506	766 452
• Caps-floors-collars	186 485	120 128
• Autres instruments conditionnels		
<b>Instruments de devises et or :</b>	<b>414 216</b>	<b>0</b>
• Opérations fermes de change	414 216	
<b>Sous total</b>	<b>1 879 207</b>	<b>886 580</b>
• Opérations de change à terme	246 192	64 575
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>2 125 399</b>	<b>951 155</b>

### RISQUE DE CHANGE

#### Contribution des différentes devises au bilan consolidé

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010		31.12.2009	
	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
• EUR	9 035 136	9 020 221	8 136 161	8 139 718
• Autres devises de l'UE	6 289	4 303	1 052	1 026
• USD	6 913	6 914	5 144	6 076
• JPY			49	43
• Autres devises	1 479 443	1 496 343	916 416	911 959
<b>Total bilan</b>	<b>10 527 781</b>	<b>10 527 781</b>	<b>9 058 822</b>	<b>9 058 822</b>

#### Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010			31.12.2009		
	<i>Emprunts obligataires</i>	<i>Dettes subordonnées à durée déterminée</i>	<i>Dettes subordonnées à durée indéterminée</i>	<i>Emprunts obligataires</i>	<i>Dettes subordonnées à durée déterminée</i>	<i>Dettes subordonnées à durée indéterminée</i>
• EUR	0	70 158	0	0	73 366	0
• Autres devises de l'UE	0	0	0	0	0	0
• USD	0	0	0	0	0	0
• JPY	0	0	0	0	0	0
• Autres devises	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>70 158</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>73 366</b>	<b>0</b>

### 3.3. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps

opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

#### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>en milliers d'euros</i>		<b>31.12.2010</b>				
	<i>≤ 3 mois</i>	<i>&gt; 3 mois à ≤ 1 an</i>	<i>&gt; 1 an à ≤ 5 ans</i>	<i>&gt; 5 ans</i>	<i>Total</i>	
• Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	695 950	376 104	276 865	79 707	1 428 626	
• Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	523 882	842 235	2 709 014	4 137 561	8 212 692	
<b>Total</b>	<b>1 219 832</b>	<b>1 218 339</b>	<b>2 985 879</b>	<b>4 217 268</b>	<b>9 641 318</b>	
<b>Créances rattachées</b>					<b>50 016</b>	
<b>Dépréciations</b>					<b>-256 223</b>	
<b>Valeurs nettes au bilan</b>					<b>9 435 111</b>	

<i>en milliers d'euros</i>		<b>31.12.2009</b>				
	<i>≤ 3 mois</i>	<i>&gt; 3 mois à ≤ 1 an</i>	<i>&gt; 1 an à ≤ 5 ans</i>	<i>&gt; 5 ans</i>	<i>Total</i>	
• Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	298 309	7 581	24 797	39 083	369 770	
• Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	503 619	820 905	2 592 850	3 889 965	7 807 339	
<b>Total</b>	<b>801 928</b>	<b>828 486</b>	<b>2 617 647</b>	<b>3 929 048</b>	<b>8 177 109</b>	
<b>Créances rattachées</b>					<b>50 432</b>	
<b>Dépréciations</b>					<b>-237 829</b>	
<b>Valeurs nettes au bilan</b>					<b>7 989 712</b>	

## ■ Notes annexes aux états financiers ■

### Dettes des établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	
• Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 698 553	1 342 165	2 178 469	1 956 630	7 175 817	
• Dettes envers la clientèle	1 542 949	46 080	274 162	74 161	1 937 352	
<b>Total</b>	<b>3 241 502</b>	<b>1 388 245</b>	<b>2 452 631</b>	<b>2 030 791</b>	<b>9 113 169</b>	
<b>Dettes Rattachées</b>					<b>41 862</b>	
<b>Valeur au bilan</b>					<b>9 155 031</b>	

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	
• Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	784 689	868 982	2 481 418	1 938 860	6 073 949	
• Dettes envers la clientèle	1 377 724	74 471	203 481	16 738	1 672 414	
<b>Total</b>	<b>2 162 413</b>	<b>943 453</b>	<b>2 684 899</b>	<b>1 955 598</b>	<b>7 746 363</b>	
<b>Dettes Rattachées</b>					<b>38 968</b>	
<b>Valeur au bilan</b>					<b>7 785 331</b>	

### Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
• Bons de caisse	245				245	
• Titres du marché interbancaire					0	
• Titres de créances négociables	0	23 100	5 877	977	29 954	
• Emprunts obligataires					0	
• Autres dettes représentées par un titre					0	
<b>Total</b>	<b>245</b>	<b>23 100</b>	<b>5 877</b>	<b>977</b>	<b>30 199</b>	
<b>Dettes rattachées</b>					<b>404</b>	
<b>Valeur au bilan</b>	<b>245</b>	<b>23 100</b>	<b>5 877</b>	<b>977</b>	<b>30 603</b>	
<b>Dettes subordonnées</b>						
• Dettes subordonnées à durée déterminée		4 000	6 099	60 059	70 158	
• Dépôt de garantie à caractère mutuel			200		200	
• Titres et emprunts participatifs					0	
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>4 000</b>	<b>6 299</b>	<b>60 059</b>	<b>70 358</b>	
<b>Dettes rattachées</b>					<b>1 227</b>	
<b>Valeur au bilan</b>		<b>4 000</b>	<b>6 299</b>	<b>60 059</b>	<b>71 585</b>	

## ■ Notes annexes aux états financiers ■

### Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>en milliers d'euros</i>		<b>31.12.2009</b>			
	<i>≤ 3 mois</i>	<i>&gt; 3 mois à ≤ 1 an</i>	<i>&gt; 1 an à ≤ 5 ans</i>	<i>&gt; 5 ans</i>	<i>Total</i>
<b>Dettes représentées par un titre</b>					
• Bons de caisse	248				248
• Titres du marché interbancaire					0
• Titres de créances négociables	50	1 221	67 849	900	70 020
• Autres dettes représentées par un titre					0
<b>Total</b>	<b>298</b>	<b>1 221</b>	<b>67 849</b>	<b>900</b>	<b>70 268</b>
<b>Dettes rattachées</b>					<b>365</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>70 633</b>
<b>Dettes subordonnées</b>					
• Dettes subordonnées à durée déterminée			73 366		73 366
• Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
• Dépôt de garantie à caractère mutuel			611		611
• Titres et emprunts participatifs					0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>73 977</b>	<b>0</b>	<b>73 977</b>
<b>Dettes rattachées</b>					<b>1 221</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>75 198</b>

### Garanties financières données par échéance contractuelle résiduelle

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

<i>en milliers d'euros</i>		<b>31.12.2010</b>			
	<i>≤ 3 mois</i>	<i>&gt; 3 mois à ≤ 1 an</i>	<i>&gt; 1 an à ≤ 5 ans</i>	<i>&gt; 5 ans</i>	<i>Total</i>
<b>Garanties financières données</b>	<b>5 412</b>				<b>5 412</b>

<i>en milliers d'euros</i>		<b>31.12.2009</b>			
	<i>≤ 3 mois</i>	<i>&gt; 3 mois à ≤ 1 an</i>	<i>&gt; 1 an à ≤ 5 ans</i>	<i>&gt; 5 ans</i>	<i>Total</i>
<b>Garanties financières données</b>	<b>3 955</b>				<b>3 955</b>

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « risque de marché ».

### 3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêt et de change

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

#### Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces

couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

#### Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

#### Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

#### Instruments dérivés de couverture

<i>(en milliers d'euros)</i>		<b>31.12.2010</b>		
		Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montant notionel
<b>COUVERTURE DE JUSTE VALEUR</b>				
• Taux d'intérêt		11 444	19 250	1 458 580
• Change				1 458 580
<b>COUVERTURE DE JUSTE VALEUR</b>				
		<b>0</b>	<b>438</b>	<b>6 411</b>
• Taux d'intérêt			438	6 411
<b>COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER</b>				
<b>TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE</b>		<b>11 444</b>	<b>19 688</b>	<b>1 464 991</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>		<b>31.12.2009</b>		
		Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montant notionel
<b>COUVERTURE DE JUSTE VALEUR</b>				
• Taux d'intérêt		6 314	22 558	883 038
• Change		4 694	22 558	883 038
		1 620		
<b>COUVERTURE DE JUSTE VALEUR</b>				
		<b>16</b>	<b>16</b>	<b>3 542</b>
• Taux d'intérêt		16	16	3 542
<b>COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER</b>				
<b>TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE</b>		<b>6 330</b>	<b>22 574</b>	<b>886 580</b>

### 3.5 Risques opérationnels

Le **risque opérationnel** correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

### 3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse Régionale de Franche-Comté est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale de Franche-Comté est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte

définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse Régionale de Franche-Comté a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a prolongé jusqu'à fin 2010 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2010.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

En application de la réglementation, la Caisse Régionale de Franche-Comté doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

En 2010 comme en 2009, la Caisse Régionale de Franche-Comté a répondu à ces exigences réglementaires.



## ■ Notes annexes aux états financiers ■

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Fonds propres de base (tier 1)	615 375	551 000
Fonds propres complémentaires (tier 2)	200	6 141
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)	63 239	65 899
<b>Total des fonds propres prudentiels</b>	<b>678 814</b>	<b>623 040</b>

## 4. Notes relatives au compte de résultat

### 4.1. Produits et Charges d'intérêts

en milliers d'euros	31.12.2010	31.12.2009
• Sur opérations avec les établissements de crédit	669	873
• Sur opérations internes au Crédit Agricole	14 141	14 412
• Sur opérations avec la clientèle	298 637	307 661
• Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	316	797
• Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 135	4 438
• Intérêts courus et échus des instruments de couverture	8 887	12 332
• Autres intérêts et produits assimilés		290
<b>Produits d'intérêts</b>	<b>326 785</b>	<b>340 803</b>
• Sur opérations avec les établissements de crédit	-38	-40
• Sur opérations internes au Crédit Agricole	-130 120	-178 060
• Sur opérations avec la clientèle	-18 191	-14 369
• Sur dettes représentées par un titre	-3 407	-3 428
• Sur dettes subordonnées	-3 931	-3 591
• Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-25 134	-22 564
• Autres intérêts et charges assimilées	-4	-65
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>-180 825</b>	<b>-222 117</b>

## 4.2. Commissions nettes

	31.12.2010			31.12.2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
• Sur opérations avec les établissements de crédit	408	-36	372	275	-54	221
• Sur opérations internes au Crédit Agricole	19 238	-14 848	4 390	17 472	-18 044	-572
• Sur opérations avec la clientèle	37 116	-1 407	35 709	40 722	-379	40 343
• Sur opérations sur titres			0			0
• Sur opérations de change	373		373	101		101
• Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	3 364	-495	2 869	3 322	-306	3 016
• Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	80 420	-6 607	73 813	83 552	-5 466	78 086
• Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 932	-53	2 879	2 842	-33	2 809
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>143 851</b>	<b>-23 446</b>	<b>120 405</b>	<b>148 286</b>	<b>-24 282</b>	<b>124 004</b>

## 4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2010	31.12.2009
• Dividendes reçus		
• Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	32	-74
• Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	-253	541
• Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	2 257	3 356
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>2 036</b>	<b>3 823</b>

## ■ Notes annexes aux états financiers ■

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2010</b>		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>53</b>	<b>53</b>	<b>0</b>
• Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	12	41	-29
• Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	41	12	29
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
• Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>50 786</b>	<b>50 786</b>	<b>0</b>
• Variations de juste valeur des éléments couverts	21 810	28 976	-7 166
• Variations de juste valeur des dérivés de couverture	28 976	21 810	7 166
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
• Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
<b>Total résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>50 839</b>	<b>50 839</b>	<b>0</b>

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2009</b>		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>74</b>	<b>74</b>	<b>0</b>
• Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	36	38	-2
• Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	38	36	2
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
• Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
• Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>48 834</b>	<b>48 834</b>	<b>0</b>
• Variations de juste valeur des éléments couverts	24 842	23 992	850
• Variations de juste valeur des dérivés de couverture	23 992	24 842	-850
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
• Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
<b>Total résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>48 908</b>	<b>48 908</b>	<b>0</b>

#### 4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
• Dividendes reçus	10 631	14 315
• Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	-293	14 273
• Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)		-276
• Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	-1 562	
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>8 776</b>	<b>28 312</b>

#### 4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
• Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	63	5 335
• Produits nets des immeubles de placement	-98	-214
• Autres produits (charges) nets	-802	777
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>-837</b>	<b>5 898</b>

#### 4.6. Charges générales d'exploitation

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
• Charges de personnel	-88 850	-83 588
• Impôts et taxes	-5 229	-4 040
• Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-48 892	-45 740
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-142 971</b>	<b>-133 368</b>

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Franche-Comté.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2010 est donnée ci-dessous :

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Cabinet PRICE WATERHOUSE COOPERS</i>	<i>Cabinet SORECO</i>
Audit :		
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	108	55
<b>Total</b>	<b>108</b>	<b>55</b>

#### 4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>-8 819</b>	<b>-9 900</b>
- immobilisations corporelles	-8 811	-9 885
- immobilisations incorporelles	-8	-15
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>-428</b>	<b>0</b>
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles	-428	
<b>Total</b>	<b>-9 247</b>	<b>-9 900</b>

#### 4.8. Coût du risque

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	<b>-93 910</b>	<b>-101 564</b>
• Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	0	0
• Prêts et créances	-89 023	-89 793
• Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	-1 845
• Autres actifs	0	-88
• Engagements par signature	-3 120	-5 532
• Risques et charges	-1 767	-4 306
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>	<b>70 215</b>	<b>34 330</b>
• Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	0	0
• Prêts et créances	60 316	25 024
• Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 845	0
• Autres actifs	88	1
• Engagements par signature	2 420	993
• Risques et charges	5 546	8 312
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>-23 695</b>	<b>-67 234</b>
• Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement	0	0
• Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-112	-69
• Récupérations sur prêts et créances amortis	1 078	801
• Décotes sur crédits restructurés	0	0
• Pertes sur engagements par signature	0	0
• Autres pertes	-6	-7
<b>Coût du risque</b>	<b>-22 735</b>	<b>- 66 509</b>

#### 4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>161</b>	<b>391</b>
• Plus-values de cession	200	516
• Moins-values de cession	-39	-125
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>0</b>	<b>-1 692</b>
• Plus-values de cession		
• Moins-values de cession		-1 692
<b>Gains ou pertes sur autres actifs</b>	<b>161</b>	<b>-1 301</b>

#### 4.10. Impôts

##### Charge d'impôt

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
• Charges d'impôt courant	-38 248	-22 882
• Charge d'impôt différé	5 458	530
<b>Charge d'impôt de la période</b>	<b>-32 790</b>	<b>-22 352</b>

##### Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté au 31.12.2010

<i>en milliers d'euros</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
• Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	101 548	34,43%	34 963
• Effet des différences permanentes			-3 367
• Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
• Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			6 938
• Effet de l'imposition à taux réduit			-61
• Effet des autres éléments			-1 684
<b>Taux et charge effectif d'impôt</b>		Taux d'impôt constaté 36,23%	<b>36 789</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2010.

## ■ Notes annexes aux états financiers ■

### Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté au 31.12.2009

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Base</i>	<i>Taux d'impôt</i>	<i>Impôt</i>
• Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence (1)	69 411	34,43%	23 898
• Effet des différences permanentes			-3 218
• Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
• Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			797
• Effet de l'imposition à taux réduit			359
• Effet des autres éléments			
<b>Taux et charge effectif d'impôt</b>		<b>32,20%</b>	<b>21 836</b>

(1) Les effets du changement de méthode comptable relatifs aux écarts actuariels appliqués au 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont décrits en note 1.5.

### 4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

<i>en milliers d'euros</i>	<i>gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1)</i>				Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote part des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		
Variation de juste valeur		12 091	-38	-201	10 656	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence						
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part du Groupe)</b>	<b>0</b>	<b>10 895</b>	<b>-38</b>	<b>-201</b>	<b>10 656</b>	<b>0</b>
<b>Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010</b>	<b>0</b>	<b>10 895</b>	<b>-38</b>	<b>-201</b>	<b>10 656</b>	<b>0</b>
<b>2009</b>						
Variation de juste valeur		13 108			13 108	
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part du Groupe)</b>	<b>0</b>	<b>12 560</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 560</b>	<b>0</b>
<b>Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009</b>	<b>0</b>	<b>12 560</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 560</b>	<b>0</b>

1) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont décrits en note 1.5

## ■ Notes annexes aux états financiers ■

Les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
Montant brut	12 091	13 108
Impôt	(1 196)	(548)
<b>Total net</b>	<b>10 895</b>	<b>12 560</b>

## 5. Informations sectorielles

### 5.1. Information par secteur opérationnel

L'activité de la Caisse Régionale de Franche Comté est réalisée exclusivement dans le secteur opérationnel « Banque de détail ».

### 5.2. Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

L'ensemble des activités de la Caisse Régionale de Franche Comté est effectué depuis la France métropolitaine. Les bureaux de représentations suisses ne sont pas habilités à initier des opérations bancaires et ne génèrent aucune comptabilité sur le territoire helvétique.

## 6. Notes relatives au bilan

127

### 6.1. Caisse, Banques centrales

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010		31.12.2009	
	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
• Caisse	27 423		37 980	
• Banques centrales, CCP	14 402		16 504	
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>41 825</b>	<b>0</b>	<b>54 484</b>	<b>0</b>

### 6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
• Actifs financiers détenus à des fins de transaction	659	0
• Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	5 018	5 271
<b>Juste valeur au bilan</b>	<b>5 677</b>	<b>5 271</b>
<i>dont titres prêtés</i>		



## ■ Notes annexes aux états financiers ■

### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
<b>Titres détenus à des fins de transaction</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
• Instruments dérivés	659	
<b>Valeur au bilan</b>	<b>659</b>	<b>0</b>

### Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
<b>Créances sur la clientèle</b>		
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>		
<b>Titres à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>5 018</b>	<b>5 271</b>
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	5 018	5 271
- Actions et autres titres à revenu variable		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>5 018</b>	<b>5 271</b>

### Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 297	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0
<b>Juste valeur au bilan</b>	<b>1 297</b>	<b>0</b>

### Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	1 297	0
<b>Juste valeur au bilan</b>	<b>1 297</b>	<b>0</b>

### 6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

## 6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

### Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010			31.12.2009		
	<i>Juste valeur</i>	<i>Gains comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>Pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>Juste valeur</i>	<i>Gains comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>Pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>
• Effets publics et valeurs assimilées						
• Obligations et autres titres à revenu fixe	277 849	2 267	275	254 906	1 054	236
• Actions et autres titres à revenu variable	24 231	973	115	17 388	1 517	1 295
• Titres de participation non consolidés	377 086	11 371	2 131	352 940	12 464	397
• Créances disponibles à la vente						
<b>Total des titres disponibles à la vente</b>	<b>679 166</b>	<b>14 611</b>	<b>2 521</b>	<b>625 234</b>	<b>15 035</b>	<b>1 928</b>
<b>Total des créances disponibles à la vente</b>						
<b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>679 166</b>	<b>14 611</b>	<b>2 521</b>	<b>625 234</b>	<b>15 035</b>	<b>1 928</b>
<b>Impôts</b>		<b>1 308</b>	<b>113</b>		<b>1 065</b>	<b>518</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)</b>		<b>13 303</b>	<b>2 408</b>		<b>13 970</b>	<b>1 410</b>

## 6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

### 6.5.1. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
<b>Établissements de crédit</b>		
• Comptes et prêts	16 554	8 146
dont comptes ordinaires débiteurs sains	280	3 894
dont comptes et prêts au jour le jour sains		4 252
• Prêts subordonnés	1 464	4 087
<b>Total</b>	<b>18 018</b>	<b>12 233</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>38</b>	<b>18</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette</b>	<b>18 056</b>	<b>12 251</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
• Comptes ordinaires	324 412	250 277
• Comptes et avances à terme	1 065 496	86 560
• Prêts subordonnés	20 700	20 700
• Titres non cotés sur un marché actif		
<b>Total</b>	<b>1 410 608</b>	<b>357 537</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>4 708</b>	<b>2 601</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette</b>	<b>1 415 316</b>	<b>360 138</b>
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>1 433 372</b>	<b>372 389</b>

### 6.5.2. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

<i>en milliers d'euros</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
• Créances commerciales	57 785	57 919
• Autres concours à la clientèle	7 961 773	7 567 702
• Titres reçus en pension livrée		
• Prêts subordonnés	32 382	32 104
• Titres non cotés sur un marché actif	1 925	1 925
• Créances nées d'opérations d'assurance directe		
• Créances nées d'opérations de réassurance		
• Avances en comptes courants d'associés	89 124	81 330
• Comptes ordinaires débiteurs	69 703	66 359
<b>Total</b>	<b>8 212 692</b>	<b>7 807 339</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>45 270</b>	<b>47 813</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>-256 223</b>	<b>-237 829</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>8 001 739</b>	<b>7 617 323</b>
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>8 001 739</b>	<b>7 617 323</b>

#### Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2010, la Caisse Régionale de Franche-Comté a apporté 1 621 651 K€ de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 877 431K€ en 2009. La Caisse Régionale de Franche-Comté conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Franche-Comté a apporté :

- 242 887 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de CREDIT AGRICOLE COVERED BOND, contre 127 986 K€ en 2009 ;
- 860 292 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 877 431 K€ en 2009 ;
- 1 295 534 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de divers mécanismes de refinancement (TRICP et CRH), contre 1 099 111 K€ en 2009.

## 6.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

*En milliers d'euros*

	31.12.2009	Dotations	Reprises / Utilisations	Autres mouvements	31.12.2010
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>					
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>237 829</b>	<b>93 884</b>	<b>-75 487</b>	<b>-3</b>	<b>256 223</b>
dont dépréciations collectives	71 200		-11 117		60 083
• Titres détenus jusqu'à l'échéance	1 845		-1 845		0
• Actifs disponibles à la vente	890		-201		689
• Autres actifs financiers	131		-88		43
<b>Total des dépréciations des actifs financiers</b>	<b>240 695</b>	<b>93 884</b>	<b>-77 621</b>	<b>-3</b>	<b>256 955</b>

*En milliers d'euros*

	31.12.2008	Dotations	Reprises / Utilisations	Autres mouvements	31.12.2009
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>					
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>183 364</b>	<b>94 654</b>	<b>-40 191</b>	<b>2</b>	<b>237 829</b>
dont dépréciations collectives	61 197	10 003			71 200
• Titres détenus jusqu'à l'échéance		1 845			1 845
• Actifs disponibles à la vente	614	276			890
• Autres actifs financiers	43	88			131
<b>Total des dépréciations des actifs financiers</b>	<b>184 021</b>	<b>96 863</b>	<b>-40 191</b>	<b>2</b>	<b>240 695</b>

## 6.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

### 6.7.1. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

*en milliers d'euros*

	31.12.2010	31.12.2009
<b>Établissements de crédit</b>		
• Comptes et emprunts	12 050	2 341
- dont comptes ordinaires créditeurs	585	
<b>Sous-total</b>	<b>12 050</b>	<b>2 341</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>9</b>	
<b>Total</b>	<b>12 059</b>	<b>2 341</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
• Comptes ordinaires créditeurs	364 020	193 980
• Comptes et avances à terme	6 799 747	5 877 628
<b>Sous-total</b>	<b>7 163 767</b>	<b>6 071 608</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>28 494</b>	<b>31 953</b>
<b>Total</b>	<b>7 192 261</b>	<b>6 103 561</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>7 204 320</b>	<b>6 105 920</b>

## ■ Notes annexes aux états financiers ■

### 6.7.2. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
• Comptes ordinaires créditeurs	1 416 592	1 302 971
• Comptes d'épargne à régime spécial	16 513	15 460
• Autres dettes envers la clientèle	504 247	353 983
<b>Total</b>	<b>1 937 352</b>	<b>1 672 414</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>13 359</b>	<b>6 997</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 950 711</b>	<b>1 679 411</b>

### 6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
• Effets publics et valeurs assimilées	11 281	
• Obligations et autres titres à revenu fixe	80 899	89 242
<b>Total</b>	<b>92 180</b>	<b>89 242</b>
<b>Dépréciations</b>		<b>-1 845</b>
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>92 180</b>	<b>87 397</b>

### 6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
<b>Dettes représentées par un titre</b>		
• Bons de caisse	245	248
• Titres de créances négociables :	29 954	70 020
<b>Total</b>	<b>30 199</b>	<b>70 268</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>404</b>	<b>365</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>30 603</b>	<b>70 633</b>
<b>Dettes subordonnées</b>		
• Dettes subordonnées à durée déterminée	70 158	73 366
• Dépôt de garantie à caractère mutuel	200	611
<b>Total</b>	<b>70 358</b>	<b>73 977</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>1 227</b>	<b>1 221</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>71 585</b>	<b>75 198</b>

## 6.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
• Impôts courants	25 134	6 660
• Impôts différés	40 532	34 935
<b>Total actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>65 666</b>	<b>41 595</b>
• Impôts courants (1)	40 866	
• Impôts différés		
<b>Total actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>40 866</b>	<b>0</b>

(1) Le montant des passifs d'impôts courants résulte de la dette fiscale contractée auprès de Crédit Agricole S.A. dans son rôle de tête de Groupe de l'intégration fiscale du Groupe Crédit Agricole.

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2010		31.12.2009	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	impôts différés Actif	Impôts différés Passif
<b>Décalages temporaires comptables-fiscaux</b>	<b>40 389</b>	<b>0</b>	<b>34 928</b>	<b>0</b>
• Charges à payer non déductibles	1 424		180	
• Provisions pour risques et charges non déductibles	37 976		33 748	
• Autres différences temporaires	989		1 000	
<b>Impôts différés / Réserves latentes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>0</b>
• Actifs disponibles à la vente			7	
<b>Impôts différés / Résultat</b>	<b>143</b>			
<b>Effet des compensations</b>				
<b>Total impôts différés</b>	<b>40 532</b>	<b>0</b>	<b>34 935</b>	<b>0</b>

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

## 6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers

### 6.11.1 Comptes de régularisation et actifs divers

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
<b>Autres actifs</b>	<b>61 966</b>	<b>109 892</b>
• Comptes de stocks et emplois divers	1 596	1 054
• Débiteurs divers	49 736	46 388
• Comptes de règlements	10 634	62 450
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>54 597</b>	<b>47 542</b>
• Comptes d'encaissement et de transfert	19 062	329
• Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1	4
• Produits à recevoir	33 654	45 774
• Charges constatés d'avance	537	579
• Autres comptes de régularisation	1 343	856
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>116 563</b>	<b>157 434</b>

## ■ Notes annexes aux états financiers ■

### 6.11.2 Comptes de régularisation et passifs divers

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	21.12.2009
<b>Autres passifs (1)</b>	<b>36 331</b>	<b>35 272</b>
• Comptes de règlements	2	4
• Crédoiteurs divers	32 245	30 193
• Versement restant à effectuer sur titres	4 084	5 075
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>125 594</b>	<b>110 454</b>
• Comptes d'encaissement et de transfert (2)	1 970	28 116
• Produits constatés d'avance	46 983	37 424
• Charges à payer	47 511	36 738
• Autres comptes de régularisation	29 130	8 176
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>161 925</b>	<b>145 726</b>

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

### 6.12. Immeubles de placement

<i>en milliers d'euros</i>					
	31.12.2009	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31.12.2010
<b>Immeubles de placement</b>					
• Valeur brute	2 877	499	-85		3 291
• Amortissements et dépréciations	-360	-98	22	-195	-631
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>2 517</b>	<b>401</b>	<b>-63</b>	<b>-195</b>	<b>2 660</b>

<i>en milliers d'euros</i>					
	31.12.2008	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31.12.2009
<b>Immeubles de placement</b>					
• Valeur brute	6 787	55	3 965		2 877
• Amortissements et dépréciations	-275	-85			-360
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>6 512</b>	<b>-30</b>	<b>3 965</b>	<b>0</b>	<b>2 517</b>

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 2 660 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 2 517 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

### 6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

*en milliers d'euros*

	31.12.2009	Variation de périmètre	Augmentations (Acquisitions) regroupements d'entreprises	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31.12.2010
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>						
• Valeur brute	156 748		7 380	-6 138		157 990
• Amortissements et dépréciations	-88 448		-8 811	2 556	196	-94 507
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>68 300</b>	<b>0</b>	<b>-1 431</b>	<b>-3 582</b>	<b>196</b>	<b>63 483</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
• Valeur brute	9 655		9			9 664
• Amortissements et dépréciations	-8 810		-436		-1	-9 247
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>845</b>	<b>0</b>	<b>-427</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>417</b>

*en milliers d'euros*

	31.12.2008	Variation de périmètre	Augmentations (Acquisitions) regroupements d'entreprises	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31.12.2009
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>						
• Valeur brute	156 819	765	6 718	-7 554		156 748
• Amortissements et dépréciations	-82 685	-122	-9 885	4 244		-88 448
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>74 134</b>	<b>643</b>	<b>-3 167</b>	<b>-3 310</b>	<b>0</b>	<b>68 300</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
• Valeur brute	8 803	679	173			9 655
• Amortissements et dépréciations	-8 788	-7	-15			-8 810
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>15</b>	<b>672</b>	<b>158</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>845</b>



## 6.14. Provisions

*en milliers d'euros*

	31.12. 2009	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31.12. 2010
• Risques sur les produits épargne logement	8 430	2 633		-3 645		7 418
• Risques d'exécution des engagements par signature	7 373	3 120	-20	-2 420		8 053
• Risques opérationnels	5 507	2 212	-881	-605		6 233
• Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	671	132		-45		758
• Litiges divers	2 774	556	-796	-694		1 840
• Participations	630	770				1 400
• Autres risques	7 848	1 529	-299	-4 961	-1	4 116
<b>Provisions</b>	<b>33 233</b>	<b>10 952</b>	<b>-1 996</b>	<b>-12 370</b>	<b>-1</b>	<b>29 818</b>

(1) dont 758 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

*en milliers d'euros*

	31.12. 2008	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31.12. 2009
• Risques sur les produits épargne logement	10 840	670		-3 080		8 430
• Risques d'exécution des engagements par signature	2 834	5 532		-993		7 373
• Risques opérationnels	4 775	890		-159	1	5 507
• Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	690			-18	-1	671
• Litiges divers	2 378	676		-280		2 774
• Participations		630				630
• Autres risques	16 433	3 319	-222	-11 684	2	7 848
<b>Provisions</b>	<b>37 950</b>	<b>11 717</b>	<b>-222</b>	<b>-16 214</b>	<b>2</b>	<b>33 233</b>

## ■ Notes annexes aux états financiers ■

### 6.14.1. PROVISION ÉPARGNE-LOGEMENT :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne.

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
• Ancienneté de moins de 4 ans	432 275	314 959
• Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	442 755	453 141
• Ancienneté de plus de 10 ans	361 383	368 626
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>1 236 413</b>	<b>1 136 726</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>228 369</b>	<b>228 584</b>
<b>Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>1 464 782</b>	<b>1 365 310</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2010 pour les données au 31 décembre 2010 et à fin novembre 2009 pour les données au 31 décembre 2009 et hors prime d'état.

### 6.14.2. ENCOURS DE CRÉDITS OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	<b>18 385</b>	<b>22 501</b>
<b>Comptes épargne-logement</b>	<b>68 838</b>	<b>75 942</b>
<b>Total encours de crédit en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>87 223</b>	<b>98 443</b>

### 6.14.3. PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
• Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
• Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	792	910
• Ancienneté de plus de 10 ans	5 462	2 760
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>6 254</b>	<b>3 670</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>1 164</b>	<b>4 760</b>
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>7 418</b>	<b>8 430</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>en milliers d'euros</i>	01.01.2009	Dotations	Reprises	31.12.2010
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	<b>3 670</b>	<b>2 584</b>		<b>6 254</b>
<b>Comptes épargne-logement</b>	<b>4 760</b>	<b>49</b>	<b>3 645</b>	<b>1 164</b>
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>8 430</b>	<b>2 633</b>	<b>3 645</b>	<b>7 418</b>

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

## 6.15. Capitaux propres

### 6.15.1 COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2010

La Caisse Régionale de Franche-Comté est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinquies de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

<b>Répartition du capital de la Caisse Régionale</b>				
<i>en KEUR</i>	<i>Nombre Titres au 01.01.2010</i>	<i>Nombre de Titres émis</i>	<i>Nombre Titres remboursés</i>	<i>Nombres Titres au 31.12.2010</i>
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>				<b>0</b>
- dont part du public	196 078			196 078
- dont part Crédit Agricole S.A.	1 299 506			1 299 506
<b>Parts Sociales</b>	<b>3 702 438</b>			<b>3 702 438</b>
- dont Caisses Locales	3 702 418			3 702 418
- dont Administrateurs de la CR	19			19
- dont Crédit Agricole S.A.	1			1
<b>Total</b>	<b>5 198 022</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 198 022</b>

La valeur nominale des titres est de 15 € et le montant total du capital est 77 970 K€.

Au 31 décembre 2010, sur les 196 078 titres, 2 809 milliers d'euros sont détenus par le public et 132 milliers d'euros par la Caisse Locale des Cantons de Franche-Comté qui assure la liquidité.

#### 6.15.2. RÉSULTAT PAR ACTION

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse Régionale de Franche-Comté sont composés de parts sociales, et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

#### 6.15.3. DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2010, le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Franche-Comté a proposé un intérêt de 3.38 % aux parts sociales ainsi qu'un dividende net par CCA de 3.50 euros, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Année de rattachement de dividende	Dividendes en milliers d'euros	
	Par CCA	Par Parts sociales
	Montant Net (K€)	Montant Net (K€)
• 2007	5 683	2 527
• 2008	5 424	2 388
• 2009	4 009	2 160
• Prévu 2010	5 235	1 877

#### Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

- Intérêts aux parts sociales	1 877 146.21 €
- Rémunération aux Certificats Coopératifs d'Associés	5 234 544.00 €
- Réserve légale	40 152 547.68 €
- Réserve facultative	13 384 182.56 €

#### 6.15.4. AFFECTATION DU RÉSULTAT ET FIXATION DU DIVIDENDE 2010

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2010 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale de la Caisse Régionale de Franche-Comté du 29 mars 2011.

Le texte de la résolution est le suivant :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide, conformément aux dispositions de l'Article 643 du Code Rural, d'affecter, de la manière suivante, le résultat de l'exercice 2010, soit 60 648 420.45 euros :

#### 6.16. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

## ■ Notes annexes aux états financiers ■

<i>en milliers d'euros</i>		<b>31.12.2010</b>					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total	
• Caisse, banques centrales	41 825					41 825	
• Actifs financiers détenus à des fins de transaction	659					659	
• Actifs financiers à la juste valeur par résultat			5 018			5 018	
• Instruments dérivés de couverture	420	496	2 479	8 049		11 444	
• Actifs financiers disponibles à la vente		3 143	4 587	270 117	401 319	679 166	
• Prêts et créances sur les établissements de crédit	700 696	376 104	276 865	79 707		1 433 372	
• Prêts et créances sur la clientèle	474 204	825 024	2 645 278	4 057 233		8 001 739	
• Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	13 589					13 589	
• Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 030	18 469	47 921	24 760		92 180	
<b>Total actifs financiers par échéance</b>	<b>1 232 423</b>	<b>1 223 236</b>	<b>2 982 148</b>	<b>4 439 866</b>	<b>401 319</b>	<b>10 278 992</b>	
• Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 297					1 297	
• Instruments dérivés de couverture	65	2 921	10 739	5 963		19 688	
• Dettes envers les établissements de crédit	1 726 917	1 342 270	2 178 496	1 956 637		7 204 320	
• Dettes envers la clientèle	1 556 308	46 080	274 162	74 161		1 950 711	
• Dettes représentées par un titre	594	23 155	5 877	977		30 603	
• Dettes subordonnées		4 141	6 309	61 135		71 585	
• Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	975					975	
<b>Total passifs financiers par échéance</b>	<b>3 286 156</b>	<b>1 418 567</b>	<b>2 475 583</b>	<b>2 098 873</b>	<b>0</b>	<b>9 279 179</b>	

<i>en milliers d'euros</i>		<b>31.12.2009</b>					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total	
• Caisse, banques centrales	54 484					54 484	
• Actifs financiers à la juste valeur par résultat			5 271			5 271	
• Instruments dérivés de couverture	710	1 193	3 209	1 218		6 330	
• Actifs financiers disponibles à la vente	428	15 782	4 928	233 766	370 330	625 234	
• Prêts et créances sur les établissements de crédit	300 927	7 582	24 797	39 083		372 389	
• Prêts et créances sur la clientèle	473 504	796 699	2 524 287	3 822 833		7 617 323	
• Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	19 703					19 703	
• Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		3 282	60 008	24 107		87 397	
<b>Total actifs financiers par échéance</b>	<b>849 756</b>	<b>824 538</b>	<b>2 622 500</b>	<b>4 121 007</b>	<b>370 330</b>	<b>8 788 131</b>	
• Banques centrales						0	
• Passifs financiers à la juste valeur par résultat						0	
• Instruments dérivés de couverture		2 619	18 335	1 620		22 574	
• Dettes envers les établissements de crédit	816 538	868 982	2 481 538	1 938 862		6 105 920	
• Dettes envers la clientèle	1 384 721	74 471	203 481	16 738		1 679 411	
• Dettes représentées par un titre	595	1 289	67 849	900		70 633	
• Dettes subordonnées	1 221		73 977			75 198	
• Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	53					53	
<b>Total passifs financiers par échéance</b>	<b>2 203 128</b>	<b>947 361</b>	<b>2 845 180</b>	<b>1 958 120</b>	<b>0</b>	<b>7 953 789</b>	

## 7. Avantages au personnel et autres rémunérations

### 7.1. Détail des charges de personnel

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
• Salaires et traitements (*)	-45 879	-44 956
• Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-6 458	-6 221
• Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-1 400	-571
• Autres charges sociales	-18 496	-18 059
• Intéressement et participation	-9 401	-7 193
• Impôts et taxes sur rémunération	-7 216	-6 588
<b>Total charges de personnel</b>	<b>-88 850</b>	<b>-83 588</b>

(\*) Dont indemnités liées à la retraite pour 734 milliers d'euros au 31/12/2010 contre 683 milliers d'euros au 31/12/2009

Dont médailles du travail pour 109 milliers d'euros au 31/12/2010 contre 129 milliers d'euros au 31/12/2009

### 7.2. Effectif fin de période

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
• France	1 497	1 484
• Étranger		10
<b>TOTAL</b>	<b>1 497</b>	<b>1 494</b>

### 7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de

payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

### 7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
<b>Variation de la dette actuarielle</b>		
<b>Dette actuarielle au 31/12/n-1</b>	<b>16 157</b>	<b>15 431</b>
• Coût des services rendus sur la période	1 132	875
• Coût financier	797	780
• Modifications, réductions et liquidations de régime		245
• Prestations versées (obligatoire)	-1 653	-1 365
• (Gains) / pertes actuariels *	789	191
<b>Dette actuarielle au 31.12.n</b>	<b>17 222</b>	<b>16 157</b>

## ■ Notes annexes aux états financiers ■

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
<b>Détail de la charge comptabilisée au résultat</b>		
• Coût des services rendus	1 132	877
• Coût financier	797	780
• Rendement attendu des actifs	-619	-621
• Amortissement du coût des services passés	21	21
• Gains / (pertes) actuariels net	1 000	
• Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		315
<b>Charge nette comptabilisée au compte de résultat</b>	<b>2 331</b>	<b>1 372</b>

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
<b>Variation de juste valeur des actifs du régime et des Droits à remboursement</b>		
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1</b>	<b>15 968</b>	<b>15 475</b>
• Rendement attendu des actifs	619	621
• Gains / (pertes) actuariels	-337	-124
• Cotisations payées par l'employeur	2 420	1 363
• Modifications, réductions et liquidations de régime		-1 366
• Prestations payées par le fonds	-1 652	
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n</b>	<b>17 018</b>	<b>15 969</b>

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
<b>Position nette</b>		
<b>Dette actuarielle fin de période</b>	<b>17 222</b>	<b>15 934</b>
• Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus	203	
• Juste valeur des actifs fin de période	-17 018	15 969
<b>Position nette (passif) / actif fin de période</b>	<b>407</b>	<b>-35</b>

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
<b>Éléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global (Montants en milliers d'Euros)</b>		
• Ecarts actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	124	184
• Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)		
<b>Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année</b>	<b>124</b>	<b>184</b>
• Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année	308	184

## ■ Notes annexes aux états financiers ■

	31.12.2010	31.12.2009
<b>Information sur les actifs des régimes</b>		
<b>Composition des actifs</b>		
• % d'obligations	83,6%	77,0%
• % d'actions	9,6%	15,7%
• % autres actifs	6,8%	7,3%
<hr/>		
<b>31.12.2010    31.12.2009</b>		
<b>Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles</b>		
• Taux d'actualisation	3,89%	4,67%
• Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	4,50%	4%
• Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	4,50%	4,17%
• Taux attendus d'augmentation des salaires	3%	4%

### 7.5. Autres engagements sociaux

Le Crédit Agricole de Franche-Comté a provisionné au 31/12/2010 pour 758 K€ les gratifications à verser au titre des médailles du travail. Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture calculée selon une méthode actuarielle.

Le régime de retraite des salariés de la Caisse Régionale étant celui de la MSA, à cotisations définies, celle-ci ne porte pas dans ses comptes d'engagement « retraite » mais enregistre en « Frais de personnel » le montant des cotisations correspondantes.

### 7.6. Rémunération des dirigeants en euro

• Avantages à court terme	2 016 649
• Avantages à long terme	13 412
• Indemnités de fin de contrat	312 270

Les cadres de direction sont les membres du Comité de Direction.



## 8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
<b>Engagements donnés</b>	<b>1 227 694</b>	<b>1 185 567</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 052 361</b>	<b>1 029 760</b>
• Engagements en faveur d'établissements de crédit	2 299	2 511
• Engagements en faveur de la clientèle	1 050 062	1 027 249
Ouverture de crédits confirmés	653 637	697 562
- Ouverture de crédits documentaires	2 333	3 956
- Autres ouvertures de crédits confirmés	651 304	693 606
Autres engagements en faveur de la clientèle	396 425	329 687
<b>Engagements de garantie</b>	<b>175 333</b>	<b>155 807</b>
• Engagements d'ordre d'établissement de crédit	0	0
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties		
• Engagements d'ordre de la clientèle	175 333	155 807
Cautions, avals et autres garanties	28 413	26 181
Cautions immobilières	22 613	8 873
Garanties financières	75 268	74 202
Autres garanties d'ordre de la clientèle	49 039	46 551
<b>Engagements reçus</b>	<b>2 865 087</b>	<b>2 526 550</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>500 657</b>	<b>383 643</b>
• Engagements reçus d'établissements de crédit	500 657	383 643
• Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>2 328 866</b>	<b>2 088 942</b>
• Engagements reçus d'établissements de crédit	126 754	122 758
• Engagements reçus de la clientèle	2 202 112	1 966 184
• Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	329 550	312 243
• Autres garanties reçues	1 872 562	1 653 941
<b>Autres engagements reçus</b>	<b>35 564</b>	<b>53 965</b>

## 9. Juste valeur des instruments financiers

La **juste valeur** d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

### 9.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010		31.12.2009	
	<i>Valeur au bilan</i>	<i>Valeur de marché estimée*</i>	<i>Valeur au bilan</i>	<i>Valeur de marché estimée*</i>
<b>ACTIFS</b>				
• Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 433 372		372 389	
• Prêts et créances sur la clientèle	8 001 739		7 617 323	
• Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	92 180		87 397	
<b>PASSIFS</b>				
• Dettes envers les établissements de crédits	7 204 320		6 105 920	
• Dettes envers la clientèle	1 950 711		1 679 411	
• Dettes représentées par un titre	30 603		70 633	
• Dettes subordonnées	71 585		75 198	

\* Dans le cas présent, l'information sur la valeur de marché estimée n'est pas disponible.

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que la Caisse Régionale de Franche-Comté prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

## ■ Notes annexes aux états financiers ■

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

### 9.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

*Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation.*

#### 9.2.1. ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

*en milliers d'euros*

	<i>Total au 31.12.2010</i>	<i>prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1</i>	<i>valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2</i>	<i>valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3</i>
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>2 042</b>	<b>0</b>	<b>2 042</b>	<b>0</b>
• Titres détenus à des fins de transaction	1 383	0	1 383	0
• Actions et autres titres à revenu variable	1 383		1 383	
• Instruments dérivés	659		659	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>5 018</b>	<b>0</b>	<b>5 018</b>	<b>0</b>
• Titres à la juste valeur par résultat sur option	5 018	0	5 018	0
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>679 166</b>	<b>0</b>	<b>679 166</b>	<b>0</b>
• Obligations et autres titres à revenu fixe	277 849		277 849	
• Actions et autres titres à revenu variable	401 317		401 317	
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>11 444</b>		<b>11 444</b>	
<b>Total actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>697 670</b>	<b>0</b>	<b>697 670</b>	<b>0</b>

## ■ Notes annexes aux états financiers ■

en milliers d'euros

	Total au 31.12.2009	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>5 271</b>		<b>5 271</b>	
• Titres à la juste valeur par résultat sur option	5 271		5 271	
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>625 234</b>	<b>0</b>	<b>625 234</b>	<b>0</b>
• Obligations et autres titres à revenu fixe	254 906		254 906	
• Actions et autres titres à revenu variable	370 328		370 328	
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>6 330</b>		<b>6 330</b>	
<b>Total actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>636 835</b>	<b>0</b>	<b>636 835</b>	<b>0</b>

### 9.2.2. PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

en milliers d'euros

	Total au 31.12.2010	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>1 297</b>		<b>1 297</b>	
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>19 688</b>		<b>19 688</b>	
<b>Total passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>20 985</b>	<b>0</b>	<b>20 985</b>	<b>0</b>

## 10. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture et susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes de l'exercice 2010 n'est intervenu.

## 11. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2010

- La Caisse Régionale de Franche-Comté
- Liste des Caisses Locales

## ■ Notes annexes aux états financiers ■

Caisse Locale	Adresse
BAUME ROUGEMONT	5 place de la Libération - 25110 BAUME LES DAMES CEDEX
FRANCHES MONTAGNES	10 rue Montalembert - 25120 MAICHE CEDEX
PAYS DE MONTBELIARD	50 place Albert Thomas - 25200 MONTBELIARD
MORTEAU	8 place Carnot - 25500 MORTEAU
PONTARLIER	59 rue de la République - 25303 PONTARLIER CEDEX
PONT DE ROIDE	21 rue de Besançon - 25150 PONT DE ROIDE CEDEX
VALDAHON	1 place du Général de Gaulle - 25800 VALDAHON
AUDEUX SAINT VIT	25 bis avenue Charles de Gaulle - 25410 SAINT VIT
MONTBENOIT	20 rue du Val Saugeais - 25650 MONTBENOIT – Rép. du Saugeais
HAUT DOUBS FORESTIER	21 Grande rue 25240 MOUTHE
VAL DES ILES	6 rue de Lattre de Tassigny - 25250 L'ISLE SUR LE DOUBS CEDEX
SANCEY LE GRAND	38 rue de Lattre de Tassigny - 25430 SANCEY LE GRAND CEDEX
QUINGEY	6 grande rue - 25440 QUINGEY
LES DEUX VALS	9 grande rue - 25510 PIERREFONTAINE LES VARANS
PAYS DE COURBET	6 place Gustave Courbet - 25290 ORNANS
BESANCON VILLE	11 avenue Elisée Cusenier - 25084 BESANCON CEDEX
BESANCON OUEST	3 Avenue Montboucons - 25000 BESANCON
GRAY	13 rue Gambetta - 70100 GRAY
HERICOURT	31 avenue Léon Jouhaux - 70400 HERICOURT
JUSSEY	13 rue Gambetta - 70500 JUSSEY
LURE	56 avenue de la République - 70200 LURE
LUXEUIL	35 rue Jules Jeanneney - 70300 LUXEUIL LES BAINS
GY MARNAY PESMES	2 rue Beauregard - 70700 GY
DAMPIERRE SUR SALON	1 rue Louis Dornier - 70180 DAMPIERRE SUR SALON
PORT SUR SAONE	15 rue Lavaire - 70170 PORT SUR SAONE
RIOZ MONTBOZON	6 avenue Jules Jeanneney - 70190 RIOZ
SAINT LOUP VAUVILLERS	19 place Jean Jaurès - 70800 SAINT LOUP SUR SEMOUSE
VESOUL	28 rue d'Alsace Lorraine - 70000 VESOUL
VILLERSEXEL	15 place de l'Hôtel de Ville - 70110 VILLERSEXEL
DELLE	3 place de la République - 90100 DELLE
BELFORT FONTAINE GIROMAGNY	2 parking des Arts - 90006 BELFORT CEDEX
LA BRESSE	44 rue Louis le Grand - 39140 BLETTERANS CEDEX
LES DEUX PLATEAUX	48 avenue de la République - 39301 CHAMPAGNOLE CEDEX
LA PLAINE	19 Grande Rue - 39120 CHAUSSIN CEDEX
REGION DES LACS	5 bis Grande Rue - 39130 CLAIRVAUX
ENTRE SERRE ET CHAUX	3 bis rue de Besançon - 39700 DAMPIERRE CEDEX
DOLE ET PAYS DOLOIS	3 rue de Besançon - 39100 DOLE CEDEX
LONS LE SAUNIER	23 rue Lafayette - 39006 LONS LE SAUNIER CEDEX
MOREZ LES ROUSSES	165 rue de la République - 39400 MOREZ
LA PETITE MONTAGNE	5 chemin des Perrières - 39270 ORGELET
ARBOIS POLIGNY	58 Grande Rue - 39602 ARBOIS
SUD REVERMONT	12 place d'Armes - 39160 SAINT AMOUR
HAUT JURA	52 rue du Pré - 39200 SAINT CLAUDE
SALINS VILLERS	28 rue de la République - 39110 SALINS LES BAINS CEDEX
REVERMONT	1 Grande Rue - 39210 VOITEUR

### c. Liste des Caisses Locales Spécifiques

Caisses Spécifiques	Président	Adresse
Caisse Locale des Cantons de Franche-Comté	Jean-Louis DELORME	11 av Elisée Cusenier 25084 BESANCON CEDEX 9

### d. Liste des filiales

Filiales	Président	Adresse
Franche-Comté développement immobilier	Yann le Guinoux	11 avenue Elisée Cusenier 25084 BESANCON CEDEX 9
Franche-Comté Développement foncier	Patrick BEAUDON	11 avenue Elisée Cusenier 25084 BESANCON CEDEX 9

# ■ Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

**Aux Sociétaires**  
**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel  
de Franche-Comté**  
11, avenue Elisée Cusenier  
25084 Besançon Cedex 9

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche Comté, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations

significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 de l'annexe des comptes consolidés qui décrit les nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, et qui expose un changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des écarts actuariels concernant les régimes à prestations définies au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

### 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changement de méthode comptable.

La note 1.1 de l'annexe expose le changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des écarts actuariels concernant les régimes à prestations définies au titre des avantages postérieurs à l'emploi. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons examiné la régularité

de ce changement de méthode comptable et la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables

- Votre Groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 1.3, 3.1, 4.8 et 6.6). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et collective.
- Votre Groupe détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 1.3 et 10 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces

positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par le Groupe et des informations fournies dans les notes annexes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Dole, le 10 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Pierre Clavié



Soreco SA  
Jean Pierre Jurietti







■ **Rapport spécial  
des Commissaires  
aux Comptes  
sur les Conventions  
réglementées**

au 31 décembre 2010

**Aux Sociétaires**  
**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté**

11, avenue Elisée Cusenier  
25084 Besançon Cedex 9

Mesdames, Messieurs les Sociétaires

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

**CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercice antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En application des dispositions de l'article L.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**SOCIÉTÉ CRÉDIT AGRICOLE  
FRANCHE-COMTÉ INVESTISSEMENT**

Objet : Prestation de gestion, mise à disposition de moyens matériels et humains.

Modalités : Les prestations comptabilisées en produits s'élèvent pour l'exercice à 5000 euros hors taxes.

Mandataires concernés : M. Patrick BEAUDON

**SOCIÉTÉ FRANCHE-COMTÉ  
DÉVELOPPEMENT FONCIER**

Objet : Prestation de gestion, mise à disposition de moyens matériels et humains

Modalités : Les prestations comptabilisées en produits s'élèvent pour l'exercice à 7 476.73 euros hors taxes pour les prestations de services et à 2 950 euros hors taxes pour la mise à disposition de locaux et des frais généraux liés à l'utilisation d'un bureau.

Mandataires concernés : M. Patrick BEAUDON

**Société CAFC AMORCAGE**

Objet : Prestation de gestion, mise à disposition de moyens matériels et humains.

Modalités : Les prestations comptabilisées en produits s'élèvent pour l'exercice à 1 185.35 euros hors taxes pour les prestations de services et à 2 950 euros hors taxes pour la mise à disposition de locaux et des frais généraux liés à l'utilisation d'un bureau.

Mandataires concernés : M. Patrick BEAUDON

**Société CAFC DÉVELOPPEMENT**

Objet : Prestation de gestion, mise à disposition de moyens matériels et humains.

Modalités : Les prestations comptabilisées en produits s'élèvent pour l'exercice à 1 295.97 euros hors taxes pour les prestations de services et à 2 950 euros hors taxes pour la mise à disposition de locaux et des frais généraux liés à l'utilisation d'un bureau.

Mandataires concernés : M. Patrick BEAUDON

Fait à Neuilly-sur-Seine et Dole, le 10 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Pierre Clavié

Soreco SA  
Jean-Pierre Jurietti





■ **Résolutions  
de l'Assemblée  
Générale**

au 31 décembre 2010

## ■ Résolutions de l'Assemblée Générale ■

L'Assemblée Générale propose un vote global des résolutions en fin d'énoncé par le Président des 11 décisions à prendre.

Le vote global est adopté à l'unanimité, par vote à main levée.

### 1. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2010 ET QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2010 tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion.

### 2. APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2010 ET QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2010 tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion.

### 3. CHARGES NON DEDUCTIBLES DE L'ARTICLE 39-4 DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

L'Assemblée Générale, sur le rapport du conseil d'administration statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, approuve le montant global s'élevant à 26.879 euros des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce

code, ainsi que le montant s'élevant à 9.254 euros, de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

### 4. FIXATION DE L'INTERÊT A SERVIR AUX PARTS SOCIALES

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de servir un intérêt de 3.38 % aux parts sociales du Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté pour l'exercice 2010.

### 5. AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide, conformément aux dispositions de l'Article 643 du Code Rural, d'affecter, de la manière suivante, le résultat de l'exercice 2010, soit **60 648 420.45 euros**.

RESULTAT DISTRIBUABLE : **60 648 420.45 €**

- Intérêts aux parts sociales

**1 877 146.21 €**

Dont 9,63 € éligibles à l'abattement

Et 1 877 136.58 € non éligibles

- Rémunération aux Certificats

Coopératifs d'Associés **5 234 544 €**

Dont 655 388.00 € éligibles à l'abattement

Et 4 579 156.00 € non éligibles

- Réserve légale :

**40 152 547.68 €**

- Réserve facultative :

**13 384 182.56 €**

Conformément à l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, le tableau suivant reprend les distributions opérées au cours des trois exercices précédents :

	<i>Intérêts aux parts sociales</i>	<i>Éligibles à l'abattement</i>	<i>Non éligibles à l'abattement</i>
• Versement 2010 au titre de 2009	2 160 372,57	11,09	2 160 361,48
• Versement 2009 au titre de 2008	2 388 072,51	12,90	2 388 059,61
• Versement 2008 au titre de 2007	2 526 913,94	14,33	2 526 899,60
	<i>Rémunération CCA</i>	<i>Donnant droit à l'abattement de droit commun</i>	<i>Non éligibles à l'abattement</i>
• Versement 2010 au titre de 2009	4 008 165,12	488 628,32	3 519 536,8
• Versement 2009 au titre de 2008	5 424 305,00	417 943,76	5 006 361,24
• Versement 2008 au titre de 2007	5 683 219,20	745 096,40	4 938 122,80

## 6. CONSTATATION DE LA VARIATION DU CAPITAL SOCIAL

L'Assemblée Générale constate que le capital social a varié, de la façon suivante, entre la clôture des exercices 2009 et 2010.

- Capital au 31 décembre 2009 (CCA Compris)  
77 970 330 euros
- Capital au 31 décembre 2010 (CCA Compris)  
77 970 330 euros

## 7. APPROBATION DU RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale approuve le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, tel qu'il lui a été présenté.

## 8. INDEMNITES AU PRESIDENT ET AUX VICE PRESIDENTS

En application de l'article L 512-36 du Code Monétaire et Financier, l'Assemblée Générale donne mandat au Conseil d'Administration de fixer le montant des indemnités compensatrices de temps passé à verser au Président et aux Vice Présidents.

## 9. EMISSION TSR

L'Assemblée Générale autorise un programme d'émission de 50 000 000 € (cinquante millions) de Titres Subordonnés.

## 10. POUVOIRS POUR FORMALITE

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

## VOTE GLOBAL DES RESOLUTIONS

L'assemblée Générale vote à l'unanimité les résolutions 1-2-3-4-5-6-7-8-9 et 10 telles qu'elles lui ont été présentées ;

## 11. RENOUELEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale doit procéder au renouvellement partiel du Conseil d'Administration pour 3 ans.

- Les Administrateurs dont le mandat expire cette année à renouveler sont :  
Messieurs BRESSON, CHAUVIN, GIRARDOT, GROSPERRIN & MOREL.

- Les Administrateurs atteints par la limite d'âge :  
Messieurs DEMESMAY & EHEMANN

Au total, ce sont donc 7 postes qui sont à pourvoir

- Sont candidats :  
Messieurs BOUQUET, BRESSON, CHAUVIN, GIRARDOT, GROSPERRIN, MOREL, NUSSBAUMER.  
Le vote s'effectue à bulletins secrets.

**Tous les candidats sont élus ou réélus par vote à bulletins secrets**

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Modifications des statuts de la Caisse régionale
- Pouvoirs pour accomplir les formalités

### Résolution 1 :

L'Assemblée générale extraordinaire décide de modifier les statuts de la Caisse régionale aux fins notamment d'intégrer un sommaire, un intitulé par chaque article, des références actualisées aux dispositions du Code Monétaire et Financier ainsi que les autres propositions statutaires proposées.

L'Assemblée générale approuve en conséquence la nouvelle version des statuts présentée (dont un exemplaire restera annexé au procès-verbal de délibérations de la présente Assemblée).

### Résolution 2 :

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour l'accomplissement de toutes formalités légales.

L'assemblée Générale vote à l'unanimité les résolutions 1-2 telles qu'elles lui ont été présentées ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à midi trente.

